

# Rapport d'évaluation

## Tâche 5.1.5 : Évaluer les efforts des gouvernements, de l'industrie et des organisations de travailleurs de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire

---

Mei Zegers

*United States Department of Labor (Ministère du travail des États-Unis)*

*Bureau of International Labor Affairs (Bureau des affaires internationales du travail)*

*Office of Child Labor, Forced Labor, and Human Trafficking (Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains)*

*Numéro de contrat : 1605DC-18-A-0036*

*Numéro de commande : 1605C2-23-F-00006*

Recherches sur les efforts visant à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao dans les pays à haut risque

Juin 2024



Advancing Evidence.  
Improving Lives.

# Table des matières

---

Acronymes et autres abréviations .....	iv
Synthèse.....	1
1. Introduction.....	1
2. Méthodologie .....	2
3. Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé : L'évolution des approches de 2019 à 2023, les lacunes persistantes et les bonnes pratiques.....	12
4. Présentation actualisée de la situation - Les principales causes du travail des enfants et du travail forcé .....	22
4.1 Pauvreté et autonomisation économique.....	22
4.2 Gestion et utilisation des cadres juridiques et politiques, de la gouvernance et des données.....	25
4.2.1 Cadres juridiques et réglementaires.....	25
4.2.2 Cadres de politique et gouvernance.....	26
4.2.3 Recueil et gestion des données .....	29
4.3 Communications de plaidoyer, de sensibilisation et de changement de comportement.....	30
4.4 Systèmes de suivi, de remédiation, de traçabilité et de certification du travail des enfants (SSRTE, FLMRS) et protection de l'enfance.....	31
4.4.1 Les approches paysagères incluront les approches régionales intégrées et les zones sans travail des enfants .....	32
4.4.2 Certification et traçabilité .....	36
4.5 Éducation générale/compétences professionnelles .....	37
4.6 Amélioration des technologies, de la sécurité et de la santé au travail.....	38
4.7 Les services de santé et autres services .....	39
4.8 Ampleur de la réponse des différentes interventions aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés .....	39
5. Synthèse des efforts des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, de l'industrie, des partenaires de développement internationaux (y compris le gouvernement des États-Unis), des organisations de travailleurs de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire. ....	41
5.1 Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana.....	41
5.2 USDOL-ILAB .....	44

5.3	Département de la sécurité, des douanes et de la protection des frontières des États-Unis .....	47
5.4	Agence des États-Unis pour le développement international et Bureau du Département d'État des États-Unis pour surveiller et lutter contre la traite des personnes .....	47
5.5	Efforts du secteur privé .....	49
5.6	Organisations internationales.....	51
5.6.1	Fonds monétaire international et Banque mondiale .....	51
5.6.2	Exigences européennes relatives au devoir de vigilance .....	54
5.6.3	Agences des Nations Unies et autres agences internationales de développement.....	56
5.7	Organisations non gouvernementales .....	58
5.8	Organisations de la société civile :.....	61
5.9	Organisations de travailleurs.....	62
5.10	Organisations agricoles.....	64
5.11	Child Labor Cocoa Coordinating Group (Groupe de coordination contre le travail des enfants dans le cacao).....	73
5.12	Plateformes multipartites.....	75
5.13	Présentation générale des bonnes pratiques.....	82
6.	Développer une collaboration plus efficace et créer des synergies : développement centré sur l'humain et approche de portefeuille.....	90
7.	Conclusions et recommandations.....	91
	Annexe A. Références.....	A-1
	Annexe B. Liste des personnes interrogées.....	B-1

## Documents

---

Document 1. Aspects thématiques.....	3
Document 2. Cadre des principaux aspects de la réduction travail des enfants et/ou le travail forcé.....	5
Document 3. Entretiens avec les parties prenantes.....	6
Document 4. Critères de définition des bonnes pratiques.....	8
Document 5. Principaux domaines de changement selon les parties prenantes et recommandations.....	15
Document 6. Une attention particulière doit être accordée au soutien visant à renforcer les organisations ouvrières et agricoles dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé parmi leurs membres.....	68
Document 7. Liste des initiatives européennes pour un cacao durable .....	80
Document 8. Bonnes pratiques, selon les parties prenantes de la recherche.....	88
Document 9. Recommandations .....	94

## Acronymes et autres abréviations

---

ACCEL Afrique	Accelerating Action for the Elimination of Child Labour in Supply Chains in Africa (Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique)
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
AIR	American Institutes for Research
ORAN	Organisation Africaine Régionale de Normalisation
Beyond Chocolate	Partenariat pour un secteur du cacao belge plus durable
CACAO	Cooperatives Addressing Child Labor Accountability Outcomes
PAC	Plan d'action communautaire
CAYAT	<i>Coopérative Agricole de Yakasse-Attobrou</i>
CCP	Projet des communautés du cacao : Pour des communautés productrices de cacao sans travail infantile en Côte d'Ivoire et au Ghana, grâce à une approche régionale intégrée
CIGCI	Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative
CIM	<i>Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants)</i>
CISL-Dignité	La Confédération Syndicale Internationale Dignité
TE/TF	Travail des enfants et travail forcé
CLCCG	Child Labor Cocoa Coordinating Group (Groupe de coordination contre le travail des enfants dans le cacao)
CLEF	Child Learning and Education Facility
ZSTE	Zone sans travail des enfants
SSRTE	Système de suivi et de remédiation du travail des enfants
CNS	Comité National de Surveillance des Actions de Lutte Contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants
COCOBOD	Conseil du cacao du Ghana
DISCO	Dutch Initiative on Sustainable Cocoa (Initiative néerlandaise pour le cacao durable)
ECLIC	Eliminating Child Labor in Cocoa (Éliminer le travail des enfants dans le cacao)
ELAN	Early Learning and Nutrition Facility (établissement d'enseignement et de nutrition de la petite enfance)
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FBO	Organisation ouvrière et agricole ( <i>Farmer-based organization</i> , FBO)
FESATI-CG	La Fédération des Syndicats Autonomes de la Côte d'Ivoire (FESATI-CG)
FLIP	Forced Labor Indicators Project (Projet d'indicateurs du travail forcé)
FRISCO	French Initiative on Sustainable Cocoa (Initiative française pour un cacao durable)
GAWU	Union nationale des travailleurs agricoles au Ghana
GCCP	Ghana Civil-Society Cocoa Platform
GISCO	German Initiative on Sustainable Cocoa (Initiative allemande pour un cacao durable)
GPS	Système de positionnement mondial
IABA	Approche intégrée basée sur la zone
ICI	International Cocoa Initiative (Initiative internationale sur le cacao)
ICCO	International Cocoa Organization (Organisation internationale du cacao)
IDH	Sustainable Trade Initiative (Initiative de commerce durable)
ILAB	Bureau of International Labor Affairs (Bureau des affaires internationales du travail)
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour la migration
ISCO	Initiatives on Sustainable Cocoa (Initiatives pour un cacao durable)
JICA	Agence de coopération internationale du Japon
KIT	Institut royal tropical (en néerlandais <i>Koninklijk Instituut voor de Tropen</i> )
KKFU	Kuapa Kokoo Cooperative Cocoa Farmers and Marketing Union Limited
KNUST	Université des sciences Kwame Nkrumah
LEAP	Livelihood Empowerment Against Poverty Program (Programme de Renforcement des moyens de subsistance contre la pauvreté)
MATE MASIE	Making advances to eliminate child labor in more areas with sustainable integrated efforts (MATE MASIE) (Promouvoir l'éradication du travail des enfants dans d'autres secteurs par des efforts durables concertés)
MOCA	Mobiliser l'action communautaire et promouvoir les opportunités pour les jeunes des communautés productrices de cacao du Ghana
ONG	Organisations non gouvernementales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
SST	Sécurité et santé au travail
PPP	Partenariat public-privé
PICD	Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable

RESTORE	Resilient Ecosystems and Sustainable Transformation of Rural Economies (RESTORE) (Écosystèmes résilients et transformation durable des économies rurales)
ODD	Objectifs de développement durable
SOSTECI	<i>Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire</i>
SUWCOF	Sunyani District Women Cocoa Farmers Union
SWISSCO	Plateforme suisse pour un cacao durable
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnelles
UGTCI	L'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USDOL	United States Department of Labor (Ministère du travail des États-Unis)
UNATRCI	Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire
UNSTATS	United Nations Statistics Division
VSLA	Associations villageoises d'épargne et de crédit
EAH	Eau, assainissement et hygiène
WCF	World Cocoa Foundation
WIND	Work Improvement in Neighbourhood Development (Amélioration du travail dans le développement communautaire)

## Synthèse

---

Le Bureau des affaires internationales du travail du Ministère du Travail des États-Unis (United States Department of Labor's Bureau of International Labor Affairs, USDOL-ILAB) a conclu un contrat avec l'initiative American Institutes for Research (AIR®) pour rechercher, identifier et développer des indicateurs de progrès, et évaluer les efforts visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé (TE/TF) dans les secteurs du cacao de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

S'appuyant sur un processus participatif, le présent rapport couvre l'analyse de la mise en œuvre de ces efforts par les parties prenantes, en particulier depuis 2019. Les principales questions de la recherche portaient sur (a) l'identification des initiatives et des bonnes pratiques des gouvernements, du secteur, et des organisations ouvrières et agricoles pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana ; (b) l'identification des problèmes et de l'ampleur de l'implication active et significative des organisations ouvrières et agricoles dans les efforts visant à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao ; et (c) un examen des efforts dans et hors du cadre du Child Labor Cocoa Coordinating Group (CLCCG) pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao.

Les principales parties prenantes invitées à contribuer à la recherche sont les gouvernements du Ghana et de Côte d'Ivoire, les représentants du secteur privé du cacao, les agences de développement international et la société civile nationale et internationale, dont des organisations de travailleurs et des organisations ouvrières et agricoles (FBO). Les personnes spécifiques contactées ont été sélectionnées en fonction de leur appartenance au Child Labor Cocoa Coordinating Group (Groupe de coordination du travail des enfants dans le cacao, CLCCG) ou identifiées lors d'exercices de cartographie des principales parties prenantes de la production de cacao.

La présente recherche s'appuie sur une approche systémique du recueil, de l'analyse et de l'interprétation des données. Cette approche identifie les interrelations, les dépendances et les boucles de rétroaction, afin d'analyser la dynamique, d'identifier les schémas récurrents et de prendre des décisions de planification éclairées pour des résultats optimaux. L'analyse couverte par ce rapport repose sur l'examen approfondi du dossier, comprenant 613 documents et sites Web. Des entretiens ont été menés auprès de 79 personnes.

En mai 2023, des ateliers d'une journée ont été organisés en Côte d'Ivoire et au Ghana pour discuter de l'élaboration d'un référentiel d'indicateurs du progrès. Ces ateliers ont également été une source d'informations utiles pour le présent rapport. D'autres informations utiles ont été

fournies par l'échange d'e-mails avec les représentants de 14 catégories de parties prenantes, portant particulièrement sur les questions relatives au soutien nécessaire au renforcement des capacités des organisations ouvrières et agricoles pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. L'analyse des données a été essentiellement effectuée à l'aide du logiciel d'analyse qualitative des données Atlas.ti et du logiciel Mind Mapping.

Les principales limitations de cette recherche se divisent en trois catégories. Premièrement, bien que l'ensemble de notre recherche porte sur le travail des enfants comme sur le travail forcé, beaucoup d'autres informations sur le travail des enfants sont disponibles. La lutte contre le travail forcé dans le cacao fait l'objet d'une attention croissante et du développement de stratégies parmi les principales parties prenantes. Toutefois, très peu d'initiatives approfondies visant à résoudre ce problème dans le cacao ont été mises en place, à l'exception d'exemples comme le Projet d'indicateurs du travail forcé (*Forced Labor Indicators Project, FLIP*),<sup>1</sup> et une collaboration entre Rainforest Alliance, l'International Cocoa Initiative et Solidaridad.<sup>2</sup> Compte tenu de l'absence de données existantes sur les initiatives de lutte contre le travail forcé, traiter ce sujet de manière aussi approfondie que le travail des enfants s'avère difficile. Ensuite, si certaines études ont identifié de bonnes pratiques pour réduire le travail des enfants dans la production du cacao, celles-ci ne couvrent pas toute l'étendue des approches et des initiatives utilisées. Idéalement, les bonnes pratiques doivent être identifiées par des études indépendantes, plutôt que par une auto-évaluation de leurs exécutants. Même si les études indépendantes couvrent parfois l'évaluation de projets, leur nombre sur cette question spécifique reste limité. Enfin, tout au long de ce rapport, nous faisons référence à un large éventail de types de stratégies et d'initiatives. Malgré quelques points communs, celles-ci présentent des divergences majeures à prendre en compte, car limitant leur comparabilité.

## Principales conclusions

La recherche a confirmé l'absence d'une approche unique de la réduction du travail des enfants et du travail forcé : seule la mise en œuvre conjuguée de stratégies et de pratiques conduira à un succès accru de la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Depuis 2019, des changements positifs sont intervenus en termes de collaboration renforcée, de couverture et de (nouvelles) orientations dans les efforts visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Toutefois, de nombreux aspects requièrent encore une attention particulière pour atteindre des niveaux plus élevés d'impact sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

---

<sup>1</sup> Verité (2023), Projet d'indicateurs du travail forcé (FLIP) en Côte d'Ivoire et au Ghana. <https://verite.org/forced-labor-indicators-project/>

<sup>2</sup> Rainforest Alliance (2021), Profil du projet : Éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans les secteurs du cacao et des mines d'or du Ghana, disponible à l'adresse : <https://www.rainforest-alliance.org/in-the-field/tackling-forced-labor-and-child-labor-in-ghana-sectors-project/>. Rainforest Alliance.

Actuellement, la priorité accordée à l'éradication du travail des enfants au niveau du foyer s'est légitimement étendue à la prise en compte de nombreux problèmes contextuels et du bien-être général des enfants. Cela implique une volonté d'englober des questions comme la disponibilité des services sociaux, dont l'éducation et la protection sociale, le bon fonctionnement et la participation des organisations ouvrières et agricoles, ainsi que la déforestation et d'autres problèmes environnementaux. En outre, la nécessité de s'assurer que le travail des enfants est réduit de manière systématique au sein des communautés, et pas seulement parmi les enfants qui travaillent actuellement dans le cacao, est de plus en plus reconnue. Pour cette raison, des approches paysagères élargies<sup>3</sup>, ayant de nombreux domaines d'intérêt communs avec les initiatives de développement rural, sont de plus en plus discutées lors de la planification de résultats plus efficaces et significatifs pour la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Les approches paysagères consistent en des collaborations multipartites, impliquant les parties prenantes au sein d'une zone géographique délimitée pour atteindre des objectifs de développement définis.

Associée aux approches intégrées basées sur les zones (*integrated area-based approaches*, IABA), la création de zones sans travail des enfants (*child-labor-free zones*, CLFZ) a été testée et élargie pour résoudre de manière systématique les problèmes liés au travail des enfants dans les zones de production du cacao.

Il existe de nombreuses plateformes multipartites, chacune ayant sa propre histoire et son orientation principale/sa vision spécifiques pour résoudre tous ces problèmes. Si de nombreuses plateformes multipartites se rejoignent sur certains sujets, comme la préservation du revenu de subsistance des agriculteurs, leurs priorités ou domaines d'action privilégiés varient. Les plateformes multipartites sont essentielles pour obtenir des résultats effectifs en matière de réduction du travail des enfants et du travail forcé ; toutefois, les résultats de la recherche indiquent que la simplification et la suppression des redondances seront plus efficaces.

La pauvreté demeurant la cause principale, un revenu équitable pour toutes les personnes impliquées dans la production du cacao est nécessaire. Cependant, la pauvreté n'est pas la seule cause du travail des enfants et du travail forcé. Cette recherche réaffirme en effet que la lutte contre un seul aspect, comme la pauvreté, ne permettra pas de résoudre les défis du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne de valeur du cacao. Une approche pluridimensionnelle, basée sur la collaboration synergique entre les différentes parties prenantes - des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana (avec les contributions et le soutien du secteur

---

<sup>3</sup> IDH (2023), How Landscape Approaches Can Tackle Deforestation and Shape the Future of Sustainable Supply Chains: The Case of the Cocoa Sector. Disponible à l'adresse : <https://www.idhsustainabletrade.com/news/how-landscape-approaches-can-tackle-deforestation-and-shape-the-future-of-sustainable-supply-chains-the-case-of-the-cocoa-sector/#:~:text=Landscape%20approaches%20refer%20to%20multi,sustainability%20performance%20in%20that%20area.> ISEAL Alliance (2022), Effective company actions in landscapes and jurisdictions. Guiding Practices. Volume 1.0. London: ISEAL Alliance.

privé), aux donateurs multi et bilatéraux, en passant par les experts techniques nationaux et internationaux - est nécessaire. En particulier, la voix des organisations ouvrières et agricoles est essentielle pour garantir le bien-fondé des mesures engagées et sensibiliser les agriculteurs des zones productrices de cacao.

La réduction de la pauvreté implique la fixation d'un prix équitable du cacao et le versement direct d'une rémunération réelle aux agriculteurs, de manière à améliorer la situation socio-économique de leur foyer et à réduire la dépendance envers le travail des enfants et le travail forcé. Soutenir la diversification des revenus, afin de réduire la dépendance envers le cacao est essentiel, en particulier pour répartir le risque en cas de catastrophe naturelle ou autre. L'amélioration de la disponibilité et de la gestion des régimes d'épargne et de crédit, associée à un meilleur accès aux mécanismes de protection sociale, sont d'autres aspects à prendre en compte. L'amélioration des routes, afin de réduire le coût du transport des intrants de production pour le cacao et les fèves de cacao, peut aussi contribuer indirectement à une efficacité accrue, qui doit être utilisée au profit des agriculteurs. En outre, l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité dans la production du cacao contribue à l'augmentation des revenus. Par ailleurs, l'application de méthodes visant à réduire les accidents et les maladies causés par les technologies de production dangereuses pour l'opérateur permet de réduire dans le même temps la perte de revenus résultant de ces événements.

Alors que la sensibilisation aux dangers du travail des enfants progresse en Côte d'Ivoire comme au Ghana, le travail forcé demeure un sujet insuffisamment abordé. La sensibilisation à des questions comme les modalités et l'organisme compétent pour le signalement du travail des enfants et du travail forcé, et les mécanismes de réclamations disponibles aux membres de la communauté reste encore trop limitée.

Le recueil et le regroupement des données sur le travail des enfants aux niveaux local et national, ainsi que sur les initiatives de réduction du travail forcé et leur impact sur une prise de décision éclairée, reste encore à améliorer. L'un des défis identifiés à plusieurs reprises tout au long de cette recherche est le recueil et le partage des données, afin de s'assurer que les leçons apprises, les problèmes de mise en œuvre identifiés et les bonnes pratiques ont été utilisés pour éclairer les futurs efforts. Bien que les différentes plateformes multipartites abordent certaines de ces données, l'utilisation concrète de celles-ci pour la planification nécessite toujours une plus grande attention, en utilisant des moyens méthodologiquement appropriés.

Le besoin de renforcer les capacités techniques et logistiques au niveau local pour fournir des services aux communautés du cacao reste indéniable. La réduction de la dépendance vis-à-vis des acteurs non étatiques (agences de développement international, dont les fondations et les ONG) au lieu du gouvernement local pour la prestation de services est nécessaire pour une

durabilité à long terme. À cette fin, l'augmentation du financement des services gouvernementaux locaux est essentielle pour une collaboration directe et durable avec les communautés et la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Ceci, associé au renforcement technique et à l'aide logistique, y compris le transport, renforcera de manière exponentielle l'impact des initiatives de réduction du travail des enfants et du travail forcé, en particulier s'ils s'accompagnent de l'amélioration des infrastructures, comme les écoles, les structures de soins de santé et les routes.

En dépit des efforts soutenus visant à impliquer et à renforcer les organisations ouvrières et agricoles, leur potentiel de contribution à l'éradication du travail des enfants et du travail forcé n'est pas pleinement réalisé. Bien que tous les producteurs de cacao ne soient pas membres de coopératives et autres associations agricoles, beaucoup le sont. Par conséquent, des efforts visant à encourager davantage d'agriculteurs à en créer et à les officialiser sont en cours, augmentant ainsi la portée des organisations ouvrières et agricoles. La nécessité de prendre davantage en compte leurs avis et leurs représentants locaux pour contribuer à la réduction du travail des enfants et du travail forcé dans le cacao est évidente.

Cette recherche a conclu qu'il reste encore différents aspects du fonctionnement du CLCCG à améliorer. Certains de ces aspects rejoignent la nécessité de s'associer pour simplifier les plateformes multipartites. Cependant, il est crucial d'élargir le nombre de membres du CLCCG, afin d'obtenir une plus grande diversité d'avis des principales parties prenantes. De plus, comme pour toutes les initiatives, l'intégration plus concrète de méthodes et d'initiatives spécifiques de réduction du travail forcé peut être intensifiée.

Les conclusions et recommandations présentées dans cette étude exigent une approche complète et adaptable de leur mise en œuvre. Une vérification continue, régulière et intégrée, des résultats des mesures mises en œuvre pour réduire le travail des enfants et le travail forcé sera nécessaire.

Les recommandations s'articulent autour de huit thématiques identifiées par cette recherche comme nécessitant une attention et une simplification accrues de la part des initiatives, afin d'améliorer leur impact sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé dans le cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les domaines thématiques et l'objectif principal de ces recommandations clés sont brièvement résumés ici. Le détail de ces recommandations, leur niveau de priorité, ainsi que les principales entités responsables proposées pour leur mise en œuvre sont décrits dans la section « Conclusions et recommandations » de ce rapport.

1. Alignement entre les parties prenantes et sur les stratégies/plans du gouvernement du pays producteur, afin de :

- Renforcer les efforts des parties prenantes internationales pour reconnaître et élaborer, en collaboration avec les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, ainsi qu'avec les bureaux gouvernementaux locaux des zones productrices de cacao, une stratégie nationale et un niveau de planification pour la réduction du travail des enfants et du travail forcé ;
- Accentuer le soutien et le financement par les parties prenantes pour favoriser l'alignement et la collaboration mutuels et créer des synergies visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé ; y compris les initiatives de l'USAID en Côte d'Ivoire et au Ghana avec l'USDOL, et
- Planifier et intégrer les efforts portant sur le TF à ceux portant sur le TE.

## 2. Réduction de la pauvreté afin de :

- Renforcer les efforts visant à augmenter les revenus des producteurs de cacao par une approche pluridimensionnelle, afin d'assurer un revenu de subsistance minimal aux foyers producteurs de cacao ; renforcer les mécanismes de protection sociale et leur mise en œuvre en améliorant les conditions de travail, pour garantir un travail non dangereux pour les enfants plus âgés, les jeunes et les adultes (travail décent) ;
- Exploiter les données, pour renforcer la qualité de la gestion des connaissances à tous les niveaux ;
- Augmenter et renforcer la collaboration, afin que les systèmes de données nationaux soient utilisés à des fins de planification et autres ;
- Entreprendre des recherches pour déterminer la couverture exacte, au niveau géographique et des foyers producteurs de cacao, des initiatives de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ; et
- Faire le lien entre le traçage et la cartographie grâce aux systèmes de surveillance du travail (comme les Systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE), le Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire [SOSTECI], le Système de surveillance du travail des enfants au Ghana [*Ghana Child Labour Monitoring System, GCLMS*]), des niveaux de couverture et des améliorations dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

## 3. Renforcement de la sensibilisation afin de

- Continuer à sensibiliser et à renforcer la priorité accordée aux méthodes de changement des comportements communautaires de manière effective, continuer à améliorer la présentation des thèmes du travail des enfants et du travail forcé dans les médias (dans

les pays producteurs et consommateurs), et à se concentrer davantage sur les questions relatives au travail forcé ; et

- Intégrer à la sensibilisation des informations sur la manière de
  - Signaler les cas de travail des enfants et de travail forcé ;
  - Utiliser les mécanismes de réclamation pour tout (autre) problème auquel les agriculteurs et leurs familles peuvent être confrontés ; et
  - Accéder à des services pour améliorer la production et les ventes de cacao.

#### 4. Prestations de services du gouvernement local au niveau communautaire afin de

- Analyser les capacités visant à identifier les points forts, les faiblesses et les opportunités de tous les services et acteurs gouvernementaux en matière de planification et de mise en œuvre du développement local, afin de réduire le travail des enfants et le travail forcé ;
- Développer et mettre en œuvre, en s'appuyant sur les résultats par district/*sous-préfecture*, des programmes techniques adaptés de renforcement des capacités et de soutien logistique (y compris pour le transport vers et depuis les communautés) et identifier les mécanismes de financement ;
- Renforcer les systèmes de protection de l'enfance du gouvernement local et intégrer la prévention et la réduction du travail des enfants au système, en veillant à l'identification exhaustive des sujets liés à la protection de l'enfance ;
- Améliorer la qualité et l'accès à l'éducation générale et à l'éducation technique et professionnelle et la formation aux compétences (ETPFC), y compris par des programmes de cantine scolaire correctement planifiés, l'éducation sur les droits de l'enfant et un travail décent dans l'agriculture, et s'assurer de l'extension de l'ETPFC de manière à couvrir les sujets innovants et liés à l'agriculture en utilisant des technologies modernes/appropriées ; et
- Renforcer la construction d'une infrastructure physique.

#### 5. Approche paysagère et Approches intégrées basées sur les zones (*Integrated area-based approaches, IABA*), avec la création de Zones sans travail des enfants (*Child-labor-free zones, CLFZ*) pour

- Développer des mécanismes permettant d'intégrer les efforts visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao à des programmes plus larges, dont notamment les IABA/CLFZ et les approches paysagères dans des zones géographiques spécifiques ; et

- Créer un environnement de travail positif et décent pour les enfants, en collaboration avec le gouvernement local, les écoles et autres parties prenantes de la zone.

#### 6. Renforcer le rôle des organisations ouvrières et agricoles pour

- Définir et garantir une représentation équitable des producteurs et travailleurs du cacao dans le cadre de la gouvernance des stratégies nationales sur le cacao durable, et dans l'élaboration et le suivi des plans d'action nationaux périodiques sur le travail des enfants et le travail forcé ;
- Renforcer les capacités des organisations de travailleurs/ouvrières et agricoles sur les questions du travail des enfants et du travail forcé et mettre en place des mécanismes utilisés par les organisations de travailleurs/agricoles pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé ;
- Développer un mécanisme de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les progrès des initiatives de réduction du travail des enfants et du travail forcé par les organisations ouvrières et agricoles ;
- Concevoir et/ou diffuser les outils existants développés pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, destinés aux organisations ouvrières et agricoles ; et
- Inclure les organisations de travailleurs non-agricoles, comme les syndicats d'enseignants, les organisations de professionnels de santé/sage-femmes dans les efforts visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao.

#### 7. Renforcement du CLCCG pour

- Évaluer l'implication et le niveau d'expansion des membres du CLCCG, afin qu'ils soient plus représentatifs des parties prenantes associées à la chaîne de valeur du cacao ;
- S'assurer que les objectifs du CLCCG sont réalistes, en se fondant sur les preuves de leur faisabilité dans des délais à fixer, et correspondent aux nouveaux plans d'action nationaux relatifs au travail des enfants, et à terme au travail forcé, dans les deux pays ; et
- Renforcer l'attention portée au travail forcé, envisager de renommer le Système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) et le CLCCG de façon à indiquer que le travail forcé est un sujet des droits du travail qui doit être inclus dans les activités.

# 1. Introduction

---

*Les agriculteurs et leurs familles doivent être suffisamment soutenus . . . pour prospérer, pas seulement pour survivre à peine.  
– Partie prenante, représentant des travailleurs*

---

L'USDOL-ILAB a conclu un contrat avec l'American Institutes for Research® (AIR®) pour analyser les efforts visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana et identifier les indicateurs potentiels pour mesurer les progrès accomplis. Le présent rapport couvre l'analyse de la mise en œuvre de ces efforts par les parties prenantes, en particulier depuis 2019. Il comprend également l'examen et l'identification des bonnes pratiques des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, du secteur privé, des organisations ouvrières et agricoles (*Farmer-based organizations*, FBO) d'autres groupes de la société civile, ainsi que des agences de développement internationales et nationales.

Les principales questions abordées par cette recherche sont les suivantes :

1. Quels sont les efforts spécifiques des gouvernements, de l'industrie et des organisations de travailleurs pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire ?
2. Quelles sont les meilleures pratiques des gouvernements et de l'industrie en matière de gestion, de signalement et de contrôle pour garantir la production de produits du cacao sans recours au travail des enfants et au travail forcé ?
3. Comment les organisations de travailleurs sont-elles activement et significativement impliquées dans les efforts visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao ?
4. À quels défis ces groupes sont-ils confrontés dans leurs efforts et quels sont les axes d'amélioration ?
5. Quels sont les efforts déployés depuis 2019, dans le cadre du Groupe de coordination du cacao contre le travail des enfants (*Child Labor Cocoa Coordinating Group*, CLCCG) et en dehors pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao ?

La présente Section 1 décrit la structure de ce rapport. La Section 2 décrit la méthodologie utilisée pour recueillir et analyser les informations, ainsi que les limites de cette approche pour l'analyse des données. La Section 3 aborde les changements apportés aux approches utilisées pour la réduction du travail des enfants et du travail forcé de 2019 à 2023, les lacunes persistantes et les

bonnes pratiques, et la Section 4 propose une présentation générale des principales causes du travail des enfants et du travail forcé. La Section 5 présente la synthèse des efforts des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, de l'industrie, des partenaires de développement internationaux, des organisations de travailleurs pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. La Section 6 évoque certains aspects à prendre en compte pour développer une collaboration plus efficace et créer des synergies. Enfin, la Section 7 présente les conclusions et les recommandations.

Les réponses aux questions ont été traitées et intégrées dans l'ensemble de l'analyse. En ce qui concerne la Question 5, les réponses sont traitées dans les Sections 3 et 5. Cependant, les activités des membres du CLCCG sont décrites tout au long du rapport, le cas échéant.

## 2. Méthodologie

---

La méthodologie couvre la période de recueil des données, du début de l'année 2023 au mois d'octobre 2023. Cette période comprenait le développement d'un référentiel d'indicateurs de performance, déjà évoqué dans un rapport distinct. Les données de ce rapport ont été recueillies simultanément et après la soumission de l'avant-projet de rapport sur les indicateurs de performance.

Les principales parties prenantes invitées à contribuer à la recherche étaient les gouvernements du Ghana et de Côte d'Ivoire, les représentants du secteur privé du cacao, les agences de développement international et la société civile nationale et internationale, dont des organisations de travailleurs et FBO. Les personnes spécifiques contactées ont été sélectionnées en fonction de leur appartenance au Child Labor Cocoa Coordinating Group (Groupe de coordination du travail des enfants dans le cacao, CLCCG) ou identifiées lors d'exercices de cartographie des principales parties prenantes de la production de cacao.

### 2.1 Approche conceptuelle

Cette recherche se fonde sur une approche systémique du recueil, de l'analyse et de l'interprétation des données.<sup>4,5,6</sup> L'approche systémique se concentre sur l'ensemble des différents éléments influant sur le processus de réduction du travail des enfants et du travail

---

<sup>4</sup> Parsons, B., Dhillon, L., & Keene, M. (Eds.). (2020). *Visionary evaluation for a sustainable equitable future*. Information Age Publishing.

<sup>5</sup> EvalCommunity for a Better World. (2023). *Systems theory in evaluation: Understanding complex social systems*. <https://www.evalcommunity.com/career-center/systems-theory/#:~:text=Systems%20Theory%20is%20an%20approach%20to%20evaluation%20that%20emphasizes%20the,rather%20than%20just%20individual%20components>

<sup>6</sup> Williams, B., & Hummelbrunner, R. (2010). *Systems concepts in action*. Stanford Business Book.

forcé en analysant leur impact et influence réciproques. Cette approche identifie les interrelations, les dépendances et les boucles de rétroaction, afin d’analyser la dynamique, d’identifier les schémas récurrents et de prendre des décisions de planification éclairées pour des résultats optimaux. En outre, l’approche systémique tient aussi compte du fait que modifier une partie du système peut entraîner des effets de ricochet sur d’autres parties, et que le système dans son ensemble va plus loin que la somme de ses composantes individuelles. Elle fournit une perspective holistique de la résolution des problèmes et de la prise de décision.

Cette recherche a confirmé qu’une approche systémique, comprenant un réseau de parties prenantes mettant en œuvre un éventail de méthodes complémentaires, était essentielle pour une réduction efficace du travail des enfants et du travail forcé.

Elle s’articule autour des aspects thématiques présentés dans le Document 1 ci-dessous, mis à jour et adaptés à partir d’une précédente analyse, menée entre 2018 et 2019, sur le travail des enfants dans le cacao en Côte d’Ivoire et au Ghana.<sup>7</sup> Le cadre de cette adaptation prenait en compte le travail forcé.

### Document 1. Aspects thématiques

	Program and Policy Sectors/Approaches								
	Cadres juridiques et politiques, données et gouvernance	Plaidoyer, sensibilisation et communication pour le changement de comportement	Systèmes de suivi, de remédiation, de traçabilité et de certification concernant le travail des enfants et le travail forcé	Protection de l'enfance	Enseignement général / Compétences professionnelles	Autonomisation économique / protection sociale	Technologies améliorées, sécurité et santé au travail	Santé et autres services	RESULTS CL/FL
National									
District									
Community									
All									

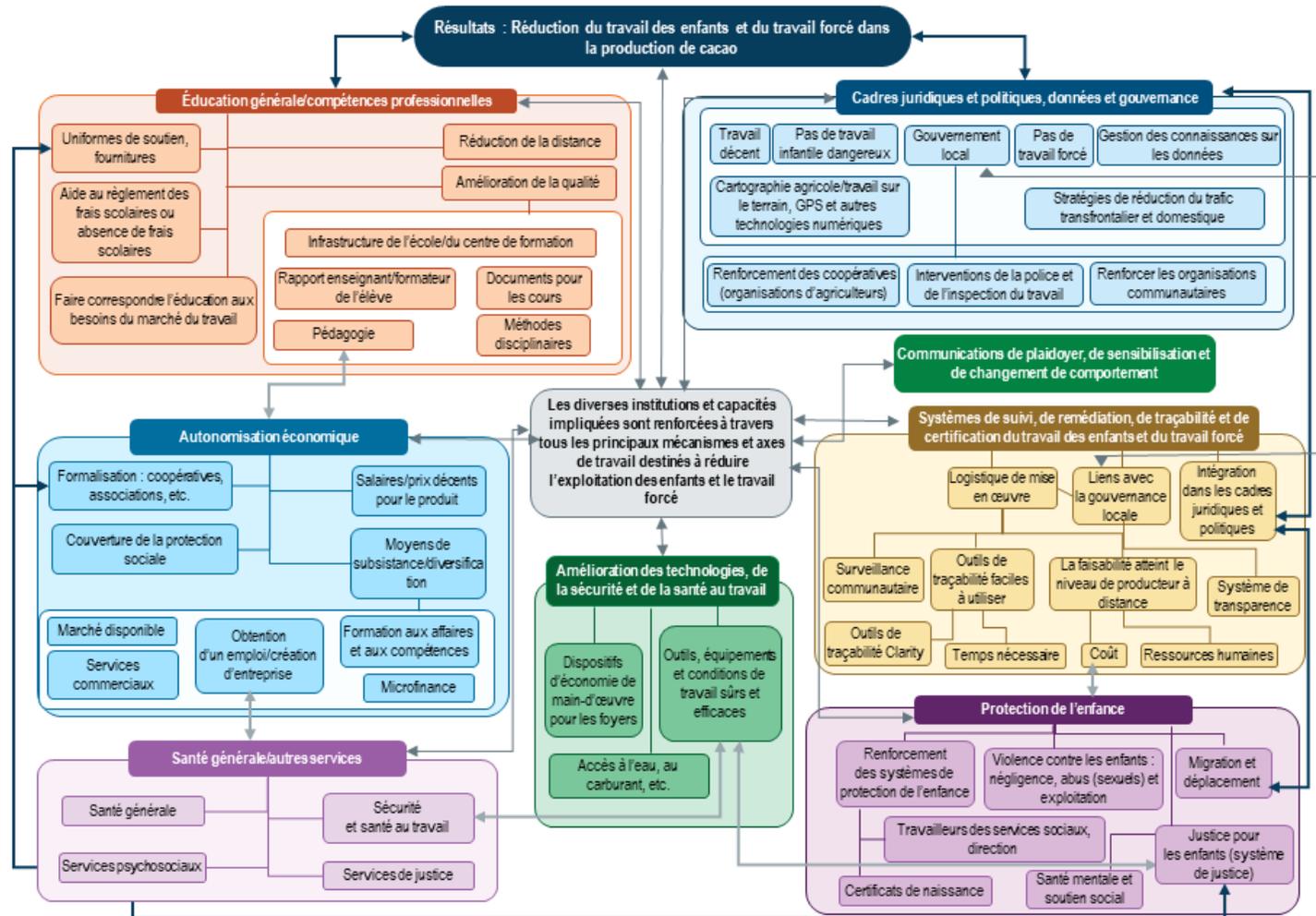
Les huit principaux aspects ont été définis plus en détail dans un cadre de composantes d’un système visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, comme indiqué dans le Document 2. Chacun de ces aspects couvre les principales stratégies, les cadres juridiques et réglementaires et les initiatives de mise en œuvre existants.

<sup>7</sup> Basée sur une étude portant sur les documents pertinents et 137 entretiens avec les principales parties prenantes. Zegers, M. C. R., & Ayenor, G. K. (juin 2021). *Ending child labour and promoting sustainable cocoa production in Côte d’Ivoire and Ghana*. Commission européenne. [Études menées par l’International Cocoa Initiative, l’Organisation internationale du travail, l’UNICEF et d’autres.]

Suite à l'analyse, il était clair que les aspects thématiques et leurs composantes étaient toujours valables et pertinentes pour comprendre les questions clés relatives à la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

Ces aspects peuvent être détaillés en sous-composants et en réseaux. Il convient de souligner l'interconnexion et l'influence mutuelle potentielle de ces différents aspects, parfois de manière inattendue. Pour cette raison, lors de la lecture du rapport, les conclusions et recommandations présentées dans cette recherche doivent être comprises comme nécessitant une approche exhaustive et flexible de leur mise en œuvre. Une vérification continue, régulière et intégrée, des résultats des mesures mises en œuvre pour réduire le travail des enfants et le travail forcé sera nécessaire.

## Document 2. Cadre des principaux aspects de la réduction travail des enfants et/ou le travail forcé



## 2.2 Recueil de données

### *Examen et analyse documentaires*

Un examen approfondi du dossier comprenant 613 documents et sites Web a été effectué pour l'analyse couverte dans le présent rapport. Les documents et sites Web examinés portent sur des sujets très variés, couverts par les aspects thématiques présentés dans le Document 1. Ils comprennent également des informations sur les problèmes conceptuels, les stratégies, les initiatives et les progrès réalisés dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

### *Entretiens et autres contributions des parties prenantes*

La phase initiale de la recherche visait à s'assurer que les principales parties prenantes concernées au sein des communautés nationales et internationales aient connaissance de la recherche et soient disposées à y contribuer. Ces parties prenantes ont été informées officiellement par un courrier de présentation. Puis, des communications officielles entre l'USDOL et les représentants gouvernementaux concernés du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont eu lieu.

Une première série d'entretiens auprès de 20 des principales parties prenantes internationales a été menée entre février et avril 2023. Elle a été suivie de visites sur le terrain de consultants nationaux en Côte d'Ivoire et au Ghana, pour des entretiens avec les parties prenantes locales majeures à Kumasi, au Ghana, du 2 au 5 mai 2023, et à Soubré, en Côte d'Ivoire, du 30 mai au 3 juin 2023. D'autres parties prenantes ont été consultées entre le 2 mai et le 10 octobre 2023, afin de recueillir leurs contributions pour le processus de recherche. Au final, 79 parties prenantes ont été consultées comme indiqué dans le Document 3 ci-dessous (plus de détails en Annexe B).

### **Document 3. Entretiens avec les parties prenantes**

Type d'organisation	Nombre d'entretiens menés
ONG internationales	27
Société civile	17
Société privée	10
Représentants du gouvernement	25
<b>Nombre total d'entretiens</b>	<b>79</b>

Les informations recueillies auprès des principales parties prenantes initiales au cours des premiers cycles jusqu'à la mi-mai 2023 portaient sur les changements apportés aux initiatives et au réseautage des parties prenantes au cours des 3 à 4 années précédentes, les bonnes pratiques

et les indicateurs de performance possibles. Les entretiens ultérieurs, à partir de juin, portaient moins sur l'identification des indicateurs que sur :

- Les mises à jour concernant l'évolution des approches et de la collaboration depuis 2019 ;
- L'identification des bonnes pratiques, dans la mesure du possible, au cours de la même période ; et
- Le rôle des organisations ouvrières et agricoles dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé et la manière dont il pourrait être encore renforcé pour un impact accru.

Des ateliers participatifs d'une journée ont été organisés avec des parties prenantes du Ghana (11 mai 2023) et de Côte d'Ivoire (23 mai 2023). L'objectif principal de ces ateliers était d'obtenir des informations sur le développement du référentiel d'indicateurs de progression. Toutefois, les discussions de ces ateliers ont également abordé les contributions des participants, afin d'identifier les principaux aspects concernant les réussites, les défis et les lacunes persistantes à prendre en compte pour l'analyse présentée dans ce rapport.

Ces ateliers ont été l'occasion d'inviter un ensemble diversifié de parties prenantes, notamment des fonctionnaires nationaux et locaux, des consultants auprès de bureaux gouvernementaux spécialisés dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, des représentants de la société civile, y compris des travailleurs et des employeurs, des ONG/fondations internationales et nationales, des représentants du secteur privé et des universitaires impliqués dans la gestion, la mesure et l'étude des problèmes liés au travail des enfants et au travail forcé.

Les commentaires des parties prenantes ont été sollicités et transmis par courrier électronique, en complément des entretiens et pour une analyse plus approfondie de sujets spécifiques nécessitant une contribution supplémentaire. Les parties prenantes qui n'avaient pas été consultées ou dont une contribution complémentaire était souhaitée ont été contactées à cette fin. Les sujets comprenaient des recommandations sur le renforcement des contributions des organisations ouvrières et agricoles. Un autre sujet portait sur l'obtention d'informations relatives à l'utilisation de méthodes de planification spécifiques, comme l'<sup>8</sup> approche du portefeuille du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les méthodes de réflexion<sup>9</sup> conceptuelle. Le contact par e-mail a permis des échanges plus spécifiques et détaillés que l'utilisation d'un formulaire à remplir. Les représentants de 14 groupes de parties prenantes différents (agences de l'ONU, représentants du secteur privé, groupes de la société civile, dont des représentants d'organisations ouvrières et agricoles, projets) ont tous fourni des informations complétant ces conclusions.

---

<sup>8</sup>PNUD. (2022). *System Change: A guidebook for adopting portfolio approaches*. PNUD.

<sup>9</sup>Par ex., UNICEF. (2018). *Human-centered (child-centered) design thinking in support of the design process of the new UNICEF Malawi country programme*. UNICEF.

## 2.3 Analyse des données

L'analyse du dossier et des entretiens par l'équipe de l'AIR consistait en l'examen continu des informations et analyses entrantes. Trois principaux outils d'analyse des données ont été utilisés. Le logiciel de données qualitatives Atlas.ti<sup>10</sup> pour la structuration et l'analyse de toutes les données recueillies lors des entretiens et autres communications avec les parties prenantes. Le responsable de la recherche avait développé une série de codes à utiliser dans Atlas.ti, basés sur les questions de la recherche, ses aspects thématiques et leurs composantes (voir le cadre dans le Document 4). Le logiciel Mind Mapping<sup>11</sup> a permis de faciliter et d'étayer l'analyse. La cartographie mentale a servi de base à l'analyse des interrelations entre les diverses composantes de l'analyse des systèmes.

En outre, des formulaires Google pour l'enregistrement des informations et des bonnes pratiques ont été développés. Des tableurs ont été élaborés pour l'organisation d'informations spécifiques relatives aux actions des différentes parties prenantes et aux bonnes pratiques potentielles.

Un ensemble de critères, présenté dans le Document 4 ci-dessous, a été développé pour définir et évaluer les bonnes pratiques potentielles. Ces critères étaient basés sur les analyses antérieures de l'équipe de l'AIR pour l'identification de bonnes pratiques dans le cadre d'autres missions complexes. Ils visaient à équilibrer les différents éléments à prendre en compte pour déterminer si une pratique pourrait être évaluée comme « bonne » pratique. Il convient en outre de noter que l'équipe de recherche de l'AIR a préféré ne pas associer les termes « meilleure » ou « potentielle » à l'expression « bonne pratique ». En effet, le niveau de distinction requis pour déterminer si une pratique est vraiment « la meilleure » est difficile à évaluer et donc non souhaitable. L'utilisation du mot « potentielle » n'est pas nécessaire, une bonne pratique devant pouvoir être suffisamment identifiée comme telle sans le terme restrictif « potentiel ».

### Document 4. Critères de définition des bonnes pratiques

Critères	Description
1. Efficaces et performantes	Une bonne pratique a prouvé sa pertinence stratégique comme moyen le plus efficace d'atteindre un objectif spécifique ; elle a été adoptée avec succès et a eu un impact positif sur les personnes et/ou les communautés.
2. Innovantes et créatives	Sa conception et sa mise en œuvre sont innovantes et/ou créatives.
3. Durables sur le plan environnemental, économique et social	Une bonne pratique répond aux besoins actuels, en particulier aux besoins essentiels des personnes travaillant dans la production du cacao, sans compromettre la capacité à répondre aux besoins futurs.

<sup>10</sup> Atlas.ti. Présentation des fonctionnalités. <https://atlasti.com/features.html>

<sup>11</sup> SimpleMind. Accueil. <https://simplemind.eu/>

4. Sensibles au genre et aux groupes vulnérables	La description de la pratique doit comprendre l'inclusion des femmes et des autres groupes vulnérables (le cas échéant), afin de réduire la dépendance envers le travail des enfants et le travail forcé. Les autres groupes vulnérables peuvent comprendre les fermiers âgés, les jeunes, les migrants/réfugiés nationaux et internationaux, et les personnes handicapées.
5. Techniquement réalisables	La faisabilité technique constitue la base d'une bonne pratique ; elle est facile à apprendre et à mettre en œuvre.
6. Intrinsèquement participatives	Les bonnes pratiques impliquent les parties prenantes du projet par une participation et une adoption significatives. Les approches participatives sont essentielles, car elles favorisent un sentiment conjoint d'appropriation des décisions et actions.
7. Réplicables et adaptables	Une bonne pratique doit avoir un potentiel de réplication et donc pouvoir s'adapter à des objectifs similaires dans différentes situations.

## 2.4 Défis et limites

**Travail forcé.** Bien que l'ensemble de notre recherche porte sur le travail des enfants comme sur le travail forcé, beaucoup d'autres informations sur le travail des enfants sont disponibles. La lutte contre le travail forcé dans le cacao fait l'objet d'une attention croissante et du développement de stratégies au sein des principales parties prenantes. Toutefois, très peu d'initiatives approfondies visant à résoudre ce problème dans le cacao ont été mises en place jusqu'à présent, à l'exception d'exemples tels que le Projet d'indicateurs du travail forcé (*Forced Labor Indicators Project*, FLIP),<sup>12</sup> et une collaboration entre Rainforest Alliance, l'International Cocoa Initiative et Solidaridad.<sup>13</sup> Le FLIP vise essentiellement à renforcer la capacité des principales parties prenantes à identifier les cas de travail forcé et à harmoniser les approches d'identification et de lutte contre les risques liés au travail forcé. Il s'agit d'objectifs très importants, dans la mesure où les initiatives visant à réduire le travail forcé ne peuvent être mises en œuvre efficacement que si les parties prenantes comprennent et peuvent identifier les cas de travail forcé. Les définitions du travail forcé du projet FLIP sont basées sur les définitions<sup>14</sup> de l'Organisation internationale du travail (OIT) que les pays ont reconnues.

Si le travail forcé a suscité davantage d'attention dans le secteur du cacao au cours des dernières années, les informations pouvant être analysées sont encore peu nombreuses. Cela est principalement dû au fait que, même si certains plans et stratégies mentionnent le travail forcé,

<sup>12</sup>Verité. (2023). FLIP en Côte d'Ivoire et au Ghana. <https://verite.org/forced-labor-indicators-project/>

<sup>13</sup>Rainforest Alliance (2021), Profil du projet : Éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans les secteurs du cacao et des mines d'or du Ghana, disponible à l'adresse : <https://www.rainforest-alliance.org/in-the-field/tackling-forced-labor-and-child-labor-in-ghana-sectors-project/>. Rainforest Alliance.

<sup>14</sup>OIT. (2012). *Indicateurs du travail forcé de l'OIT. Programme d'action spéciale pour lutter contre le travail forcé.* OIT.

les actions directes visant à le réduire dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana sont encore rares. Compte tenu de l'absence de données existantes sur les initiatives de lutte contre le travail forcé, traiter ce sujet de manière aussi approfondie que le travail des enfants s'avère difficile. L'équipe de recherche a également noté un certain désaccord entre les parties prenantes sur la manière de lutter contre le travail forcé et de l'intégrer aux approches de réduction du travail des enfants ou parallèlement à celles-ci. Les discussions sur les initiatives de lutte contre le travail forcé et autres sujets connexes sont abordées plus en détail ci-dessous.

**Identification des bonnes pratiques.** Bien que des études aient été menées pour identifier les bonnes pratiques pour la réduction du travail des enfants dans la production du cacao, celles-ci ne couvrent pas toute l'étendue des approches et des initiatives utilisées. Certaines bonnes pratiques sont de grande envergure, comme les méthodes générales de sensibilisation et les messages à l'attention des communautés, alors que d'autres sont plus ciblées. Une pratique ciblée pourrait être, par exemple, le soutien apporté aux enfants d'une communauté particulière pour qu'ils bénéficient du transport pour aller à l'école. Bien sûr, une telle pratique peut également être généralisée à tous les enfants qui vivent à une distance importante de leur école.

Idéalement, les bonnes pratiques doivent être identifiées par des études indépendantes plutôt que par une auto-évaluation de leurs exécutants. Les études indépendantes peuvent comprendre des évaluations des projets. Il peut également s'agir d'évaluations indépendantes de diverses initiatives dans le cadre de programmes gouvernementaux ou privés plus importants pouvant être mis en œuvre en dehors du contexte d'un projet. Le nombre d'études spécifiquement destinées à identifier les bonnes pratiques de réduction du travail des enfants et du travail forcé, y compris par le biais d'évaluations, est limité. Par conséquent, pour cette recherche, les chercheurs ont décidé d'associer les informations issues d'un large éventail de sources : évaluations de projets, méta-évaluations comprenant l'analyse de plusieurs évaluations et auto-évaluations des agences de mise en œuvre.

En raison de ces facteurs, les bonnes pratiques identifiées fournissent une indication des types d'approches offrant le plus de chances d'être efficaces et d'avoir un impact plus important sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Ces indications ne doivent cependant pas être considérées comme absolues, mais plutôt comme fournissant des recommandations sur les types d'initiatives ayant fait la preuve de leur efficacité, notamment car le contexte et les autres types d'efforts engagés peuvent affecter la réussite de la mise en œuvre d'une bonne pratique identifiée.

**Comparabilité des initiatives.** Tout au long de ce rapport, nous faisons référence à un large éventail de types de stratégies et d'initiatives. Malgré quelques points communs, celles-ci présentent des divergences majeures. La comparabilité de ces initiatives est donc limitée, et les

lecteurs doivent s'abstenir de tirer des conclusions hâtives ou absolues. Il n'existe pas d'approche unique de la réduction du travail des enfants et du travail forcé : seule la mise en œuvre conjuguée de stratégies et de pratiques conduira à un succès accru dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

Il convient de prendre en compte, par exemple, que si certains projets et initiatives sont similaires parce qu'ils mettent en œuvre des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE), d'autres diffèrent largement. Par exemple, l'UNICEF s'engage à renforcer les systèmes de protection de l'enfance, ce qui comprend la lutte contre le travail des enfants dans le cadre d'un effort plus complet visant à consolider la protection de l'enfance dans toutes les communautés. L'UNICEF aide les gouvernements à mettre ces systèmes en œuvre. Les systèmes de certification du commerce équitable visent à certifier que les producteurs de cacao et autres parties prenantes de la chaîne de valeur du cacao respectent les exigences en termes de durabilité et de travail décent. Les produits du cacao certifiés et mis sur le marché sont donc évalués comme conformes à ces exigences. Les systèmes de certification du commerce équitable ne sont pas centrés sur les indicateurs de progrès du développement, mais peuvent effectuer un suivi du nombre d'agriculteurs/coopératives certifiés. Bien sûr, disposer d'un système de certification peut également contribuer à garantir que les agriculteurs et autres parties prenantes de la chaîne de valeur du cacao prennent des mesures pour protéger leurs produits.

### 3. Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé : L'évolution des approches de 2019 à 2023, les lacunes persistantes et les bonnes pratiques

---

Ensemble, la Côte d'Ivoire et le Ghana continuent de produire 65 % du cacao mondial.<sup>15</sup> Les défis liés à la prévalence du travail des enfants et du travail forcé, à la déforestation et aux problèmes liés au changement climatique associés à la production de cacao persistent. D'après une étude publiée en mai 2023 par l'OXFAM, les producteurs de cacao du Ghana ont enregistré une dégradation persistante de 16 % en moyenne de leurs revenus par rapport à la période précédant la pandémie de COVID-19.<sup>16</sup> La revue *Confectionery Production*, qui s'adresse aux industries de la confiserie, du chocolat, de la boulangerie sucrée et des snacks et traite de l'actualité technique et commerciale du secteur, a reconnu cette situation en se référant à cette étude sur son site Internet.<sup>17</sup>

#### 3.1 Principaux changements d'approches pour la réduction du travail des enfants et du travail forcé

Les gouvernements producteurs, les consommateurs, les groupes de défense des droits de l'homme et de la durabilité environnementale,<sup>18</sup> ainsi que les agences des Nations Unies appellent de plus en plus à lutter contre les remises en cause des droits de l'homme et les menaces environnementales liées à la chaîne de valeur du cacao. Les gouvernements des pays consommateurs, dont les États-Unis, l'Union européenne (UE) et le Japon, attirent également de plus en plus l'attention sur ces questions. La majeure partie des entreprises du secteur privé de la chaîne de valeur du cacao reconnaissent ces défis et développent des programmes de soutien pour les résoudre.

Si les recherches en cours révèlent qu'au cours des 4 dernières années, certains changements positifs majeurs ont pu être enregistrés, beaucoup reste à faire. S'appuyant sur la

---

<sup>15</sup> Union africaine, Comité technique spécialisé (CST) sur la finance, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration. (2021). Développement de chaînes de valeur intégrées et complémentaires pour une reprise durable et un renforcement de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). <https://au.int/en/stc-finance-2021>

<sup>16</sup> Étude auprès de 400 producteurs de cacao. OXFAM International. (mai 2023). « Chocolate giants reap huge profits as promises to improve farmers' incomes "ring hollow" ». <https://www.oxfam.org/en/press-releases/chocolate-giants-reap-huge-profits-promises-improve-farmers-incomes-ring-hollow>

<sup>17</sup> Confectionery Production. (2020). Environmental and human rights groups unite for declaration urging cocoa sustainability action. <https://www.confectioneryproduction.com/news/30546/environmental-and-human-rights-groups-combine-for-landmark-declaration-urging-cocoa-sustainability-action/>

<sup>18</sup> De même que les organisations ouvrières et agricoles, qui plaident pour des conditions de travail décentes et de meilleurs revenus pour les producteurs de cacao afin de réduire leur pauvreté.

documentation, les entretiens et autres informations recueillies,<sup>19</sup> cette analyse a constaté plusieurs domaines majeurs de changement. Les changements positifs de ces dernières années doivent essentiellement être élargis à un plus grand nombre de foyers d'agriculteurs et d'organisations ouvrières et agricoles (FBO) les représentant.<sup>20</sup> Pour être plus efficaces, certains autres changements positifs nécessitent, en outre, une participation, un partage des données, des ajustements et un renforcement accrus. Les lacunes persistantes et des idées de nouvelles initiatives susceptibles d'aider à améliorer l'impact pour réduire le travail des enfants et le travail forcé, présentées plus loin dans ce rapport, ont également été identifiées.

Des changements sont survenus du niveau macro-international au niveau de la communauté et des foyers. Ainsi, plusieurs plateformes multinationales se développent et collaborent de manière plus intensive dans le monde entier. Il s'agit notamment du CLCCG, des Initiatives pour un cacao durable (*Initiatives for Sustainable Cocoa, ISCO*)<sup>21</sup> des pays européens et du Japon, alors que l'International Cocoa Initiative (ICI) continue également de renforcer ses effectifs. La Côte d'Ivoire et le Ghana font tous deux partie de l'Alliance 8.7.<sup>22</sup> Alliance 8.7 est une collaboration multipartite, visant à aider les gouvernements à atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) Cible 8.7, qui comprend l'éradication du travail forcé, du trafic d'êtres humains et du travail des enfants.<sup>23</sup>

La législation internationale a également commencé à se focaliser davantage sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Cela comprend l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) 1000.<sup>24</sup> Cette norme africaine décrit les critères d'adhésion des producteurs de cacao individuels, des groupes d'agriculteurs et des coopératives d'agriculteurs désignée comme « Entité reconnue », à des systèmes de gestion améliorés. Elle englobe les normes de performance relatives à l'organisation de leur gestion, visant à améliorer l'efficacité et à s'aligner

---

<sup>19</sup> Échanges écrits et verbaux avec les parties prenantes (voir la section « Méthodologie »).

<sup>20</sup> Par ex., associations, coopératives, organisations de travailleurs et d'employeurs

<sup>21</sup> Beyond Chocolate, DISCO, SWISSCO, GISCO. (2021). The national platforms for sustainable cocoa in Europe: Alignment & collaboration. PDF. Beyond Chocolate, DISCO, SWISSCO, GISCO. Pour le Japon, la Plateforme pour le cacao durable dans les pays en voie de développement, n'est pas encore officiellement appelée JISCO au moment de la rédaction du présent rapport. JICA. (2022). Communiqué de presse. Action Plan to Eliminate Child Labour in the Cocoa Industry by the Platform for Sustainable Cocoa in Developing Countries.

[https://www.jica.go.jp/Resource/english/news/press/2022/20221012\\_42.html#:~:text=The%20Platform%20for%20Sustainable%20Cocoa%20in%20Developing%20Countries%20\(the%20Cocoa,%2C%20economically%2C%20and%20environmentally%20sustainable](https://www.jica.go.jp/Resource/english/news/press/2022/20221012_42.html#:~:text=The%20Platform%20for%20Sustainable%20Cocoa%20in%20Developing%20Countries%20(the%20Cocoa,%2C%20economically%2C%20and%20environmentally%20sustainable)

<sup>22</sup> Les deux sont des pays pionniers

<sup>23</sup> United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Sustainable Development. Alliance 8.7.

<https://sdgs.un.org/partnerships/alliance-87>

<sup>24</sup> Organisation africaine de normalisation (ARSO) et Organisation Africaine de Normalisation (ORAN) (2021), Catalogue des normes régionales africaines (ARS), Addis-Abeba : ARSA/ORAN.

[https://www.arso-oran.org/wp-content/uploads/2021/07/Catalogue-of-African-Regional-Standards-ARS-June-2021\\_TC.pdf](https://www.arso-oran.org/wp-content/uploads/2021/07/Catalogue-of-African-Regional-Standards-ARS-June-2021_TC.pdf)

sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux essentiels à une production durable de fèves de cacao.

En outre, comme détaillé dans la Section 5, l'Union européenne a adopté les Exigences de devoir de vigilance dans le cadre d'une directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité d'entreprise.<sup>25</sup> En 2023, un règlement définissant les détails de la prévention de la déforestation et mentionnant également le respect des droits du travail, a été adopté.<sup>26</sup>

Quant à ces deux pays producteurs de cacao eux-mêmes, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ils s'efforcent d'harmoniser leurs politiques de vente et de renforcer leur impact sur les questions commerciales.<sup>27</sup> L'objectif de la coopération politique internationale à cet égard est d'optimiser les gains que les pays producteurs tirent de leurs exportations de cacao. L'objectif est de résoudre des problèmes comme la détermination du prix du cacao, mais aussi d'abandonner le modèle d'exportation exclusive de fèves de cacao pour traitement ultérieur dans les pays de consommation, au profit de la participation à leur transformation. Des efforts sont entrepris, notamment pour le broyage du cacao, sa transformation en pâte de cacao et d'autres produits intermédiaires et produits finaux comme le chocolat. Plusieurs des personnes interrogées ont confirmé que la Côte d'Ivoire et le Ghana collaborent en effet de plus en plus sur tous les aspects de la production et de la vente du cacao, mais également sur le travail des enfants, le travail forcé et les questions de protection de l'environnement. L'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana (*Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative*, CIGCI)<sup>28</sup> a été créée pour faciliter la collaboration entre les deux pays et travaille actuellement à cette fin, avec pour objectifs

- d'atteindre des prix rémunérateurs et d'améliorer les moyens de subsistance (c.-à-d. le niveau de revenu) des producteurs de cacao ;
- de traiter, de promouvoir et d'améliorer la consommation et l'utilisation du cacao ;
- de promouvoir, de favoriser et de défendre l'intérêt commun des pays membres sur le marché international du cacao ;

---

<sup>25</sup> Commission européenne. (2022). Communiqué de presse. Just and sustainable economy: Commission lays down rules for companies to respect human rights and environment in global value chains. Commission européenne. [https://single-market-economy.ec.europa.eu/news/just-and-sustainable-economy-commission-lays-down-rules-companies-respect-human-rights-and-2022-02-23\\_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/news/just-and-sustainable-economy-commission-lays-down-rules-companies-respect-human-rights-and-2022-02-23_en)

<sup>26</sup> Journal officiel de l'Union européenne. (2023). *Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts et abrogeant le Règlement (UE) n° 995/2010*. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne.

<sup>27</sup> Union africaine, Comité technique spécialisé (CST) sur la finance, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration. (2021). Développement de chaînes de valeur intégrées et complémentaires pour une reprise durable et un renforcement de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). <https://au.int/en/stc-finance-2021>

<sup>28</sup> Le secrétariat de la CIGCI a été créé en 2021. L'initiative CIGCI, qui comprend le *Conseil du Café-Cacao* de Côte d'Ivoire et le Conseil du cacao du Ghana (COCOBOD), est aussi ouverte aux autres pays producteurs de cacao africains. Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative (CIGCI), About us (CIGCI). <https://www.cighci.org/about-us/>

- d'apprendre, d'innover et de collaborer pour relever les défis auxquels est confrontée la production de cacao ;
- de partager des informations scientifiques, économiques et techniques sur le cacao pour un bénéfice mutuel ; et
- d'harmoniser les politiques de production et de commercialisation du cacao des pays membres.

Le Document 5 dresse la liste des principaux domaines de changement positifs depuis 2019 dans les approches visant à combler les lacunes dans les processus de réduction du travail des enfants et du travail forcé. Les personnes interrogées qui ont fourni les données résumées dans le Document 4 sont principalement les membres du CLCCG, mais aussi d'autres groupes, en particulier des représentants des organisations ouvrières et agricoles. Les personnes interrogées ont fait part de leurs suggestions pour améliorer les initiatives mises en place et combler les lacunes, afin de renforcer leur impact sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Ces suggestions, résumées dans la deuxième colonne du Document 5, ont également contribué à éclairer les recommandations fournies dans ce rapport.

#### Document 5. Principaux domaines de changement selon les parties prenantes et recommandations

Principaux domaines de changement positif identifiés depuis 2019	Suggestions pour renforcer le changement positif selon les parties prenantes
<i>Alignement des parties prenantes</i>	
<p><b>1. Parmi les parties prenantes, l'accent est mis de plus en plus<sup>29</sup> sur un meilleur alignement et une meilleure collaboration mutuelle, afin de réduire le travail des enfants et le travail forcé.<sup>30</sup></b></p>	<p>Renforcer l'alignement entre les parties prenantes, afin d'inclure leurs représentants de manière plus complète.</p> <p>Souligner la nécessité de passer du simple partage d'informations dans le cadre de réunions sur des plateformes multipartites, au renforcement de la collaboration et des efforts conjoints visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé.</p>
<p><b>2. Le rôle des gouvernements producteurs en tant que partenaires à part entière dans la</b></p>	<p>Accroître les efforts de reconnaissance et de collaboration avec les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana au niveau de la stratégie nationale et de la planification, mais aussi avec les bureaux</p>

<sup>29</sup> Les « parties prenantes » désignées comme telles dans la suite de cette étude comprennent les gouvernements producteurs et consommateurs et leurs représentants, les représentants des travailleurs et agriculteurs du secteur du cacao, ainsi que d'autres groupes nationaux/internationaux de la société civile, les sociétés du secteur privé, les agences des Nations Unies et d'autres organisations nationales et internationales de développement.

<sup>30</sup> Par ex. Confectionery Production. (2020). Environmental and human rights groups unite for declaration urging cocoa sustainability action. Confectionery Production. <https://www.confectioneryproduction.com/news/30546/environmental-and-human-rights-groups-combine-for-landmark-declaration-urging-cocoa-sustainability-action/>

Principaux domaines de changement positif identifiés depuis 2019	Suggestions pour renforcer le changement positif selon les parties prenantes
résolution des problèmes est de plus en plus reconnu.	gouvernementaux locaux des zones productrices de cacao.
<i>Autonomisation économique</i>	
3. Le thème de la réduction de la pauvreté, notamment par la garantie d'un revenu de subsistance aidant à réduire la dépendance des agriculteurs envers le travail des enfants et le travail forcé, gagne en importance.	Renforcer les efforts d'augmentation des revenus des producteurs de cacao et s'assurer que le soutien financier supplémentaire destiné aux producteurs de cacao est effectivement versé au niveau de chaque ferme.
4. La protection sociale (y compris les filets de sécurité sociale) fait l'objet d'une attention accrue. <sup>31</sup>	Examiner les besoins en matière de protection sociale des producteurs et travailleurs du cacao, y compris la manière d'améliorer l'accès aux filets de sécurité (comme des transferts monétaires aux familles vulnérables), aux pensions, à l'assurance maladie et à l'assurance de la production agricole. <sup>32</sup>
<i>Le SSRTE et la protection de l'enfance</i>	
5. Les agences de mise en œuvre et les fondations ont noté une plus large couverture des communautés du cacao par des programmes comme le Système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE).	Entreprendre des recherches pour déterminer la couverture des initiatives de réduction du TE/TF au niveau géographique et des foyers de producteurs de cacao. Élargir les initiatives et surveiller les extensions et la qualité de la couverture.
6. L'intérêt pour une approche élargie du bien-être des enfants, positive pour les enfants, augmente grâce à la prise de conscience qu'une approche simpliste, limitée au foyer ou centrée exclusivement sur le travail des enfants, est insuffisante pour lutter efficacement contre le travail des enfants dans le cacao.	Renforcer les liens entre les initiatives de lutte contre le travail des enfants et la fourniture de systèmes nationaux et locaux de protection de l'enfance, dont l'attention portée au renforcement des prestations de services des gouvernements locaux concernant l'identification des cas, la remédiation, la surveillance et le suivi.

<sup>31</sup> La protection sociale est liée à la réduction de la pauvreté, aux garanties d'un travail décent et aux droits de l'homme en général. Les filets de sécurité sociale relèvent plus largement de la protection sociale. Ils peuvent comprendre les transferts monétaires et en nature, les pensions sociales, les travaux publics et les programmes de cantine scolaire ciblant les foyers pauvres et vulnérables.

Banque mondiale. (2019). Filets de sécurité : Les programmes de filets de sécurité sociale protègent les familles de l'impact des chocs économiques, catastrophes naturelles et autres crises. <https://www.worldbank.org/en/topic/safetynets>

<sup>32</sup> Cette liste des composantes de protection sociale à prendre en compte n'est pas exhaustive.

Principaux domaines de changement positif identifiés depuis 2019	Suggestions pour renforcer le changement positif selon les parties prenantes
<p>L'un de ses aspects corollaires est la préoccupation croissante concernant le manque d'efficacité du SS RTE et des méthodes similaires et la possibilité qu'en conséquence, des systèmes plus larges et des approches axées sur le développement et moins coûteuses peuvent avoir plus d'impact.</p> <p>Ce point de vue est parfois lié à la préoccupation accrue de s'assurer que le travail des enfants n'est pas considéré comme un sujet autonome, mais doit être pris en charge par des systèmes de protection de l'enfance nationaux et locaux renforcés.</p>	
<p>7. L'accent est mis de plus en plus sur une Approche intégrée basée sur les zones (<i>integrated area-based approach</i>, IABA) pour créer des Zones sans travail des enfants (<i>child-labor-free zones</i>, CLFZ), dans le cadre d'une adaptation des approches<sup>33</sup> paysagères plus larges de l'agriculture, afin de réduire globalement le travail des enfants. L'objectif est de <sup>34</sup> mettre fin au travail des enfants non seulement dans la production de cacao, mais aussi dans d'autres formes de travail des enfants non abordées ici.</p>	<p>Développer des mécanismes permettant d'intégrer les efforts de réduction du travail des enfants et du travail forcé dans le cacao à des programmes plus larges (CLFZ, approches paysagères) dans des zones géographiques spécifiques ; et</p> <p>Déterminer comment les entreprises du secteur privé peuvent prouver qu'elles protègent leurs chaînes de valeur du cacao, tout en soutenant (mais sans en être nécessairement considérées comme responsables) la réduction du travail des enfants dans d'autres chaînes de valeur ou sous d'autres formes (par ex., dans le travail domestique, la production d'huile de palme, l'extraction de l'or).</p>

<sup>33</sup> Les approches paysagères consistent en des collaborations multipartites impliquant les parties prenantes au sein d'une zone géographique définie, pour atteindre des objectifs de développement définis. IDH (2023), How Landscape Approaches Can Tackle Deforestation and Shape the Future of Sustainable Supply Chains: (Comment les approches paysagères peuvent endiguer la déforestation et modeler l'avenir des chaînes d'approvisionnement durable : The Case of the Cocoa Sector. (Le cas du secteur du cacao). Disponible à l'adresse : <https://www.idhsustainabletrade.com/news/how-landscape-approaches-can-tackle-deforestation-and-shape-the-future-of-sustainable-supply-chains-the-case-of-the-cocoa-sector/#:~:text=Landscape%20approches%20refer%20to%20multi,sustainability%20performance%20in%20that%20area>

<sup>34</sup> Ofori Agyeman, E. (2023), *Protocols and guidelines for the establishment of child labour free zones. (Protocoles et directives pour la création de zones sans travail des enfants)*. Département du travail, Ministère de l'emploi et des relations de travail, Ghana.

Principaux domaines de changement positif identifiés depuis 2019	Suggestions pour renforcer le changement positif selon les parties prenantes
<i>Sensibilisation</i>	
<p><b>8. Les parties prenantes interrogées ont déclaré avoir constaté que la plupart des agriculteurs des zones couvertes par des activités de réduction du travail des enfants étaient conscients que leurs exploitations agricoles ne devraient pas recourir au travail des enfants.</b></p>	<p>Continuer à sensibiliser et à privilégier les méthodes de changement de comportement communautaire pour changer le comportement réel. Intégrer des informations sur la manière de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• signaler les cas de travail des enfants et de travail forcé;</li> <li>• utiliser les mécanismes de réclamation relative à tout autre problème auquel les agriculteurs et leurs familles peuvent être confrontés ;</li> <li>• accéder à des services pour améliorer la production et les ventes de cacao ;</li> <li>• accéder aux services sociaux, y compris à l'éducation formelle/non formelle ; la protection sociale, comme l'accès à des prestations pour le non-recours au travail des enfants, à l'assurance maladie et aux retraites ; et d'autres filets de sécurité sociale.</li> </ul>
<i>Gestion et utilisation des données</i>	
<p><b>9. L'accent a été mis sur le recueil de données essentielles pour mettre en œuvre et mesurer les efforts engagés, ainsi que sur le partage de ces informations.</b></p>	<p>Augmenter et renforcer la collaboration entre les parties prenantes mettant en œuvre l'initiative de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, afin de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes de données nationaux aux fins notamment de planification. S'assurer que toutes les entités œuvrant à la réduction du travail des enfants et du travail forcé participent et contribuent aux systèmes de données du gouvernement local et national relatives au travail des enfants et au travail forcé.</p>
<i>Travail forcé</i>	
<p><b>10. L'accent est davantage mis sur le travail forcé dans la production du cacao, même si cela en est encore aux premiers stades.</b></p>	<p>Planifier et intégrer les efforts de lutte contre le travail forcé à ceux contre le travail des enfants. Le cas échéant, développer des systèmes pour traiter les problèmes spécifiques au travail forcé des enfants et des adultes, y compris l'application du droit du travail pour les adultes.</p>
<i>Éducation</i>	
<p><b>11. L'accent est mis de plus en plus sur l'éducation et les autres infrastructures physiques.</b></p>	<p>Continuer à financer la construction et/ou la rénovation des infrastructures dans les domaines de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) et autres infrastructures physiques.</p>

Principaux domaines de changement positif identifiés depuis 2019	Suggestions pour renforcer le changement positif selon les parties prenantes
<i>Sécurité et santé au travail</i>	
<p><b>12. Les efforts d'amélioration de la sécurité et de l'efficacité du travail dans la production, le traitement et le transport du cacao progressent lentement.</b></p>	<p>Renforcer l'accent sur l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité dans la production du cacao.</p>

Plusieurs des principaux points soulevés par les parties prenantes ont été pris en compte lors de la 5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants et dans l'Appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants,<sup>35</sup> indiquant que ces changements s'inscrivaient dans le cadre des discussions internationales en cours. L'Appel à l'action de Durban comprend six engagements visant à intensifier l'action et 49 mesures effectives et immédiates à prendre. Outre l'accélération des efforts multipartites visant à éliminer le travail des enfants et le travail forcé et à faire du travail décent une réalité pour les adultes et les jeunes au-delà de l'âge minimal de travail, certains des principaux points pertinents consistaient à garantir :

- des progrès en matière d'accès à une éducation et une formation de qualité ;
- l'accès à la protection sociale universelle ;
- la programmation axée sur les données ; et
- un financement et une coopération internationale accrues pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé.

### 3.1.1 Travail forcé

La Côte d'Ivoire et le Ghana ont tous deux adopté la Convention sur le travail forcé de l'OIT, 1930 (n° 29)<sup>36</sup> et son Protocole de 2014.<sup>37</sup> La Convention sur le travail forcé a pour objet de supprimer le recours au travail forcé sous toutes ses formes, quelle que soit la nature du travail ou le secteur d'activité dans lequel il peut être exécuté. La Convention définit le « travail forcé » comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ». <sup>38</sup> La Côte d'Ivoire et le Ghana ont tous deux ratifié cette

<sup>35</sup>5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (2022), Appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants. Durban, du 15 au 20 mai 2022.

<sup>36</sup>OIT, Convention sur le travail forcé de l'OIT, 1930 (n° 29).

<https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100ILOCODE:C029>

<sup>37</sup>OIT. (2023). R203—Recommandation sur le travail forcé (mesures supplémentaires), 2014 (No. 203).

<https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100INSTRUMENTID:3174688>

<sup>38</sup>OIT. Convention sur le travail forcé de l'OIT, 1930 (n° 29).

<https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100ILOCODE:C029>

convention, ce qui signifie que ces deux pays sont censés appliquer la convention en droit et en pratique. Ils sont également censés rendre compte de son application à intervalles réguliers.

La Convention du travail de 1930 oblige les pays qui l'ont ratifiée à fournir une protection ainsi que des **recours appropriés**, dont une **indemnisation**, aux victimes du travail forcé et à sanctionner les auteurs du travail forcé. Le protocole oblige également les États parties à la Convention à développer « une politique nationale et un plan d'action pour la suppression efficace et durable du travail forcé ou obligatoire ». <sup>39</sup> La convention et le protocole sont donc applicables au travail dans le cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Dans la pratique, la prévalence du travail forcé dans le cacao n'est pas encore très claire, aucune étude exhaustive n'ayant encore été menée pour le mesurer dans l'un ou l'autre pays. Cependant, mener une telle étude exigerait que les parties prenantes aient une parfaite connaissance de ce qui est du travail forcé et de ce qui ne l'est pas. En outre, un accord commun doit exister sur la manière dont le travail forcé peut s'appliquer aux mineurs.

La majorité des personnes qualifiées de travailleurs forcés dans la culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana travaillent en tant que métayers pour les propriétaires de plantations de cacao. Ils peuvent provenir de zones rurales plus pauvres de leur pays ou avoir traversé la frontière avec la Côte d'Ivoire ou le Ghana, principalement depuis le Mali, le Burkina Faso et le Togo.

La majeure partie du travail des enfants est effectuée dans les petites fermes appartenant à leur famille et ne relève pas de la définition du travail forcé. Le travail forcé des enfants comprend principalement les enfants mineurs des adultes en situation de travail forcé. Le projet FLIP a été conçu et est actuellement mis en œuvre pour jeter les bases de stratégies et d'initiatives efficaces pour relever ces défis. Ces initiatives devront être conçues de façon à s'adapter aux initiatives de réduction du travail des enfants, car toutes ont pour cadre les communautés productrices de cacao. La suite du présent rapport comprend des références au travail forcé lorsque cela est pertinent.

### **3.1.2 Cartographie des exploitations agricoles**

La cartographie des exploitations agricoles permet de prédire et surveiller les zones à risque en matière de travail des enfants, afin de dénombrer et de suivre avec exactitude le nombre de plantations de cacao et de déterminer les vulnérabilités. Comme l'explique l'une des personnes interrogées, pouvoir localiser avec précision les exploitations agricoles permet de les identifier en fonction de vulnérabilités particulières. C'est-à-dire, par exemple, en particulier dans les zones

---

<sup>39</sup>OIT. (2023). R203—Recommandation sur le travail forcé (mesures supplémentaires), 2014 (No. 203). <https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100INSTRUMENTID:3174688>

déboisées où les foyers ont généralement moins accès aux services sociaux et dans les lieux où la pauvreté est particulièrement élevée. La cartographie permet, en outre, de mieux planifier les audits des exploitations agricoles en matière de travail des enfants et de travail forcé selon un échantillonnage aléatoire.

Cependant, établir une cartographie précise des exploitations de cacaoyers est très compliqué. La cartographie des exploitations agricoles peut se faire par le biais de travaux directs (participatifs) sur le terrain, par satellite ou par photographie aérienne<sup>40,41</sup>. La cartographie des grandes zones agricoles s'est considérablement développée au cours de ces dernières années, principalement pour le suivi de la déforestation, mais également dans le cadre de la prestation de services aux agriculteurs et à leurs foyers (Fountain, 2022).

La plupart des cartographies plus complètes des exploitations agricoles au Ghana et en Côte d'Ivoire est effectuée par satellite. Les satellites peuvent être utilisés conjointement à diverses méthodes physiques, comme la cartographie GPS polygonale des zones à évaluer. Mis en œuvre dans une zone définie, ce type de cartographie combine le déplacement physique avec l'enregistrement des coordonnées GPS et des points d'intérêt. Cette méthode de cartographie est sans doute la plus précise. En effet, l'utilisation d'une imagerie GPS seule peut entraîner des inexactitudes, la canopée se trouvant au-dessus des exploitations agricoles pouvant obstruer la vue de la végétation sous-jacente et, par conséquent, des travailleurs. La résolution limitée des images ainsi que la couverture nuageuse posent également des problèmes. La dispersion des champs des parties prenantes rend difficile la localisation des exploitations agricoles à l'aide du GPS. En outre, les effets potentiels sur les foyers producteurs de cacao, ainsi que les coûts, sont des facteurs à prendre en compte.<sup>42</sup> De plus, il existe peu d'images de différentes périodes permettant de comparer les changements au fil du temps dans les zones les plus reculées. Une cartographie basée sur le terrain, principalement sur l'auto-déclaration auprès des agents recueillant les données, est également effectuée. Ce type de cartographie couvre généralement une zone plus étroite, en raison des difficultés liées au recueil de données auprès des agriculteurs sur de vastes étendues. Elle est également considérée comme moins précise, car il est difficile pour les agents chargés du recueil de données, de se rendre en personne sur tous les sites mentionnés par les agriculteurs ou groupes d'agriculteurs.

---

<sup>40</sup>Abu, I.-O., Szantoi, Z., Brink, A., Robuchon, M., & Thiel, M. (2021) constitue un exemple des études récentes. *Detecting cocoa plantations in Côte d'Ivoire and Ghana and their implications on protected areas.*

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8329934/?report=printable>

<sup>41</sup> Kalischek, N., Lang, N., Renier, C., Caye Daudt, R., Addoah, T., Thompson, W., Blaser-Hart, W.J., Garrett, R., Schindler, K., Wegner, D. Satellite-based high-resolution maps of cocoa planted area for Côte d'Ivoire and Ghana. UNEP-WCMC, disponible à l'adresse le site Web [https://www.researchgate.net/publication/361275455\\_Satellite-based\\_high-resolution\\_maps\\_of\\_cocoa\\_planted\\_area\\_for\\_Cote\\_d'Ivoire\\_and\\_Ghana](https://www.researchgate.net/publication/361275455_Satellite-based_high-resolution_maps_of_cocoa_planted_area_for_Cote_d'Ivoire_and_Ghana) consulté le 20 mai 2023.

<sup>42</sup> Termeer, E., Vos, B., Bolchini, A., Van Ingen, E., & Abrokwa, K. (2023). *Digitalization and child labour in agriculture: Exploring blockchain and Geographic Information Systems to monitor and prevent child labour in Ghana's cocoa sector.* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

## 4. Présentation actualisée de la situation - Les principales causes du travail des enfants et du travail forcé

---

Cette recherche porte principalement sur la situation du travail des enfants et du travail forcé dans le secteur du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire de 2019 à nos jours. La quasi-totalité des principales causes du travail des enfants persiste, au-delà de la période examinée, jusqu'à aujourd'hui. Les déclarations des personnes interrogées et les documents fournis concordent parfaitement à cet égard. Globalement, les causes du travail des enfants contribuent aussi à l'existence du travail forcé dans la chaîne de valeur du cacao. Elles comprennent la pauvreté comme cause principale reconnue, les questions relatives à l'application de cadres juridiques et réglementaires aux cas identifiés, et les problèmes d'accès à une éducation de qualité de la petite enfance jusqu'à l'école secondaire. Si la sensibilisation au travail des enfants a progressé et l'absence de sensibilisation en tant que cause régressé, la sensibilisation au travail forcé n'en est qu'à ses prémices.

Le recueil et l'analyse systématiques des données d'un exécutant à l'autre pour éclairer la prise de décision sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé ne sont toujours pas adéquats. Cela s'applique particulièrement au niveau du gouvernement local, car la prestation de services sociaux, techniques et logistiques, y compris le suivi et la remédiation du travail des enfants et du travail forcé, n'est que partielle. En d'autres termes, les prestataires de services du gouvernement local ne sont pas en mesure de couvrir suffisamment les communautés locales pour la couverture du SSRTE. De même, le manque de transport, ainsi que d'autres aspects logistiques, rendent difficile la mise en œuvre et le suivi complets des systèmes de protection de l'enfance. Il existe donc une dépendance envers les initiatives de réduction du travail des enfants financées en externe, en ce qui concerne le partage de leurs données sur leurs activités au sein des communautés locales. Bien que certaines agences communiquent leurs données au gouvernement local, qui doit regrouper ces informations et les transmettre au niveau national, cela n'est pas toujours fait systématiquement.

### 4.1 Pauvreté et autonomisation économique

Selon les parties prenantes interrogées et les documents fournis, la pauvreté demeure encore largement reconnue comme la principale cause, bien que l'une seulement, du travail des enfants et du travail forcé.

Les familles qui ne vivent pas dans la pauvreté préfèrent que leurs enfants aillent à l'école et ne travaillent pas, du moins si des écoles sont accessibles. Toutefois, une analyse de 2020 portant sur 50 études montre une relation complexe entre l'évolution des revenus des foyers et le

recours ou non au travail des enfants au sein de ces foyers.<sup>43</sup> La diminution des revenus des foyers tend à augmenter le travail des enfants, en particulier s'ils tombent en dessous du seuil de pauvreté en raison de chocs affectant leurs revenus. Selon le contexte, l'augmentation des revenus peut entraîner une augmentation ou une diminution du travail des enfants.<sup>44</sup> En cas d'augmentation de la valeur des activités agricoles, il existe un risque potentiel d'augmentation de la demande de travail, ce qui peut inclure une dépendance accrue envers le travail des enfants.<sup>45</sup> Même si le travail des enfants d'un type diminue grâce à des aides comme des transferts monétaires, il est aussi possible que les enfants effectuent à la place d'autres travaux agricoles dangereux ou des tâches ménagères difficiles.<sup>46</sup> Ainsi, bien que la réduction de la pauvreté soit une mesure nécessaire, elle ne suffit pas pour réduire le travail des enfants et le travail forcé. Les autres causes doivent également être abordées et les initiatives de développement associées de manière synergique.

L'équipe de l'AIR attire l'attention sur le fait que les parties prenantes, dont les défenseurs et les consommateurs de cacao, consacrent une grande partie de leurs efforts à la réduction de la pauvreté comme essentielle pour résoudre tous les problèmes liés au travail des enfants et au travail forcé. Plusieurs études ont, en effet, montré que l'association de mécanismes de réduction de la pauvreté à d'autres initiatives a un impact plus important sur la réduction du travail des enfants que la seule fourniture de moyens d'augmenter les revenus.<sup>47</sup> La 5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (2022), Appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants<sup>48</sup> a appelé à l'adoption d'approches multisectorielles, car plus efficaces. Comme l'OIT, l'UNICEF et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>49</sup> l'ont également souligné, les approches multisectorielles sont essentielles pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, la réduction de la pauvreté n'étant que l'un des moyens de sa mise en œuvre. En effet, la nécessité d'approches multisectorielles est claire depuis de nombreuses années.<sup>50</sup>

---

<sup>43</sup> ICI. (2020). *The effects of income changes on child labour: A review of evidence from smallholder agriculture*. ICI.

<sup>44</sup> ICI. (2020). *The effects of income changes on child labour: A review of evidence from smallholder agriculture*. ICI.

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Tasks like carrying heavy loads like firewood or water. De Hoop, J., & Groppo, V. (2020). *How do cash transfers affect child work and schooling? Surprising evidence from Malawi, the United Republic of Tanzania and Zambia*. Innocenti Research Brief 2020-14. UNICEF-Innocenti.

<sup>47</sup> Par ex. Chiodi, V., & Escudero, V. (2020). *More is more. Livelihood interventions and child labor in the agricultural sector. (Interventions relatives aux moyens de subsistance et au travail des enfants dans le secteur agricole)*. OIT.

<sup>48</sup> 5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (2022), Appel à l'action de Durban.

<sup>49</sup> UNICEF. (2021). *Ending child labor through a multisectoral approach. (Éradication du travail des enfants par une approche multisectorielle)*. UNICEF.

FAO. (2021). Appel à l'action : Mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture avec l'aide des parties prenantes agricoles. Forum mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition. <https://www.fao.org/fsnforum/call-submissions/call-action-ending-child-labour-agriculture-help-agricultural-stakeholders>.

<sup>50</sup> Agarwal, M., & Kelly, L. (2004). *Understanding Children's Work program addressing challenges of globalization: An independent evaluation of the World Bank's approach to global programs—Case study*. Service d'évaluation des opérations de la Banque mondiale.

Ainsi, bien que la pauvreté soit un problème clair qui doit être traité, déterminer ce qui est nécessaire n'est pas aussi simple que l'on pourrait le supposer. Les documents soumis et les parties prenantes interrogées évoquent de nombreuses options pour réduire la pauvreté, certaines considérées comme plus efficaces que d'autres, bien que les études comparatives soient limitées. Ces options comprennent l'augmentation du prix du cacao au niveau de l'exploitation agricole, le paiement de suppléments sous la forme de « différentiels de revenus de subsistance »<sup>51</sup> ajustés chaque année et du versement de filets de sécurité sociale, comme les transferts monétaires. D'autres moyens moins directs permettant d'augmenter les revenus sont le soutien aux associations villageoises d'épargne et de crédit (village savings and loan associations, VSLA), le soutien à la diversification des agriculteurs, afin qu'ils ne soient pas excessivement dépendants uniquement du cacao, et le soutien pour améliorer la productivité du cacao.

Le récent rapport annuel Beyond Chocolate pour 2021<sup>52</sup> indiquait que la plupart des entreprises<sup>53</sup> partenaires du groupe « avaient toujours des difficultés à obtenir une image claire des écarts de revenus de subsistance dans leur chaîne d'approvisionnement. Les données disponibles montrent que les agriculteurs d'Afrique de l'Ouest sont encore loin de gagner un revenu de subsistance »<sup>54</sup>. La relation entre la pauvreté et le *travail forcé* est différente de celle existant entre la pauvreté et la majeure partie *du travail des enfants*. Le travail des enfants de Côte d'Ivoire et du Ghana prévaut dans les petites exploitations agricoles des familles des enfants, c'est-à-dire que 78 % des enfants de Côte d'Ivoire et 83 % du Ghana travaillent pour leurs parents.<sup>55</sup> Si l'on y ajoute le travail pour d'autres parents, 90 % des enfants de Côte d'Ivoire et 97 % du Ghana travaillent soit pour leurs parents, soit pour d'autres parents.

C'est la pauvreté du foyer qui est la cause la plus directe du travail des enfants dans la famille, car les parents comptent sur leurs enfants au lieu de recruter des travailleurs extérieurs, mais ce n'est pas la seule cause.

---

<sup>51</sup> Les différentiels de revenus de subsistance sont des primes payées par tonne de cacao, déterminées chaque année pour aider les agriculteurs à atteindre au minimum un revenu de subsistance.

<sup>52</sup> IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development (2022), Rapport annuel 2021 de Beyond Chocolate. Utrecht: IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development.

<sup>53</sup> Beyond Chocolate rassemble des entreprises de chocolat belge, des détaillants, la société civile et des organismes de recherche, afin de promouvoir le chocolat durable, de soutenir les moyens de subsistance des agriculteurs et de lutter contre la déforestation. Beyond Chocolate compte parmi ses membres plus de 60 organisations, dont de grandes entreprises de la chaîne de valeur du cacao comme Barry Callebaut, Mars, Mondelēz, Nestlé, ofi et Tony's Chocolonely.

<sup>54</sup> IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development (2022), Beyond Chocolate Annual Report 2021. Utrecht: IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development.<sup>55</sup> NORC. (Octobre 2020). *Assessing progress in reducing child labor in cocoa production in cocoa growing areas of Côte d'Ivoire and Ghana final report*. NORC.

<sup>55</sup> NORC. (Octobre 2020). *Assessing progress in reducing child labor in cocoa production in cocoa growing areas of Côte d'Ivoire and Ghana final report*. NORC.

---

*Certains agriculteurs sont très en colère de la volonté de mettre un terme au travail des enfants. Ils disent : « Vous ne payez pas un bon prix, mais vous ne nous laissez pas bénéficier de l'aide de nos enfants ! »*

*– Partie prenante du développement international interrogée*

---

Dans le cas du travail forcé, les travailleurs en situation de pauvreté recherchent un emploi, même s'il n'est pas conforme au droit du travail officiel ou aux autres exigences de travail décent. La plupart des emplois répondant à la définition de travail forcé concernent les adultes, mais les enfants de ces parents sont vulnérables au travail des enfants car leurs parents ont de faibles revenus et sont en situation de travail forcé. Les enfants pourraient donc correspondre à la définition du travail forcé des enfants, car ils sont enfants d'adultes en situation de travail forcé.<sup>56</sup>

## **4.2 Gestion et utilisation des cadres juridiques et politiques, de la gouvernance et des données**

### **4.2.1 Cadres juridiques et réglementaires**

Les entretiens avec les parties prenantes et l'examen des analyses du cadre juridique et réglementaire indiquent que la Côte d'Ivoire et le Ghana ont mis en place des cadres adéquats sur la question du travail des enfants. Bien évidemment, ces cadres peuvent toujours être renforcés et adaptés, y compris en fonction de l'évolution des réalités.

Pendant, dans le cas du travail forcé, les sources ont noté la persistance de lacunes, et la nécessité d'une collaboration accrue pour développer des cadres juridiques et réglementaires efficaces et appropriés. Il est nécessaire de s'assurer de la mise en place de cadres couvrant les nombreuses formes du travail forcé. Cela comprend une attention particulière au trafic transfrontalier de travailleurs, mais aussi au niveau national, à l'intérieur des pays.

Plus important encore, les personnes interrogées et les documents fournis soulignent le fait que la mise en œuvre des lois et réglementations existantes reste le principal défi. Persiste également le manque de personnel judiciaire formé, de police/gendarmes et d'autres membres du personnel de sécurité pour traiter les affaires dans un cadre juridique, sans parler de la définition des questions complexes relatives à l'application de la justice aux contrevenants, aux personnes à inclure, et au type de conséquences à appliquer. Une personne doit-elle être envoyée en prison ? Faire l'objet d'autres sanctions, comme le service communautaire ? Être mise en garde

---

<sup>56</sup> Certains enfants peuvent également être des travailleurs forcés s'ils travaillent sous la menace de sanctions de la part d'une autre personne que leurs parents.

Verité. (2023). Les indicateurs du travail forcé de l'OIT. <https://verite.org/forced-labor-indicators-project/flip-resources/ilo-forced-labor-indicators/> ; OIT (2020), Boîte à outils de l'OIT sur le développement de plans d'action nationaux sur le travail forcé. Outil n°2 : Travail forcé et concepts apparentés. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_762168.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_762168.pdf)

et soumise au paiement de pénalités financières ? Autant de questions à se poser et de conditions à stipuler clairement dans les réglementations et directives. En outre, des défis existent concernant la logistique du suivi des cas des contrevenants et l'infrastructure pour les gérer si nécessaire.

#### **4.2.2 Cadres de politique et gouvernance**

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les plans d'action nationaux existants sur le travail des enfants arrivent à leur terme. Au Ghana, un nouveau plan d'action national contre le travail des enfants pour la période 2023-2027 a été lancé en 2023.<sup>57</sup> Le gouvernement de Côte d'Ivoire prévoit également l'adoption et le lancement officiel d'un nouveau plan d'action national prochainement. Les représentants interrogés des deux gouvernements ont souligné leurs attentes vis-à-vis du secteur privé et des agences internationales et nationales pour renforcer le fondement de leurs actions dans les nouveaux plans nationaux. Comme certains l'ont noté, les donateurs et les exécutants se contentent souvent de planifier ce qu'ils pensent être les initiatives les plus appropriées, et se réfèrent ensuite aux plans d'action nationaux pour voir s'ils correspondent.<sup>58</sup> Ces personnes interrogées ont indiqué que cela était contraire à la manière dont les donateurs et les parties prenantes chargées de la mise en œuvre devraient travailler dans leur pays. Au niveau local, les agences mettant en place les initiatives doivent également travailler conformément aux plans de développement du gouvernement local.

Selon plusieurs personnes interrogées, la gouvernance des deux pays sur le travail des enfants et le travail forcé s'améliore au niveau national, grâce aux capacités accrues de planificateurs et de décideurs sur ces questions. Au niveau du gouvernement local, l'accent a également été mis sur le renforcement des capacités des prestataires de services et des personnes comme les inspecteurs/agents du travail. Le projet FLIP, par exemple, assure la formation d'un large éventail de parties prenantes à l'identification des personnes en situation de travail forcé et aux questions apparentées.

D'autres formations ont été et continuent d'être menées dans le domaine du travail des enfants et du travail forcé auprès de diverses personnes, comme le personnel de protection sociale/développement communautaire, la police/*les gendarmes*,<sup>59</sup> entre autres, avec le soutien de divers donateurs et des gouvernements eux-mêmes. De nombreux projets comprennent la

---

<sup>57</sup> Ghana News Agency, le Ghana lance la troisième phase du plan d'action national contre le travail des enfants.

<https://gna.org.gh/2023/06/ghana-launches-third-phase-of-national-action-plan-against-child-labour/>

<sup>58</sup> Cet aspect a également été évoqué au cours des ateliers du mois de mai 2023 qui se sont déroulés en Côte d'Ivoire et au Ghana.

<sup>59</sup> *Les gendarmes* et la police sont des types de fonctionnaires chargés de l'application de la loi, principalement en Côte d'Ivoire. Par ex. ICI. (2022). *L'ICI forme les agents des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé*. ICI. <https://www.cocoinitiative.org/fr/news/lici-forme-les-agents-des-droits-de-lhomme-et-de-la-justice-administrative-du-ghana-la-lutte>

formation avec les communautés et coopératives, puis l'ajout de prestataires de services gouvernementaux locaux en tant que participants.<sup>60</sup> Ces sujets, couvrant un large éventail, sont axés sur la sensibilisation, l'identification des cas de travail des enfants et de travail forcé, la remédiation et d'autres méthodes de soutien pour réduire l'incidence des cas, ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès.

Cependant, d'après les preuves recueillies, notre analyse révèle l'existence d'un besoin continu de renforcement des capacités beaucoup plus techniques pour couvrir toutes les zones productrices de cacao et le personnel du gouvernement. Cela comprend les travailleurs sociaux, les agents et inspecteurs du travail, les inspecteurs de l'éducation et le personnel de vulgarisation agricole sur le travail des enfants et le travail forcé. Le besoin d'un renforcement accru des capacités concernant les moyens de lutte contre le travail forcé devrait se développer parallèlement à l'augmentation de l'attention accordée à la résolution des problèmes du travail forcé dans le cacao.

L'un des défis plus importants associés est le manque de fonds persistant des prestataires de services du gouvernement, et des agents de justice et de vulgarisation, pour soutenir de manière adéquate l'identification, la surveillance et le suivi du travail des enfants et le travail forcé au niveau communautaire. Ce point a été évoqué à plusieurs reprises dans les entretiens et la documentation.<sup>61</sup> Il est vrai que divers programmes financés soutiennent les efforts de prestations de services décentralisés, comme le Programme d'autonomisation des moyens de subsistance contre la pauvreté (*Livelihood Empowerment Against Poverty Program, LEAP*)<sup>62</sup> au Ghana. Ces programmes *peuvent* avoir un impact sur le travail des enfants et le travail forcé, sans être explicitement orientés sur ce sujet. Les prestataires de services sous l'égide de LEAP assurent la mise en œuvre de la sensibilisation au sein des communautés.

---

<sup>60</sup> Par ex. en partenariat avec Rainforest Alliance, ICI et Solidaridad. Rainforest Alliance. (2021). *Profil du projet : Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les secteurs du cacao et des mines d'or au Ghana*. Programmes Rainforest Alliance, ILO et UNICEF ; projet FLIP ; et diverses initiatives du secteur privé. <https://www.rainforest-alliance.org/in-the-field/tackling-forced-labor-and-child-labor-in-ghana-sectors-project/>

<sup>61</sup> Par exemple, « Augmenter les allocations budgétaires destinées aux assemblées métropolitaines, municipales et de district pour améliorer l'enregistrement des naissances et renforcer la prévention et la réponse aux violences sexuelles, au travail des enfants et aux grossesses des adolescentes ». UNICEF. (2021). *Fulfilling the commitment to child protection in Ghana*, p. 74. UNICEF.

Une déclaration similaire est disponible pour la Côte d'Ivoire dans la Section 3 du rapport. UNICEF. (2021). *Le droit des enfants à la protection: Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*. UNICEF.

<sup>62</sup> Le programme LEAP « verse des transferts monétaires bimensuels aux foyers extrêmement pauvres dans tous les districts du pays. Parallèlement aux transferts monétaires, LEAP offre l'immatriculation gratuite au Régime national d'assurance maladie ». UNICEF. (2020). *Impacts of the Ghana Livelihood Empowerment Against Poverty 1000 programme*. UNICEF.

<https://www.unicef-irc.org/article/1964-final-evaluation-of-ghana-social-protection-programme-for-infants-now-available.html>  
Voir également Ministère du Genre, de l'enfance et de la protection sociale (Ghana ; n.d.). *Livelihood empowerment against poverty program*. [https://leap.mogcsp.gov.gh/Ministry\\_of\\_Gender,\\_Children\\_and\\_Social\\_Protection](https://leap.mogcsp.gov.gh/Ministry_of_Gender,_Children_and_Social_Protection)

Les programmes de protection de l'enfance dans les deux pays soutiennent également le travail au niveau communautaire, mais la couverture<sup>63</sup> active au niveau communautaire n'est pas encore universelle dans les zones de culture du cacao. Ce rapport souligne ainsi le fait que malgré l'existence d'une prestation de services, celle-ci est encore trop limitée en ce qui concerne les besoins au niveau communautaire pour permettre la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

Une grande partie des efforts est consacrée à la *mise en œuvre d'initiatives par l'intermédiaire d'acteurs non étatiques* ; c'est pourquoi le gouvernement ne bénéficie pas d'un renforcement suffisant pour jouer son rôle au niveau local. Les personnes interrogées dans cette étude et d'autres<sup>64</sup> ont indiqué que les problèmes à cet égard sont le résultat de l'incapacité des donateurs à financer directement les efforts du gouvernement en raison des réglementations internes. Dans certains cas, une agence peut soutenir le gouvernement dans le cadre d'un programme conjoint.<sup>65</sup> L'absence de financement gouvernemental décentralisé pour mener à bien ces activités implique une incapacité notable à mettre en œuvre les activités nécessaires à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé au sein des communautés.

Quelques-unes des parties prenantes interrogées ont déclaré qu'il était de plus en plus reconnu (y compris par les agences bilatérales et internationales et le secteur privé) que les bureaux des gouvernements locaux devraient être mieux soutenus financièrement en matière de logistique, pour la mise en œuvre des efforts de réduction du travail des enfants et du travail forcé. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la logistique pour atteindre les communautés. Par conséquent, certains acteurs non étatiques cherchent des moyens d'apporter un soutien matériel et financier à cette fin, sans pour autant se supplanter aux gouvernements dans le financement de ces actions.

En attendant, les discussions persistent sur le fait que divers donateurs doivent financer des initiatives gouvernementales sur le travail des enfants et le travail forcé au niveau local. Bien que le soutien à l'enregistrement des naissances soit financé pour la Côte d'Ivoire,<sup>66</sup> il est toujours nécessaire d'améliorer la capacité des systèmes de bien-être social et de justice pour fournir des services accessibles et réactifs aux enfants et aux familles. La gouvernance des efforts de réduction du travail des enfants au niveau du gouvernement local doit également se concentrer davantage sur le soutien de la logistique pour permettre aux travailleurs sociaux, aux inspecteurs de l'éducation, aux inspecteurs du travail, aux formateurs, aux agents de vulgarisation agricole

---

<sup>63</sup> C'est-à-dire, y compris l'identification active, le suivi et la surveillance des cas au niveau communautaire. Par ex. UNICEF. (2021). *Le droit des enfants*. UNICEF.

<sup>64</sup> Notamment Zegers, M. C. R., & Ayenor, G. K. (2021, juin). *Ending child labour*. (Mettre fin au travail des enfants). Commission européenne.

<sup>65</sup> Comme l'une des parties prenantes d'une organisation interrogée l'a souligné.

<sup>66</sup> L'école est obligatoire en Côte d'Ivoire, mais pas au Ghana.

et aux autres membres du personnel de travailler avec les membres de la communauté. Toutes ces parties prenantes seraient ainsi impliquées dans l'identification, la remédiation, la surveillance et le suivi des cas de travail des enfants et de travail forcé.

### 4.2.3 Recueil et gestion des données

Comme indiqué dans le rapport du référentiel *Liste des indicateurs de progrès et descriptifs justificatifs*,<sup>67</sup> le manque de coordination entre les efforts de recueil et de stockage de données quantitatives et qualitatives continue de poser problème. Actuellement, les bases de données nationales<sup>68</sup> des deux pays, visant à suivre, recueillir et analyser les cas de travail des enfants et de travail forcé, ne sont pas pleinement opérationnelles dans toutes les zones géographiques des pays.

Certaines personnes interrogées ont noté des améliorations en termes de partage de données entre les agences/bureaux de mise en œuvre, mais globalement, encore considérées comme largement insuffisantes pour une surveillance et une planification adéquates aux niveaux local et national.

Différents acteurs ont été identifiés<sup>69</sup> pour recueillir des données à différentes fins, mais ne semblaient toujours pas coordonner suffisamment ces efforts. Les exécutants recueillent des données pour mesurer l'efficacité de leurs initiatives. Les agences internationales, comme l'UNICEF, l'OIT et la FAO, étudient et analysent l'accès aux services concernés. Les ONG internationales mettent en œuvre diverses études sur différents aspects liés aux questions entourant le travail des enfants et le travail forcé. Cependant, il reste encore à déterminer dans quelle mesure ces efforts sont uniformisés dans un système commun aux niveaux international et national, afin de suivre les progrès.

Le développement d'une meilleure utilisation des données recueillies, afin d'éclairer les stratégies et les plans d'action gouvernementaux, constitue une lacune particulière. Ces stratégies et plans doivent ensuite être traduits en initiatives des acteurs gouvernementaux et non étatiques, qui mettent en œuvre les actions liées à la réduction du travail des enfants et du travail forcé. L'un des défis identifiés de manière récurrente lors de cette recherche est la nécessité de dépasser le simple recueil de données et de tirer effectivement parti des leçons apprises et de l'identification des problèmes de mise en œuvre et des bonnes pratiques pour éclairer les futurs efforts. Bien qu'il existe diverses plateformes de mise en relation des parties

---

<sup>67</sup> Zegers, M. et al. (2023). *Repository of Progress Indicators and Supporting Narrative*. Rapport en cours de rédaction.

<sup>68</sup> Il s'agit du *Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire* (SOSTECI) et d'une base de données au sein de l'Unité de lutte contre le travail des enfants du Ghana.

<sup>69</sup> Cela a été noté dans les documents consultés lors de l'examen du dossier, des entretiens et des ateliers de l'étude.

prenantes, l'utilisation concrète des données requiert toujours une attention accrue, utilisant des moyens méthodologiquement appropriés.

Des détails supplémentaires concernant les lacunes dans la gestion du recueil de données et des connaissances sont abordés dans le rapport *Repository of Progress Indicators and Supporting Narrative*<sup>70</sup>.

### 4.3 Communications de plaidoyer, de sensibilisation et de changement de comportement

Le plaidoyer pour mieux relever les défis entravant le succès de la réduction du travail des enfants et du travail forcé devient relativement plus présent, en particulier parmi les organisations ouvrières et agricoles. D'autres efforts sont également en cours <sup>71</sup> pour sensibiliser les consommateurs à la nécessité de prix plus élevés pour les produits à base de chocolat, afin d'aider à couvrir le coût plus élevé des produits du cacao issu du commerce équitable.

Les représentants des organisations ouvrières et agricoles ont déclaré, lors des entretiens, qu'ils étaient également de plus en plus impliqués dans la sensibilisation de leurs membres. Ils ont affirmé clairement qu'ils pourraient faire beaucoup plus s'ils recevaient le soutien financier nécessaire pour le faire. Comme le notait un représentant d'organisation agricole,

---

*« Moi aussi j'ai souffert, et quasiment perdu la vie. Je peux montrer les dégâts sur mon doigt, qui a été presque coupé. Je peux leur montrer mes cicatrices. Cela signifie que nous sommes bien placés pour convaincre les gens des dangers du travail des enfants ».*

---

Les représentants des organisations agricoles ont également ajouté qu'ils étaient mieux placés que des personnes extérieures, pour s'adresser aux producteurs de manière plus directe et plus claire. Selon les personnes interrogées, des progrès ont été accomplis pour utiliser différents formats de sensibilisation, allant des méthodes centrées sur la communauté aux médias grand public, comme la radio ou même certains réseaux sociaux. Cependant, certaines recherches ont montré que la façon dont les informations sont présentées dans les médias pourrait être améliorée, afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension des problèmes.<sup>72</sup> Les supports de sensibilisation portent une attention limitée au signalement des cas de travail des enfants et de travail forcé, ainsi qu'à l'utilisation des mécanismes de réclamation.

---

<sup>70</sup> Zegers, M. et al. (2023). *Repository of Progress Indicators and Supporting Narrative*. Rapport en cours de rédaction

<sup>71</sup> Par ex., par OXFAM, Tony's Chocolonely, diverses organisations de commerce équitable.

<sup>72</sup> Au moins dans le cas du Ghana, où les articles entre 2000 et 2020 avaient tendance à se concentrer sur la quantification et utilisaient le jargon technique pour éblouir les lecteurs plutôt que pour les aider à comprendre les problèmes et les manières dont ils pouvaient être traités. Okali, K., Boamah, E. F., & Sumberg, J. (2022). The quantification of child labour by Ghana's mass media: A missed opportunity? *Africa Spectrum*, 57(2), 155–177. <https://doi.org/10.1177/00020397221096166>

Certaines des personnes interrogées ont souligné qu'il serait toujours nécessaire de continuer à adapter le plaidoyer et la sensibilisation sur les questions à moyen terme, compte tenu de l'évolution constante du contexte. Il n'existe aucun moyen unique de sensibiliser qui soit valable éternellement.

#### **4.4 Systèmes de suivi, de remédiation, de traçabilité et de certification du travail des enfants (SSRTE, FLMRS) et protection de l'enfance**

Malgré l'augmentation de la couverture du SSRTE ou d'autres méthodes communautaires pour réduire le travail des enfants dans les différentes chaînes de valeur du cacao, certains aspects nécessitent encore une attention particulière. Ceux-ci sont liés aux difficultés dans les domaines de la mesure de la couverture des initiatives de réduction du travail des enfants, de l'efficacité des différentes approches, du coût financier, du temps, des efforts et autres coûts en ressources de méthodes, et de la précision de la détermination de la réduction effective du travail des enfants dans la pratique.

L'un des commentaires récurrents parmi les parties prenantes, en particulier lors des entretiens, était que la couverture de tous les foyers recourant au travail des enfants, exposés au risque de travail des enfants ou liés au travail forcé était difficile. En ce qui concerne le travail des enfants, le coût de la mise en œuvre du SSRTE, avec son approche d'identification individuelle des cas, a été cité plusieurs fois comme potentiellement inefficace, ce qui pourrait entraver l'obtention d'une couverture complète de tous les enfants travaillant ou risquant de travailler.

Diverses parties prenantes interrogées estiment qu'en moyenne, seul un tiers des communautés du cacao est couvert par les initiatives et/ou systèmes actifs jusqu'à présent. Cependant, compte tenu des différentes méthodes de mesure de la couverture, aucune évaluation globale scientifiquement valide de la couverture communautaire n'a encore été effectuée.

Plusieurs des personnes interrogées, ainsi qu'une série de documents, ont également souligné qu'il était très difficile de déterminer avec précision le nombre de foyers dont les enfants sont engagés dans la production de cacao. Ces personnes interrogées ont mentionné que le double comptage peut être un problème, car il pourrait y avoir au moins deux agences, et/ou coopératives<sup>73</sup> actives auprès des foyers producteurs de cacao au sein d'une communauté. Ainsi, comme l'indique l'Initiative allemande sur le cacao durable (*German Initiative on Sustainable Cocoa*, GISCO),

---

<sup>73</sup> Comme l'a fait remarquer l'une des personnes interrogées, la présence de plusieurs coopératives de cacao dans une communauté rend difficile le dénombrement des foyers. Sans cartographie communautaire approfondie, ce qui est un exercice coûteux, on ignore qui a été inclus et où.

---

*Le nombre total de foyers agricoles couverts par le SSRTE, ou un système comparatif, était de 1 028 969. Cependant, il existe une probabilité de double comptage dans les données. En outre, il est important de souligner que le nombre rapporté d'enfants ayant reçu un soutien est supérieur au nombre d'enfants identifiés cette année-là. Cela est dû au fait que les enfants restent plusieurs années dans les systèmes de soutien, alors que les cas de travail des enfants sont identifiés chaque année.<sup>74</sup>*

---

De même, des représentants de l'Initiative néerlandaise pour un cacao durable (*Dutch Initiative on Sustainable Cocoa*, DISCO)<sup>75</sup> ont déclaré avoir identifié des progrès significatifs dans le déploiement du SSRTE. Ils ont toutefois ajouté qu'il n'était pas clair dans quelle mesure cela était lié à l'ensemble de la production de cacao et des foyers couverts pour atteindre les objectifs de DISCO.

Un autre défi permanent cité est la mise en œuvre de SSRTE ou de méthodes similaires par l'intermédiaire des organisations de travailleurs ou agricoles. Bien que l'association de ces groupes aux efforts visant à éliminer le travail des enfants ait été considérée comme essentielle et utile, limiter le SSRTE au sein d'une communauté aux membres de ces groupes signifie que tous les cas de travail des enfants/travail forcé peuvent ne pas être couverts.

Enfin, certaines personnes interrogées ont commenté le fait que toutes les personnes chargées du recueil de données du SSRTE n'ont pas compris et rapporté correctement le nombre d'enfants identifiés, retirés du travail des enfants et/ou empêchés d'y participer. Les définitions ont tendance à varier selon les agences, et certains agents de surveillance n'ont pas parfaitement compris ces définitions. Selon les personnes interrogées, certaines pourraient trouver le recueil de données fastidieux en raison du manque de transport, de temps disponible pour leurs autres tâches ou de la capacité à trouver l'enfant identifié au premier stade du SSRTE. Ainsi, les prestataires n'effectuent pas systématiquement un suivi de tous les cas. Cela a un impact sur l'utilité des indicateurs, qui s'appuient sur le suivi pour déterminer si un enfant a été soutenu avec succès par l'intermédiaire du SSRTE pour éviter de travailler dans le travail dangereux du cacao.

#### **4.4.1 Les approches paysagères incluront les approches régionales intégrées et les zones sans travail des enfants**

Si les donateurs, et notamment ceux du secteur privé, continuent à soutenir les méthodes telles que les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE), ils s'orientent de plus en plus vers des approches plus générales du développement communautaire. Ces approches,

---

<sup>74</sup> Buama, M. et al. (2022). *Monitoring Report 2021*. Forum Nachhaltiger Kakao e.V. (German Initiative on Sustainable Cocoa), p. 15.

<sup>75</sup> Dutch Initiative on Sustainable Cocoa (DISCO; 2022). *Rapport annuel 2021*. Sustainable Trade Initiative (IDH).

plus mélangées, vont de pair avec une importance accrue de la protection de l'enfance. Cette évolution est motivée par le fait que le recours à une approche plus générale, axée davantage sur le soutien de tous les enfants vulnérables (en situation de travail infantile ou à risque d'y entrer), pourrait s'avérer plus efficace. La littérature et plusieurs personnes interrogées se sont montrées convaincues que l'adoption d'une approche plus large du paysage, qui inclut l'approche régionale intégrée (Integrated Area-Based Approach, IABA) et la création de zones sans travail des enfants (Child Labor Free Zone, CLFZ) dans des lieux spécifiques et intègre des approches diverses, serait la voie la plus importante à suivre.

De nombreuses initiatives associent déjà sur le terrain les SS RTE avec une approche de systèmes de protection de l'enfance. Les liens vers les systèmes officiels de protection de l'enfance du gouvernement font partie de la démarche lorsqu'un bureau de protection de l'enfance est déjà en place. Les approches de protection de l'enfance ont pour avantage de fournir un cadre à la participation communautaire. Les approches de systèmes de protection de l'enfance reconnaissent également que les enfants peuvent être en situation de travail infantile, exploités, maltraités et/ou négligés, ce qui affecte leur bien-être de manière multidimensionnelle. D'autres aspects relevant de la protection de l'enfance comprennent le fait de s'assurer que les enfants aient des certificats de naissance et puissent faire valoir leurs droits en justice, et que les enfants handicapés reçoivent du soutien.<sup>76</sup> Pour toutes ces raisons, les entreprises du secteur privé déclarent s'orienter de plus en plus vers des méthodes de lutte contre le travail des enfants centrées sur les systèmes de protection de l'enfance.

En parallèle, ces parties prenantes observent aussi que beaucoup d'incertitude demeure concernant les initiatives, ou la combinaison d'initiatives, qui sont les plus utiles pour réduire le travail des enfants. Des recherches ont montré que les SS RTE pouvaient contribuer à réduire le travail des enfants s'ils étaient mis en œuvre de manière intensive et efficace.<sup>77</sup> Cependant, les recherches menées à ce jour se sont concentrées sur l'évaluation de différents types d'efforts et/ou l'identification des bonnes pratiques plutôt que sur l'évaluation des différentes combinaisons d'approches. Par ailleurs, certaines parties prenantes ont aussi souligné l'importance du contexte ; ce qui est efficace dans une situation peut ne pas fonctionner aussi bien à un autre moment et/ou endroit. Une communauté peut déjà disposer d'une VSLA fonctionnelle, d'une coopérative de cacao bien organisée et bénéficier d'initiatives antérieures axées sur la diversification économique et l'alphabétisation. Cependant, une communauté peut

---

<sup>76</sup> Les enfants handicapés peuvent également être engagés dans le travail des enfants s'ils sont physiquement capables d'effectuer leur travail (par ex., les enfants ayant des difficultés auditives, des handicaps cognitifs légers, une défiguration faciale).

<sup>77</sup> Par ex., ICI. (2021). *Effectiveness review of Child Labour Monitoring and Remediation Systems in the West African cocoa sector*. ICI ; Bureau du développement rural intégré, Université des sciences de Kwame Nkrumah (KNUST). (2022). *An assessment of Child Labor Monitoring and Remediation Systems (CLMRS) in three selected cocoa cooperatives in Ashanti Region: Rapport final*. KNUST College of Agriculture and Natural Resources; Winrock International.

aussi se trouver très loin d'une école primaire de qualité, avec des cultures de cacao locales fortement affectées par les parasites ou un sol appauvri. Selon les cas, chacun des facteurs entraîne des effets différents sur une communauté locale et sa situation.

**Approche paysagère.** La méthode paysagère est un format inspiré d'approches visant à relever d'autres défis, y compris la déforestation. Il n'existe pas de définition universelle de l'approche paysagère, bien que dans la littérature, les approches paysagères aient été affinées, se focalisant d'abord exclusivement sur la conservation et l'espace physique pour inclure ensuite des objectifs sociaux, économiques et environnementaux et jouer un rôle d'approches intersectorielles pour promouvoir la durabilité<sup>78,79</sup>. Les approches paysagères comprennent des collaborations multipartites qui impliquent les parties prenantes dans une zone géographique délimitée avec des objectifs de développement définis.<sup>80</sup> Les approches paysagères sont larges ; elles peuvent inclure de nombreux aspects pour réduire le travail des enfants et le travail forcé (TE/TF) et peuvent inclure des initiatives de développement général, telles que la construction de routes, pour faciliter le transport des intrants et des extrants liés au cacao, ainsi que la prestation de services gouvernementaux locaux aux communautés. Le Koninklijk Instituut voor de Tropen, ou le Royal Tropical Institute (KIT) et l'ICI collaborent pour cartographier les initiatives existantes ayant pris des mesures pour lutter contre le travail des enfants en Afrique de l'Ouest, en utilisant une approche paysagère. Les résultats étaient attendus au dernier trimestre 2023.<sup>81</sup> Certaines études de cas d'approches paysagères sont présentées dans une revue publiée par le KIT.<sup>82</sup>

**Approche régionale intégrée (IABA)/zone sans travail des enfants (CLFZ).** L'IABA consiste en un programme d'interventions dans une zone géographique spécifique qui vise à éliminer le travail des enfants. Une approche IABA implique les communautés locales dans le dialogue et la coopération avec le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'autres parties prenantes. Avec une approche IABA, plusieurs parties prenantes fournissent

---

<sup>78</sup> Sayer J, Sunderland T, Ghazoul J, Pfund J-L, Sheil D, Meijaard E, Venter M, Boedhihartono AK, Day M, Garcia C, Van Oosten C, Buck LE. (2013). Ten principles for a landscape approach to reconciling agriculture, conservation, and other competing land uses. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 110:8349-8356. <https://www.pnas.org/doi/epdf/10.1073/pnas.1210595110>

<sup>79</sup> Reed J, Deakin L, Sunderland T. (2014). What are 'Integrated Landscape Approaches' and how effectively have they been implemented in the tropics: a systemic map protocol. *Environmental Evidence*. 4:2. <https://environmentalevidencejournal.biomedcentral.com/articles/10.1186/2047-2382-4-2>

<sup>80</sup> IDH. (2023). How landscape approaches can tackle deforestation and shape the future of sustainable supply chains: The case of the cocoa sector. <https://www.idhsustainabletrade.com/news/how-landscape-approaches-can-tackle-deforestation-and-shape-the-future-of-sustainable-supply-chains-the-case-of-the-cocoa-sector/#:~:text=Landscape%20approaches%20refer%20to%20multi,sustainability%20performance%20in%20that%20area> ISEAL Alliance. (2022). Effective company actions in landscapes and jurisdictions. *Guiding Practices*, 1.0. ISEAL Alliance.

<sup>81</sup> KIT. (2023). The potential of landscape approaches for addressing child labour in sustainability programmes in the cocoa sector. KIT. <https://www.kit.nl/project/the-potential-of-landscape-approaches-for-addressing-child-labour-in-sustainability-programmes-in-the-cocoa-sector/>

<sup>82</sup> KIT. (2023). The potential of landscape approaches for addressing child labour in sustainability programmes in the cocoa sector. KIT. <https://www.kit.nl/project/the-potential-of-landscape-approaches-for-addressing-child-labour-in-sustainability-programmes-in-the-cocoa-sector/>

différentes interventions pour lutter contre le travail des enfants en mettant l'accent sur les causes profondes.<sup>83</sup> L'approche IABA diffère des approches sectorielles ou fragmentaires et intègre plutôt des interventions axées sur le travail, les droits, les moyens de subsistance communautaires et les perspectives de travail décent.<sup>84</sup> En se concentrant sur les causes profondes et les interventions intégrées plutôt que sur les approches sectorielles, l'approche IABA aborde le risque de déplacement dans le cadre duquel les enfants peuvent arrêter un travail dans un secteur mais aller travailler dans un autre secteur. Le concept de CLFZ est inclus dans l'approche IABA. Il vise à établir des villages et des districts sans travail des enfants qui peuvent servir de modèles pour s'étendre dans d'autres communautés et districts. L'approche IABA avec les zones sans travail des enfants est actuellement mise en œuvre au Ghana.<sup>85</sup>

Comparées à d'autres, l'approche IABA-CLFZ et l'approche paysagère constituent toutes deux des approches plus complètes des systèmes traitant le travail des enfants et les problèmes de causalité. L'approche paysagère, plus large, implique une zone géographique plus vaste qu'une approche IABA-CLFZ où la zone ciblée sera plus spécifique, par ex. un district. Si les deux approches visent à lutter contre le travail des enfants, l'approche paysagère adopte une vision plus holistique en tenant compte du contexte plus large. Elle peut par exemple inclure de nombreux aspects pour réduire le TE/TF, tels que l'amélioration des routes pour réduire les coûts de transport du cacao, et les services de santé pour les agriculteurs, tandis que l'approche IABA-CLFZ, plus locale et ciblée, se concentre sur des zones géographiques spécifiques pour personnaliser les interventions. Comme une personne interrogée internationale l'a souligné, la collaboration avec les autorités nationales s'avère essentielle au fonctionnement de ces deux méthodes, car toutes deux sont centrées sur le développement rural. Sans un développement rural suffisant, le contexte ne sera jamais propice à l'atteinte de l'objectif ultime, à savoir l'élimination du travail des enfants et du travail forcé.

Le financement d'une approche paysagère et/ou IABA-CLFZ reste cependant un défi. Selon les personnes interrogées, le rôle de l'État, en particulier au niveau du gouvernement local, doit être renforcé pour pouvoir mettre en œuvre une approche paysagère de manière adéquate. Un écart existe entre d'une part la demande des entreprises privées, désireuses de montrer que leurs chaînes de valeur sont exemptes de travail des enfants et de travail forcé, et d'autre part l'adoption d'une approche paysagère et/ou IABA-CLFZ qui exige que les zones soient exemptes de toutes formes de travail infantile. Comme une partie prenante l'a indiqué, « vous ne pouvez

---

<sup>83</sup> ILO-IPEC. (2013). Integrated area-based approach as a strategy for laying foundations for child labour-free zones: A case of Busia, Kilifi, and Kitui Districts in Kenya. ILO Country Office for the United Republic of Tanzania, Kenya, Rwanda and Uganda, Dar es Salaam.

<sup>84</sup> ILO-IPEC. (2013). Promoting Child Labour Free Zones (CLFZs) through an Integrated Area-Based Approach (IABA) – IPEC Briefing Note.

<sup>85</sup> Ofori Agyeman, E. (2023), Protocols and guidelines for the establishment of child labour free zones. Département du travail, Ministère de l'emploi et des relations de travail, Ghana.

pas demander aux entreprises du cacao d’être responsables de plus que leur chaîne de valeur », bien qu’au moins une entreprise ait déclaré avoir fait une campagne de sensibilisation au-delà de sa chaîne de valeur propre en optant pour une approche régionale intégrée. L’approche paysagère nécessite intrinsèquement des contributions financières et autres de parties prenantes multiples. Ainsi, les gouvernements nationaux, les donateurs tels que les États-Unis et les gouvernements de l’UE, devraient eux aussi fournir des fonds pour soutenir la mise en œuvre de cette approche. Des discussions sur la façon dont cela peut être concrétisé sont actuellement en cours, mais pas encore publiées.

#### **4.4.2 Certification et traçabilité**

La certification de non-recours au travail des enfants et au travail forcé pour les fèves de cacao durant le processus de production, et de non-dégradation environnementale reste un objectif important. Le processus de certification est un mécanisme important qui contribue à garantir le respect des droits de l’homme et la durabilité environnementale dans les chaînes de valeur du cacao.

Comme l’indique le *rapport annuel belge Beyond Chocolate*<sup>86</sup>, la traçabilité des fèves de cacao peut être difficile car les lots de cacao peuvent être mélangés pendant les processus d’expédition et de fabrication, compliquant ainsi la transparence dans la tenue des engagements liés aux revenus de subsistance et à la déforestation. En effet, certaines parties prenantes nationales de Côte d’Ivoire et du Ghana mentionnent également que les sacs de fèves de cacao peuvent aussi être mélangés avant et pendant le transport dans leurs pays. Nombreuses sont les raisons pour lesquelles ce mélange peut se produire. Il peut s’agir de cacher la source du cacao, en raison des écarts de prix entre les deux pays ou du transport illégal du cacao au-delà de la frontière. Le cacao peut également être mélangé pour masquer le non-respect de la certification de commerce équitable, en mélangeant des fèves non certifiées à des fèves de cacao provenant d’exploitants agricoles certifiés. Bien que cette difficulté ne s’applique pas seulement aux fèves issues du commerce équitable, il s’agit d’un problème particulier lorsque les fèves sont alléguées et certifiées « issues du commerce équitable ».

D’autres problèmes perdurent en ce qui concerne la traçabilité, notamment la difficulté d’établir avec certitude le non-recours au travail des enfants et au travail forcé pour le cacao retracé jusqu’au niveau de l’exploitation agricole. Dans de nombreux cas, en raison des distances qui séparent les exploitations de cacao, il est difficile et coûteux d’effectuer des audits et de surveiller/signaler le travail des enfants et le travail forcé parmi les groupes d’exploitants agricoles. En outre, si ces derniers savent qu’un audit sur le terrain est en cours, il leur est facile

---

<sup>86</sup> IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development (2022), Rapport annuel 2021 de Beyond Chocolate. Utrecht: IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development.

de cacher rapidement leurs enfants dans les forêts avoisinantes. Par conséquent, une exploitation agricole peut être étiquetée comme ne recourant pas au travail des enfants et au travail forcé, alors même qu'elle utilise de la main-d'œuvre interdite. Néanmoins, certaines entreprises, comme Tony's Choclonely, consacrent des efforts particuliers à l'audit, en effectuant des échantillonnages aléatoires et en investissant pour mener des audits systématiquement à l'improviste dans les exploitations agricoles.

#### 4.5 Éducation générale/compétences professionnelles

Bien que de nombreux efforts aient été déployés au cours de ces dernières années pour améliorer l'accès aux écoles dans les zones productrices de cacao, une importante lacune demeure. En dépit du pourcentage d'inscriptions scolaires rapporté comme élevé au Ghana et en Côte d'Ivoire,<sup>87</sup> les agences de mise en œuvre et les communautés des régions plus éloignées et isolées constatent, quant à elles, la difficulté des jeunes enfants à accéder à l'éducation de manière systématique et les difficultés des enfants plus âgés à accéder à l'éducation post-primaire. Selon les personnes interrogées, les participants à l'atelier et les responsables<sup>88</sup> de la mise en œuvre des projets, les problèmes de sécurité concernant le trajet pour se rendre à l'école, conjugués à la médiocrité des infrastructures et de la qualité de l'éducation restent des défis majeurs.<sup>89</sup>

Les efforts visant à faciliter l'accès à l'éducation des enfants ont augmenté au cours de ces dernières années. Il s'agit notamment du Millennium Challenge Compact for Cocoa Productivity and Livelihoods (MCC4CPPL).<sup>90</sup> Ce programme vise à promouvoir les opportunités éducatives pour les enfants, à améliorer les moyens de subsistance des producteurs de cacao et à renforcer la gouvernance dans le secteur du cacao.

La Jacobs Foundation est à la tête d'une initiative appelée « Transformation de l'éducation en Côte d'Ivoire (TRECC) » visant à améliorer l'éducation au sein des communautés productrices de

---

<sup>87</sup>NORC (octobre 2020), *Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana Final Report*, Chicago: NORC. Selon ce rapport, « 92 % des enfants de la tranche d'âge de 5 à 11 ans fréquentaient l'école en général en 2018/19, dont 88 % en Côte d'Ivoire et 99 % au Ghana. Dans la tranche d'âge de 12 à 14 ans, sur la période 2018/19, un total de 93 % des enfants étaient scolarisés, dont 89 % en Côte d'Ivoire et 98 % au Ghana. Enfin, dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans, un total de 77 % des enfants étaient scolarisés, dont 66 % en Côte d'Ivoire et 89 % au Ghana. Toutefois, de manière contre-intuitive, la prévalence du travail des enfants dans les foyers agricoles des zones productrices de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana sur la période 2018/19 était supérieure chez les enfants scolarisés comparativement à ceux non scolarisés (65 % et 50 % respectivement).

<sup>88</sup>ICI (2018), *Lack of education is at the root of youth issues in cocoa-growing communities*.

<https://www.cocoainitiative.org/news/lack-education-root-youth-issues-cocoa-growing-communities>

<sup>89</sup>Fountain, A., & Huetz-Adams, F. (2022). *Cocoa barometer 2022*. Voice Network. <https://cocoabarometer.org/en/>

<sup>90</sup>Millennium Challenge Corporation (2023), disponible à l'adresse <https://www.mcc.gov/where-we-work/program/cote-divoire-compact/>

cacao en Côte d'Ivoire.<sup>91</sup> Ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité de l'éducation, d'assurer l'autonomie des femmes et de réduire le travail des enfants dans les zones rurales. Le Centre d'enseignement et d'éducation des enfants (*Child Learning and Education Facility*, CLEF) est un autre effort majeur lié à l'éducation, lancé en 2021 afin d'améliorer l'accès à l'éducation de 5 millions d'enfants de Côte d'Ivoire (présenté plus en détail dans la Section 5.14, sous-section Plateformes multipartites).<sup>92</sup> Les efforts consacrés à l'amélioration de l'accès à l'éducation technique et professionnelle et à la formation aux compétences (TVEST) se sont également poursuivis. Cependant, des lacunes notables persistent dans la disponibilité d'une TVEST appropriée au marché du travail local, y compris pour les techniques agricoles. Le vieillissement de la population d'agriculteurs des deux pays constitue un défi pour la production durable de cacao pour l'avenir ; l'âge moyen des agriculteurs au Ghana est actuellement de 55 ans.<sup>93</sup> Les parties prenantes ont constaté une absence de corrélation notable entre le faible intérêt des enfants plus âgés (16 à 18 ans) pour l'agriculture et leur désir d'apprendre d'autres types de métiers pour lesquels la demande sur le marché du travail est moindre. L'une des parties prenantes a même noté que tous les efforts visant à empêcher les enfants de travailler dans le cacao avaient un effet secondaire : leur moindre intérêt pour ce type de travail plus tard.

#### 4.6 Amélioration des technologies, de la sécurité et de la santé au travail

Les accidents et maladies liés au travail des adultes et des enfants demeurent un problème, les conditions de travail, les outils et les équipements dangereux restant des défis majeurs. L'absentéisme au travail des adultes en raison de problèmes de santé peut augmenter la dépendance envers les enfants. Des conditions de travail moins dangereuses peuvent contribuer à augmenter les opportunités pour les enfants plus âgés de travailler dans des conditions acceptables sans être identifiés comme étant en situation de travail infantile dangereux.

Depuis 2019, le gouvernement, les organismes de recherche nationaux et internationaux, ainsi que le secteur privé, continuent de travailler à l'amélioration des technologies de production. Cela comprend le développement d'outils et d'équipements améliorant la sécurité et la santé au travail. Ces types d'améliorations peuvent contribuer à une efficacité de production accrue et à des conditions de travail plus sûres pour les enfants plus âgés et les adultes. Les enfants plus âgés

---

<sup>91</sup> Jacobs Foundation (Undated), Transforming Education in Côte d'Ivoire (TRECC), <https://jacobsfoundation.org/activity/trecc-transforming-education-cocoa-communities/>

<sup>92</sup> Child Learning and Education Facility (CLEF; n.d.). Child Learning and Education Facility. CLEF. <https://www.clefpartnership.com/en/our-mission/>  
Jacobs Foundation. (n.d.). CLEF—Child Learning and Education Facility. Jacobs Foundation. <https://jacobsfoundation.org/activity/clef-elan/>

<sup>93</sup> Par ex., Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Ghana. (2021). *Youth in agriculture*. Ministry of Food and Agriculture, Ghana. <https://mofa.gov.gh/site/programmes/youth-in-agriculture#:~:text=The%20average%20age%20of%20farmer,averages%20between%2055%20%E2%80%93%2060%20years>

peuvent s'engager dans la production de cacao si cela est sans danger et répond aux autres exigences d'absence de travail des enfants.

Certaines parties prenantes ont signalé le besoin de vêtements et de chaussures de protection. Dans le même temps, elles ont affirmé la nécessité de faire des recherches sur les vêtements et chaussures les plus confortables, adaptés au climat, pour s'assurer qu'ils soient réellement utilisés. Les observations sur le terrain ont déjà indiqué, par exemple, que des chaussures de protection lourdes et chaudes sont peu susceptibles d'être portées.

#### **4.7 Les services de santé et autres services**

L'accès aux services de santé et autres services sociaux demeure un problème important pour de nombreuses communautés du cacao, souvent mal desservies. Compte tenu de la corrélation entre les problèmes de santé et la pauvreté, affectant à son tour la dépendance envers le travail des enfants et/ou le travail forcé, il est surprenant que ce problème continue de recevoir peu de soutien. Il existe certes des programmes de protection sociale visant à améliorer l'accès à l'assurance maladie, mais si les services de santé sont difficiles d'accès, le problème n'est que partiellement résolu.

Les difficultés du personnel de protection sociale à pouvoir effectuer son travail dans de nombreuses communautés en raison du manque de transport et d'autres aspects logistiques doivent également être prises en compte. La mise en œuvre d'une approche paysagère efficace, reposant principalement sur les services gouvernementaux (comme c'est le cas dans les pays consommateurs), reste un objectif lointain en cas de persistance du manque de ressources financières nationales.

#### **4.8 Ampleur de la réponse des différentes interventions aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés**

La plupart des interventions de ces dernières années accordent effectivement la priorité à l'identification des foyers vulnérables, risquant davantage de dépendre du travail des enfants. Ces groupes comprennent les personnes en situation d'extrême pauvreté, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH ou ayant des personnes touchées par le VIH au sein de leur foyer.

Certaines agences gouvernementales de développement de producteurs et entreprises du secteur privé se concentrent de plus en plus sur les femmes productrices de cacao. Soutenir les femmes qui travaillent déjà dans la production de cacao ou souhaitent le faire et s'assurer de leur participation à la prise de décision sur les questions qui les affectent et affectent leurs communautés sont quelques exemples de ces actions. Plusieurs des personnes interrogées ont ainsi souligné qu'elles préfèrent mettre les femmes productrices de cacao et les programmes

d'épargne et de crédit des agriculteurs au premier plan de leurs priorités. D'après l'expérience qualitative de ces personnes interrogées, l'inclusion et le soutien apporté aux femmes revêt de nombreux avantages, compte tenu de l'intérêt de réduire le travail des enfants et de s'assurer de l'accès des enfants à l'éducation.

## **5. Synthèse des efforts des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, de l'industrie, des partenaires de développement internationaux (y compris le gouvernement des États-Unis), des organisations de travailleurs de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans les secteurs du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire.**

---

Il existe des complexités clairement redondantes dans le paysage des efforts déployés pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne de valeur du cacao. Malheureusement, le présent rapport ne peut pas couvrir les nombreux plans, initiatives et efforts de gestion des connaissances entrepris, mais il mettra en évidence des exemples importants.

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, un grand nombre des défis entravant la réussite des efforts pour réduire le travail des enfants et le travail forcé résultent d'une infrastructure physique médiocre, dont l'accès à l'éducation et à la santé, le mauvais état des routes et l'insuffisance des capacités techniques et logistiques des prestataires de services. Conjugué à la réduction de la pauvreté dans les régions productrices de cacao, un développement rural global contribuera à améliorer les taux de réussite des initiatives visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

### **5.1 Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana**

Les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana sont des acteurs centraux pour relever les défis de la réduction du travail des enfants et du travail forcé parmi leurs citoyens, et ils y parviennent par le biais d'approches et de collaborations multiples. Les gouvernements collaborent en effet avec les agences de développement internationales, dont celles financées par l'USDOL, les Nations Unies, les ONG internationales, l'UE et celles qui mettent en œuvre des programmes à financement bilatéral. Les ONG nationales et les organisations de la société civile, comme celles qui représentent les travailleurs et les employeurs, collaborent également avec les agences responsables au sein de leurs gouvernements. Les informations concernant l'implication du gouvernement dans la programmation aux niveaux national et local sont présentées dans l'ensemble de ce rapport. Nous résumons ici les principaux bureaux gouvernementaux au niveau national. Les bureaux qui luttent contre le travail des enfants et le travail forcé, ainsi que leurs activités, sont évoqués plus en détail dans les rapports annuels de l'USDOL-ILAB sur chacun de ces pays.

Le **gouvernement de Côte d'Ivoire** met en œuvre des programmes spécifiques visant à réduire le travail des enfants et met de plus en plus l'accent sur le travail forcé, y compris résultant de la traite des êtres humains. Néanmoins, il reste encore une marge de manœuvre pour renforcer l'attention sur ces questions, en termes de planification, de mise en œuvre et de suivi des initiatives, en particulier en ce qui concerne le travail forcé.

Le *Comité National de Surveillance des Actions de Lutte Contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants* (CNS) a été créé en 2011.<sup>94</sup> Le CNS est chargé de proposer, d'initier et de surveiller l'application des conventions relatives à la traite des enfants et aux pires formes de travail des enfants.<sup>95</sup> Le CNS surveille, en outre, la mise en œuvre d'initiatives gérées par le gouvernement et celles d'autres acteurs dans la lutte contre la traite des enfants et les pires formes de travail des enfants.

Le *Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants* (CIM) est l'organisme qui définit, valide, coordonne et évalue les différents programmes des partenaires de développement.<sup>96</sup> Le Ministre de l'Emploi et de la protection sociale préside le comité, et la Ministre de la Femme, de la famille et de l'enfance est la Vice-Présidente.

Le gouvernement met en œuvre le *Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire* (SOSTECI) aux niveaux national et local.<sup>97</sup> Ce système est axé sur la mise en œuvre en aval, le recueil de données, et la synthèse et l'analyse des informations statistiques sur le travail des enfants. Toutes les agences mettant en œuvre des initiatives sur le travail des enfants sont tenues de communiquer les données sur leurs activités au SOSTECI, afin que celles-ci puissent être ajoutées à la base de données nationale, pour éclairer la planification de la programmation future. Les personnes du gouvernement interrogées ont souligné leur conviction que ce système ne consistait pas seulement à recueillir des données, mais à les utiliser et, pour cette raison, ont affirmé la nécessité de la participation de tous les responsables de la mise en œuvre.

D'autres bureaux associés, ainsi que divers autres ministères, sont notamment le ministère de l'Éducation nationale, de l'Éducation technique et de la Formation professionnelle ; le ministère de l'Agriculture et du Développement rural ; le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; le ministère de la Justice et des Droits de l'homme ; le ministère du Commerce et de l'Artisanat ; et le ministère de l'Eau et des Forêts. La *Sous-Direction de la Police Judiciaire en charge de la Lutte contre la Traite des Enfants et la Délinquance Juvénile* est également engagée dans ces efforts. En outre, des unités de patrouille frontalière spécifiques ont été mises en place par

---

<sup>94</sup> CNS. (n.d.). *Accueil, plan d'action, notre mission*. CNS. <https://travaildesenfants.org/fr/pages/notre-mission>

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>96</sup> CNS. (n.d.). *Le nouveau cadre institutionnel*. CNS. <https://travaildesenfants.org/fr/content/le-nouveau-cadre-institutionnel>

<sup>97</sup> CNS. (n.d.). *SOSTECI*. CNS. <https://travaildesenfants.org/fr/dossier/sosteci>

l'intermédiaire du gouvernement central, afin de contrôler la traite des êtres humains, y compris dans le cacao. Une nouvelle brigade est par ailleurs responsable du contrôle et de la surveillance au niveau local dans les 13 délégations régionales du *Conseil du Café Cacao*.

Le *Conseil du Café Cacao* est une agence gouvernementale qui joue un rôle central dans la régulation et la supervision de la production, de la commercialisation et de l'exportation du café et du cacao. Ses domaines d'intervention comprennent la réglementation des prix et le contrôle qualité. Le Conseil s'implique en outre dans le contrôle des exportations, notamment par l'émission de licences d'exportation, la supervision des volumes d'exportation et la négociation des contrats avec les acheteurs internationaux. Le Conseil du Café Cacao supervise la répartition équitable des revenus entre les différentes parties prenantes, y compris les agriculteurs et le gouvernement. Enfin, le Conseil met en œuvre des programmes de soutien aux producteurs de café et de cacao, dont des initiatives favorisant l'amélioration des pratiques agricoles, l'augmentation de la productivité et la promotion de la durabilité environnementale, tout en promouvant la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

Le Bureau du Premier ministre de Côte d'Ivoire coordonne la *Stratégie Nationale Cacao Durable* pour la période 2020-2030, qui gère la lutte contre la déforestation, l'éradication du travail des enfants et du travail forcé dans la production de cacao, et l'amélioration des revenus des producteurs de cacao.<sup>98</sup>

**L'Unité de lutte contre le travail des enfants du ministère de l'Emploi et des Relations professionnelles du gouvernement du Ghana** est le coordinateur du Comité directeur national sur le travail des enfants. Le comité est chargé de l'ensemble du développement, de la coordination, de la mise en œuvre et de la supervision des Plans nationaux d'élimination des pires formes de travail des enfants du pays. Cela comprend l'élaboration d'un nouveau plan national, déjà presque achevé au moment de la rédaction de ce rapport. En outre, l'Unité de lutte contre le travail des enfants coordonne le renforcement des capacités techniques du personnel gouvernemental sur des questions comme la mise en place de CLFZ dans les régions productrices de cacao, et de prestataires de services gouvernementaux locaux.

Comme en Côte d'Ivoire, il existe un large éventail de ministères associés à la résolution des problèmes liés à la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Outre le ministère de l'Emploi et des relations professionnelles, sont aussi impliqués le ministère du Genre, de l'enfance et de la protection sociale ; le ministère du Gouvernement local, de la décentralisation et du développement rural ; le ministère de l'Intérieur ; le ministère de l'Éducation ; le ministère

---

<sup>98</sup> Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. (2022). *Durabilité du cacao: La team Europe mobilise 450 millions d'euros pour appuyer la stratégie de la Côte d'Ivoire*. Bureau des Affaires internationales du travail Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=14153>

de l'Alimentation et de l'Agriculture et le ministère des Terres et des Ressources naturelles, entre autres.

Le Conseil de gestion de la lutte contre la traite des êtres humains<sup>99</sup> est le comité interministériel qui conseille le Ministère du Genre, de l'enfance et de la protection sociale sur la politique de lutte contre la traite des êtres humains, promeut et supervise les efforts de prévention et facilite la protection et la réintégration des victimes de la traite des êtres humains. Cela comprend le trafic des enfants pour le travail aux niveaux national et transfrontalier.

Le Ghana Cocoa Board (COCOBOD) joue un rôle central dans l'industrie du cacao au Ghana en facilitant la production, le traitement et la commercialisation de cacao, de café et de noix de karité de bonne qualité sous toutes leurs formes de la manière la plus efficace et la plus rentable.<sup>100</sup> Le COCOBOD vise à garantir des prix équitables pour les producteurs de cacao et à promouvoir une croissance durable du secteur du cacao. Le COCOBOD est responsable de la détermination du prix du cacao au niveau de l'exploitation agricole au Ghana, ce qui affecte directement les revenus des producteurs de cacao. Le conseil possède un programme de responsabilité sociale comprenant la construction d'écoles et la fourniture d'ordinateurs et de bourses d'études annuelles aux enfants plus âgés pour l'éducation agricole. La sensibilisation à l'élimination du travail des enfants et la promotion des régimes de retraite des agriculteurs (protection sociale) sont également comprises dans le programme de durabilité du COCOBOD.

## 5.2 USDOL–ILAB

Les initiatives soutenues par l'USDOL, évoquées dans diverses sections de ce rapport, sont résumées ici. Le ministère américain du Travail publie des rapports annuels sur le statut du travail des enfants et de la traite des êtres humains.<sup>101</sup> L'USDOL est le principal organisateur du CLCCG.

L'USDOL a financé de nombreux projets de lutte contre le travail des enfants dans le cacao. Il existe plusieurs projets en cours, ciblés sur les questions liées au travail des enfants et au travail forcé : le projet FLIP de Verité<sup>102</sup> sur l'identification du travail forcé, deux projets sur le renforcement des coopératives, portant spécifiquement sur le travail des enfants, l'un en Côte

---

<sup>99</sup> Par ex., USDOL, Bureau of International Labor Affairs. (2022–2023). *Child labor and forced labor reports: Ghana*. USDOL, Bureau des Affaires internationales du travail <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/ghana>

<sup>100</sup> COCOBOD. (n.d.). *About COCOBOD: Poised to maintain Ghana's premium quality cocoa*. <https://cocobod.gh/about-us.cocobod>

<sup>101</sup> USDOL, Bureau des Affaires internationales du travail (2022-2023), *Rapports sur le travail des enfants et le travail forcé : Ghana*. Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/ghana>. USDOL, Bureau des Affaires internationales du travail

<sup>102</sup> Verité (2023), *Forced Labor Indicators Project (FLIP) en Côte d'Ivoire et au Ghana*. Disponible à l'adresse : <https://verite.org/forced-labor-indicators-project/>. Site Web consulté le 20 février 2023.

d'Ivoire, mis en œuvre avec Save the Children, et l'autre au Ghana, mis en œuvre avec Winrock.<sup>103</sup> Ils sont présentés plus en détail dans la section 5.11 qui décrit le rôle des coopératives.

Le projet FLIP<sup>104</sup> vise à améliorer les efforts de prévention, de détection et d'élimination du travail forcé et du trafic de main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement en impliquant les forces de l'ordre, les moniteurs du secteur privé, les organisations de services sociaux et de la société civile, les syndicats de travailleurs et les travailleurs eux-mêmes. Son axe de travail principal porte sur plusieurs chaînes d'approvisionnement, dont notamment : Les secteurs du cacao, de l'huile de palme et de l'extraction de l'or au Ghana et le secteur du cacao et du café en Côte d'Ivoire. S'appuyant sur un cadre basé sur des indicateurs développé par l'OIT, les parties prenantes utilisent un langage commun et un ensemble d'indicateurs pour coordonner les initiatives de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Le projet étend les efforts existants de lutte contre le travail des enfants dans le cacao au travail forcé. Grâce à des ressources pédagogiques, des sessions de formation et des consultations sur l'intégration des indicateurs du travail forcé, ce projet contribue à un cadre normalisé. Les partenaires recueillent des données actualisées sur les indicateurs du travail forcé, afin de développer et de mettre en œuvre une approche de surveillance conjointe. En alignant les efforts nationaux et régionaux en matière de données du Ghana et de la Côte d'Ivoire, le projet vise à mettre en place un modèle de surveillance et d'application évolutif et coordonné.

Les autres précédents projets que l'USDOL a financés en Côte d'Ivoire et au Ghana sont :

- Le projet Adwuma Pa au Ghana, mis en œuvre avec CARE.<sup>105</sup> Ce projet portait sur la réduction du risque du travail des enfants et du travail forcé et d'autres pratiques d'exploitation au travail, en améliorant la participation économique et l'autonomisation des femmes et adolescentes dans les communautés productrices de cacao. Le projet offrait une éducation et une formation spécifiques, afin de réduire le risque de travail des enfants, de travail forcé et d'autres problèmes liés aux droits du travail. Cela devait améliorer leur potentiel de revenus, donner aux travailleurs les moyens de faire entendre leur voix et stimuler leur participation dans la population active.

---

<sup>103</sup> En Côte d'Ivoire, il s'agit du projet CACAO, Cooperatives Addressing Child Labor Accountability Outcomes pour la période 2020-2025. USDOL, ILAB (non daté), disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/cacao-cooperatives-addressing-child-labor-accountability-outcomes>. Au Ghana, il s'agit du projet MATE MASIE – Making Advances to Eliminate Child Labor in More Areas with Sustainable Integrated Efforts - pour la période 2020-2024. USDOL, ILAB (Non daté), MATE MASIE project. Disponible à l'adresse <https://www.dol.gov/agencies/ilab/mate-masie-making-advances-eliminate-child-labor-more-areas-sustainable-integrated>

<sup>104</sup> USDOL, ILAB (Undated), Combating Forced Labor and Labor Trafficking of Adults and Children in Ghana and Côte d'Ivoire (FLIP) (2016-2023), Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/combating-forced-labor-and-labor-trafficking-adults-and-children-ghana-and-cote>

<sup>105</sup> USDOL-ILAB (Undated), Adwuma Pa, Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/adwuma-pa>

- Élimination du travail des enfants dans le cacao (*Eliminating Child Labor in Cocoa*, ECLIC) en Côte d’Ivoire mis en œuvre avec l’ICI de 2015 à 2019.<sup>106</sup> Le projet ECLIC portait sur la création et la mise en œuvre de plans d’action communautaires (PAC) visant à lutter contre le travail des enfants au niveau local, dans les communautés productrices de cacao ; la confirmation que les communautés productrices de cacao sont bien informées et comprennent les problèmes liés au travail des enfants, et la fourniture d’un accès aux opportunités éducatives pour les enfants en situation, ou risquant d’être en situation de travail infantile.
- Mobiliser l’action communautaire et promouvoir les opportunités pour les jeunes des communautés productrices de cacao du Ghana (MOCA) (2015-2019) mis en œuvre avec Winrock.<sup>107</sup> Le projet portait sur les communautés du cacao pour mettre en œuvre des plans d’action contre le travail des enfants, soutenir les jeunes à risque dans l’apprentissage des compétences nécessaires pour obtenir des emplois, soutenir la transition vers des emplois décents et fournir des services de subsistance et une formation sur la sécurité et la santé au travail (SST) aux foyers.
- Pour des communautés productrices de cacao sans travail infantile en Côte d’Ivoire et au Ghana, grâce à une approche intégrée basée sur la région (Projet pour les communautés de cacao, CCP) (2010-2015), mis en œuvre avec l’OIT.<sup>108</sup>
- Élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l’Ouest en renforçant la coopération sous-régionale par l’intermédiaire de la CEDEAO.<sup>109</sup> Ce projet a été mis en œuvre de 2009 à 2014 et comprenait la Côte d’Ivoire, le Ghana et le Nigeria. Bien que ne portant pas spécifiquement sur le cacao, ses activités concernaient la réduction globale du travail des enfants dans les trois pays. Le développement de systèmes de surveillance utilisables dans tous les pays de la CEDEAO était un objectif majeur. Le projet portait également sur l’élaboration ou le renforcement des plans d’action nationaux contre le travail des enfants et l’évaluation et la mise à jour des lois sur le travail dangereux des enfants au Ghana et en Côte d’Ivoire.

---

<sup>106</sup> USDOL, ILAB (Non daté), *Eliminating Child Labor in Cocoa (ECLIC)*. Disponible à l'adresse :

<https://www.dol.gov/agencies/ilab/eliminating-child-labor-cocoa-ecllc-0>

<sup>107</sup> USDOL, ILAB (Non daté), *Mobilizing Community Action and Promoting Opportunities for Youth in Ghana's Cocoa-Growing Communities (MOCA)*. Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/mobilizing-community-action-and-promoting-opportunities-youth-ghanas-cocoa-growing-0>

<sup>108</sup> USDOL, ILAB (Non daté), *CAPSA - Capacity Strengthening of Governments to Address Child Labor and/or Forced Labor, and Violations of Acceptable Conditions of Work in Sub-Saharan Africa*. Disponible à l'adresse :

<https://www.dol.gov/agencies/ilab/capsa-capacity-strengthening-governments-address-child-labor-and-or-forced-labor-and-violations-of-acceptable-conditions-of-work-in-sub-saharan-africa>

<sup>109</sup> USDOL-ILAB (Non daté), *Eliminating the Worst Forms of Child Labor in West Africa by Strengthening Sub-Regional Cooperation Through CEDEAO*. Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/eliminating-worst-forms-child-labor-west-africa-strengthening-sub-regional>

### 5.3 Département de la sécurité, des douanes et de la protection des frontières des États-Unis

La douane et la protection des frontières des États-Unis appliquent la section 307 de la loi sur les barrières à l'importation, le Tariff Act de 1930 (19 U.S.C. 307),<sup>110</sup> qui interdit l'importation de produits fabriqués par le travail forcé et le travail des enfants asservis. Le Congressional Research Service a publié un rapport sur l'éventail des défis qui entravent la mise en œuvre des interdictions d'importation du cacao et d'autres produits importés aux États-Unis.<sup>111</sup> L'analyse du rapport examinait comment la douane et la protection des frontières des États-Unis traite les tendances et principaux problèmes concernant l'application de la loi 19 U.S.C. 1307. Le rapport note en outre que « pour les produits agricoles, tels que le cacao et le coton, assurer la traçabilité peut s'avérer particulièrement difficile ».<sup>112</sup> Une personne interrogée observait que les nouvelles exigences de devoir de vigilance de l'UE attiraient l'attention de tous les pays et de l'ensemble de l'industrie du cacao sur l'élaboration de mesures plus complètes et efficaces pour réduire le travail des enfants asservis et le travail forcé, ainsi que sur une meilleure traçabilité pour garantir une production de fèves de cacao sans travail infantile ou forcé.

### 5.4 Agence des États-Unis pour le développement international et Bureau du Département d'État des États-Unis pour surveiller et lutter contre la traite des personnes

Par le passé, l'USAID a collaboré avec le secteur privé sur les efforts visant à lutter contre le travail des enfants dans le cacao,<sup>113</sup> notamment via l'initiative Empowering Cocoa Households with Opportunities & Education Alliance 2007-2014, qui associait l'USAID aux entreprises de cacao et de chocolat de la World Cocoa Foundation (WCF). Cette alliance visait à élargir les opportunités pour les jeunes et les jeunes adultes grâce à des programmes éducatifs pertinents en Côte d'Ivoire et au Ghana. Depuis 2019, l'USAID s'est associée aux membres de la WCF Barry Callebaut, Blommer, Cargill, Hershey, Mars, Mondelēz, Nestlé et ofi (anciennement Olam) pour la mise en œuvre d'un projet de 2 millions USD pour soutenir les VSLA.

Quelques-unes des personnes interrogées ont souligné que les initiatives de l'USAID en Côte d'Ivoire et au Ghana pourraient être mieux intégrées à l'USDOL ainsi qu'à d'autres initiatives financées par des donateurs sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé, c'est-à-

---

<sup>110</sup> Douanes et protection des frontières des États-Unis (n.d.). Travail forcé, Disponible à l'adresse : <https://www.cbp.gov/trade/forced-labor>. Douanes et protection des frontières des États-Unis.

<sup>111</sup> Congressional Research Service (2021), Section 307 and U.S. Imports of Products of Forced Labor: Overview and Issues for Congress Updated February 1, 2021. Washington, D.C.: Congressional Research Service.

<sup>112</sup> Congressional Research Service. (2021). Section 307 and U.S. imports of products of forced labor: Overview and Issues for Congress Updated February 1, 2021. Congressional Research Service. P 26.

<sup>113</sup> Government of Côte d'Ivoire, Government of Ghana, U.S. Department of Labor, International Chocolate and Cocoa Industry. (2021). *CLCCG report: 2010–2020 efforts to reduce child labor in cocoa*. United States Department of Labor.

dire au-delà du projet ciblé existant sur les VSLA. Ce commentaire a été fait dans un contexte d'intersection de divers programmes de développement rural de l'USAID qui pourraient traiter les causes de vulnérabilité au travail des enfants et au travail forcé. Les personnes interrogées ont déclaré qu'une collaboration et une intégration accrues de l'USAID et d'autres programmes possibles du gouvernement américain seraient utiles. On pourrait en trouver un exemple dans la coordination avec le projet 2022-2027 Resilient Ecosystems and Sustainable Transformation of Rural Economies (RESTORE)<sup>114</sup> financé par l'USAID. La Rainforest Alliance et Ofi mettent en œuvre le projet dans les zones de culture du cacao pour relever les défis de la dégradation environnementale et augmenter les revenus des producteurs de cacao.

Il existe des programmes pertinents du gouvernement américain par l'intermédiaire d'autres agences, telles que le partenariat du Pacte de protection de l'enfance (Child Protection Compact, CPC) entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis.<sup>115</sup> Le Bureau du Département d'État des États-Unis de surveillance et de lutte contre la traite des personnes finance ce programme en collaboration avec le gouvernement de Côte d'Ivoire. Comme le trafic d'enfants les conduit aussi à travailler dans le cacao, ce partenariat revêt une pertinence certaine. Il a été officiellement lancé le 21 septembre 21, 2023.<sup>116</sup> La collaboration met l'accent sur une meilleure coordination des efforts de prévention et sur leur ciblage dans tout le pays, notamment :

- fournir des services de protection facilement accessibles aux victimes de la traite des enfants à l'aide d'une approche tenant compte des traumatismes et centrée sur les victimes ;
- veiller à ce que les acteurs du secteur de la justice utilisent les cadres juridiques existants spécifiques à la traite des enfants pour identifier les victimes de la traite des enfants, enquêter sur les cas, puis poursuivre et condamner les auteurs de la traite des enfants d'une manière favorable aux enfants, centrée sur les victimes et tenant compte des traumatismes ; et
- promouvoir la coordination entre les ministères concernés, la société civile, les communautés locales et les homologues étrangers.<sup>117</sup>

Le Centre de formation régional pour l'Afrique de l'Ouest du Bureau des affaires internationales de stupéfiants et d'application de la loi du Département d'État des États-Unis propose des

---

<sup>114</sup>USAID. (2022). *Resilient Ecosystems and Sustainable Transformation of Rural Economies (RESTORE) fact sheet*. USAID.

<sup>115</sup> The United States Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. (2023). Communiqué de presse.

<https://www.state.gov/united-states-and-cote-divoire-launch-child-protection-compact-partnership-activities/>

<sup>116</sup>CNS. (2023). *Toutes les actualités, protection des enfants : La Côte d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique unissent leurs efforts*. CNS. <https://travaildesenfants.org/fr/actualites/protection-des-enfants-la-c-te-d-ivoire-et-les-etats-unis-d-am-rique-unissent-leurs>

<sup>117</sup> Ibid

programmes de formation qui renforcent la capacité du personnel chargé de l'application des lois du Ghana, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest à identifier, enquêter et poursuivre les auteurs de la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants en utilisant des méthodes adaptées aux enfants, centrées sur la victime et tenant compte des traumatismes.

## 5.5 Efforts du secteur privé

Les sociétés du secteur privé de l'ensemble de la chaîne de valeur commencent par des agences indépendantes de commerce équitable et des sociétés privées de cacao. Toutes les grandes entreprises de cacao collaborent avec d'autres agences, y compris en tant que membres de l'ICI, et financent la mise en œuvre du SS RTE et d'autres activités visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé. Nombreuses sont les entreprises qui mettent en œuvre des programmes pour lutter en particulier contre le travail des enfants. et ce, en finançant les efforts des agences de développement et/ou leurs propres actions directes au sein des communautés productrices de cacao. Outre les approches du SS RTE ou similaires, la plupart des entreprises accordent une attention particulière au paiement des primes convenues aux exploitants agricoles pour augmenter le montant qu'ils gagnent par volume produit. En outre, elles soutiennent la génération de revenus pour les familles productrices de cacao, ainsi que l'accès à l'éducation. Quelques-uns des principaux programmes d'entreprises du cacao sont brièvement résumés ci-dessous. De nombreuses entreprises s'impliquent dans des initiatives similaires visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé, nos résumés ne détaillant pas toutes leurs actions de manière exhaustive.

**Barry Callebaut** : met en œuvre des initiatives pour soutenir les agriculteurs, améliorer les moyens de subsistance et relever les défis sociaux et environnementaux, par l'intermédiaire de son **programme Cocoa Horizons**. Entre autres initiatives, une formation, des outils et des ressources sont fournis pour augmenter la productivité et les revenus des agriculteurs.<sup>118</sup> L'approche de Cocoa Horizons, centrée sur l'enfant, débute au niveau local, en impliquant les enfants, les parents, les familles et les membres de la communauté pour donner aux communautés les moyens d'un auto-développement et d'un changement durable. Cette approche repose sur une action collaborative de toutes les parties prenantes, impliquant la création de plans d'action communautaires. Cocoa Horizons est axé sur l'amélioration de la capacité des autorités locales et des groupes d'agriculteurs à soutenir les familles et les comités communautaires de protection de l'enfance pour lutter contre le travail des enfants.

**Cargill** : Travaille sur les efforts de durabilité par l'intermédiaire de son **programme Cocoa Promise**, comprenant des initiatives de lutte contre le travail des enfants et de promotion des

---

<sup>118</sup> <https://www.barry-callebaut.com/en/group/forever-chocolate/sustainable-range/cocoa/cocoa-horizons>

pratiques responsables parmi les fournisseurs de Cargill.<sup>119</sup> Cargill travaille en partenariat avec l'International Cocoa Initiative (ICI) pour sensibiliser à l'impact du travail des enfants, identifier les incidents au sein de la chaîne d'approvisionnement et mettre en place des activités de remédiation et de prévention, comme l'accès aux certificats de naissance, aux kits scolaires et aux écoles communautaires, ainsi que le renforcement de la gestion scolaire et la création de comités de protection de l'enfance.

**Ferrero** : Déploie son **programme Ferrero Farming Values Cocoa** pour relever les défis environnementaux et ceux liés au travail des enfants et au travail forcé.<sup>120</sup> Ferrero s'associe également à l'ICI pour la mise en œuvre de ses initiatives relatives au travail des enfants dans le cacao. Notamment la mise en œuvre du Système de suivi et de remédiation du travail des enfants (*Child Labour Monitoring and Remediation System, SSRTE*) ou de systèmes similaires pour identifier, retirer et/ou prévenir le travail des enfants dans le cacao. 99 % des groupes d'exploitants agricoles spécialisés dans le cacao de Ferrero sont couverts par le SSRTE. Ferrero soutient également la construction d'écoles dans les zones de production du cacao.

**Hershey's** : Met en œuvre le programme « **Cocoa for Good** ». Ce programme vise à garantir des méthodes agricoles durables, l'élimination du travail des enfants, la reforestation et l'agroforesterie, la nutrition et la santé dans l'agriculture du cacao et l'autonomisation des femmes.<sup>121</sup> Le programme soutient également la mise en œuvre du SSRTE dans les communautés du cacao. Le soutien aux associations d'épargne et de crédit consacrées aux femmes est l'un des autres axes de ce programme, qui propose une formation professionnelle et un soutien aux moyens alternatifs de générer des revenus.

**Mars** : Lutter contre le travail des enfants et favoriser une production durable de cacao. Le programme de durabilité, **Cocoa for Generations** comprend des initiatives visant à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, à éradiquer le travail des enfants et à assurer un approvisionnement responsable.<sup>122</sup> Mars met particulièrement l'accent sur le soutien aux agricultrices.

**Meiji** : Cette entreprise japonaise fabrique une large gamme de produits, notamment du chocolat provenant de Côte d'Ivoire et du Ghana, entre autres pays.<sup>123</sup> Membre de l'ICI depuis 2021, Meiji soutient les activités de l'organisation dans le déploiement du SSRTE.

**Mondelēz** : Société mère de marques comme Cadbury et Toblerone, Mondelēz vise à s'approvisionner en cacao de manière durable et à éliminer le travail des enfants et le travail

---

<sup>119</sup> <https://www.cargill.com/sustainability/cocoa/the-cargill-cocoa-promise>

<sup>120</sup> <https://www.ferrero.com/news/ferrero-continues-to-scale-cocoa-sustainability-programme>

<sup>121</sup> [https://www.thehersheycompany.com/en\\_us/home/sustainability/sustainability-focus-areas/cocoa.html](https://www.thehersheycompany.com/en_us/home/sustainability/sustainability-focus-areas/cocoa.html)

<sup>122</sup> <https://www.mars.com/sustainability-plan/cocoa-for-generations>

<sup>123</sup> <https://www.meiji.com/global/sustainability/sustainability-management/>

forcé de sa chaîne d'approvisionnement par l'intermédiaire du **programme Cocoa Life**.<sup>124</sup> Afin d'éliminer le travail des enfants, le programme Cocoa Life s'intéresse notamment à l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance et à l'accès à une éducation de qualité dans les communautés de Cocoa Life.

**Nestlé** : Déploie ses programmes **Nestlé Cocoa Plan** et **Income Accelerator Program** axés sur la vie des producteurs de cacao et l'élimination du travail des enfants. Les agriculteurs participent au programme Income Accelerator et obtiennent des primes incitatives, non seulement pour la quantité et la qualité des fèves de cacao qu'ils produisent, mais également pour les avantages qu'ils apportent à l'environnement et aux communautés locales. Nestlé affirme son engagement à s'approvisionner en cacao durable et à promouvoir des pratiques responsables sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.<sup>125</sup>

**Olam food Ingredients (désormais Ofi) Cocoa** : Cette entreprise travaille sur diverses initiatives visant à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et à éliminer le travail des enfants par le programme **Cocoa Compass**.<sup>126</sup> Celui-ci comprend la mise en œuvre de méthodes de SS RTE pour lutter contre le travail des enfants. La lutte contre la pauvreté fait également l'objet d'une attention particulière, par le biais d'approches comme le versement de primes aux agriculteurs (à l'instar d'autres entreprises) et le soutien au développement et au fonctionnement des régimes d'épargne et de crédit.

**Tony's Chocolonely** : Cette entreprise a mis en place un programme de développement durable qui s'engage en faveur d'un commerce 100 % commerce équitable et de l'éradication du travail des enfants et du travail forcé dans l'industrie du cacao. Le programme, **Tony's Open Chain**, porte sur la création d'une chaîne d'approvisionnement transparente et traçable dans le cacao.<sup>127</sup> Une grande partie du travail de Tony's Open Chain comprend un programme basé sur les membres, auquel les agriculteurs s'inscrivent et dont ils reçoivent un soutien pour lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et réduire les dommages environnementaux de la production de cacao. L'accent est particulièrement mis sur la collaboration et le renforcement des coopératives.

## 5.6 Organisations internationales

### 5.6.1 Fonds monétaire international et Banque mondiale

---

<sup>124</sup> <https://www.cocoalife.org/>

<sup>125</sup> <https://www.nestle.com/media/pressreleases/allpressreleases/tackle-child-labor-risks-farmer-income-cocoa-traceability>

<sup>126</sup> <https://www.ofi.com/sustainability/responsible-and-sustainable-sourcing/sustainability-in-cocoa.html>

<sup>127</sup> <https://www.tonysopenchain.com/>; <https://tonyschocolonely.com/int/en/other-stuff/newsroom/tonys-chocolonely-introduces-tonys-mission-lock-a-new-legal-mechanism-to-secure-its-mission-indefinitely-regardless-of-shareholder-structure>

Avec les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sont des investisseurs majeurs du soutien au développement rural. L'une des personnes interrogées mentionne les avantages – mais aussi les défis cruciaux pour les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana – liés au financement du<sup>128</sup> FMI et aux exigences de restructuration associées.<sup>129</sup>

Le FMI a approuvé un fonds élargi de 3,5 milliards USD et une facilité de crédit élargie pour la **Côte d'Ivoire**, afin de soutenir sa transformation à terme en une nation aux revenus intermédiaires supérieurs. Il est important de noter que le fonds et la facilité de crédit devraient fournir une marge fiscale pour améliorer les dépenses critiques de services de santé et d'éducation. Comme précédemment évoqué à propos des lacunes de développement restantes au niveau du gouvernement local, cela sera important dans les zones de culture du cacao (entre autres), l'absence d'éducation et de services de santé/sociaux constituant un obstacle majeur à la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Cependant, dans le cadre des exigences de financement, des réformes structurelles sont nécessaires pour apporter des améliorations au climat commercial, aux investissements du secteur privé et à l'inclusion financière.

En février 2023, le Groupe de la Banque mondiale a présenté<sup>130</sup> un nouveau Cadre de partenariat national 2023–2027 avec la Côte d'Ivoire. Le portefeuille total existant de la Banque mondiale s'élève à 5,48 milliards USD. Avec le nouveau cadre, le soutien de la Banque mondiale vise à renforcer le soutien, afin de relever un grand nombre des défis de développement affectant les zones rurales, y compris dans les lieux de culture du cacao. Cette affirmation du rapport est notable : « Dans les lieux où la production de cultures de rentes (cacao, caoutchouc et huile de palme) prédomine, les conditions de vie se sont aggravées au cours de la période 2015-2019 ». <sup>131</sup> Aux termes du nouveau cadre, des infrastructures seront construites, l'accès à l'éducation et à d'autres services sociaux sera amélioré, les disparités entre les groupes seront réduites et les emplois du secteur privé seront augmentés. Les indicateurs de progrès pratiques sont fixés à des

---

<sup>128</sup> FMI. (2023). *Côte d'Ivoire: Requests for and extended arrangement under the Extended Fund Facility and a 40-month arrangement under the Extended Credit Facility*. Communiqué de presse ; rapport du personnel et déclaration du directeur exécutif pour la Côte d'Ivoire. FMI.

<sup>129</sup> Malgré le caractère bénéfique de certains aspects, les exigences de restructuration sont perçues comme difficiles. Plus précisément, par exemple, pour la Côte d'Ivoire, « Les réformes structurelles clés comprennent le renforcement de la protection sociale des foyers vulnérables, l'amélioration de la gestion financière publique et de l'efficacité des investissements, et la promotion d'une croissance dirigée par le secteur privé et plus inclusive, par la création de nouvelles opportunités d'emploi, y compris pour l'importante population jeune de Côte d'Ivoire ». FMI. (15 mars 2023). Communiqué de presse n° PR23/74. IMF staff concludes mission to Côte d'Ivoire. FMI. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/03/15/pr2374-cote-divoire-imf-staff-concludes-mission>

<sup>130</sup> Banque mondiale. (2023). *A new strategy to support economic and social transformation in Côte d'Ivoire*. Banque mondiale. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/02/02/a-new-strategy-to-support-economic-and-social-transformation-in-cote-divoire>

<sup>131</sup> Groupe de la Banque mondiale. (2022). *International Development Association International Finance Corporation multilateral investment guarantee Agency Country Partnership Framework for the Republic Of Côte d'Ivoire for the period Fy23–Fy27*, p. 11. Groupe de la Banque mondiale.

objectifs élevés, comme l'augmentation de la proportion d'élèves de troisième année qui réussissent le test de maîtrise de la lecture, de 18,9 % en 2020 à 43 % en 2025.<sup>132</sup> Les engagements indicatifs comprennent, par exemple, 800 000 USD pour renforcer l'efficacité du gouvernement pour l'amélioration des services publics. Tous ces investissements devraient aider à relever un grand nombre des défis qui nuisent à l'efficacité des efforts de réduction du travail des enfants et du travail forcé.

Dans le cas du **Ghana**, le<sup>133</sup> FMI a récemment annoncé un accord de principe sur la première révision d'un programme de 36 mois concernant les politiques et réformes économiques. Compte tenu des performances remarquables d'atteinte des objectifs du programme et des objectifs de réforme, sous réserve de l'approbation de la direction du FMI et de la validation formelle par le Conseil d'administration du FMI, environ 600 millions d'USD seront mis à la disposition du Ghana pour de nouveaux investissements dans le développement. Il convient de noter que le<sup>134</sup> FMI reconnaît l'expansion significative des programmes de protection sociale du gouvernement pour atténuer l'impact économique de la COVID sur les populations les plus vulnérables. Cela a été fait tout en renforçant les revenus nationaux, entre autres réformes.

Au Ghana, la Banque mondiale finance diverses initiatives de développement rural, dont un récent projet de diversification des cultures arboricoles de 200 millions USD. Ce financement bénéficiera directement à 12 800 exploitants agricoles de cacao, entre autres. Le projet accélérera les progrès par le biais d'un financement visant à améliorer la productivité, la rentabilité, la gestion post-récolte, la valeur ajoutée et l'accès au marché des cultures arboricoles.<sup>135</sup>

Entre autres investissements pertinents, l'annonce par la Banque mondiale, en 2023, d'un financement supplémentaire de 150 millions USD pour le Ghana Productive Safety Net Project 2 (Projet 2 de Filet de sécurité sociale pour la production au Ghana). Ce projet donne notamment la priorité aux initiatives de réduction du travail des enfants, avec des liens vers 11 districts du cacao que le Ghana Tree Crop Diversification Project (Projet de diversification des cultures arboricoles au Ghana) cible également.<sup>136</sup> Les initiatives de lutte contre le travail des enfants

---

<sup>132</sup> Ibid., p. 48.

<sup>133</sup> FMI. (octobre 2023). IMF reaches staff-level agreement on the first review of the Extended Credit Facility and conducts discussions of the 2023 Article IV consultation with Ghana. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/10/05/pr23339-ghana-imf-reaches-sla-1st-rev-ecf-conducts-discussions-2023-art-iv-consult>. FMI.

<sup>134</sup> Ibid.

<sup>135</sup> Banque mondiale. (2023). World Bank supports Ghana to modernize and diversify its tree crops sector to accelerate productivity, resilience, and industrialization. Banque mondiale. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/06/23/world-bank-supports-ghana-to-modernize-and-diversify-its-tree-crops-sector-to-accelerate-productivity-resilience>

<sup>136</sup> Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, COCOBOD, Autorité de développement des cultures arboricoles. (2023). Ghana Tree Crops Diversification Project: Labour management procedure, final report. Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, COCOBOD, Autorité de développement des cultures arboricoles.

comprennent le soutien à diverses initiatives d'autonomisation économique des foyers producteurs de cacao et l'accès aux filets de sécurité sociale, ainsi que la gestion des cas identifiés de travail des enfants. La mise en place d'une unité de lutte contre le travail des enfants dans les bureaux du COCOBOD est également couverte par ce financement. Un comité national d'évaluation de la mise en œuvre de la lutte contre le travail des enfants pour l'harmonisation des interventions ministérielles devrait également être mis en place dans le cadre d'autres activités.<sup>137</sup>

### 5.6.2 Exigences européennes relatives au devoir de vigilance

En février 2022, la <sup>138</sup>Commission européenne a adopté une proposition de directive sur le devoir de vigilance en matière de développement durable des entreprises.<sup>139</sup> Elle a été suivie, le 31 mai 2023, par l'adoption d'un règlement définissant les détails de la prévention de la déforestation et mentionnant également le respect des droits du travail.<sup>140</sup> Dans le cas de la réglementation sur la déforestation, les exigences de devoir de vigilance s'appliqueront de manière progressive à toutes les entreprises d'au moins 250 employés et enregistrant un chiffre d'affaires net d'au moins 40 millions d'euros au niveau mondial.

Comme indication des conséquences possibles de non-conformité au Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil sur la déforestation, des amendes potentielles pouvant atteindre 4 % du chiffre d'affaires généré au sein de l'UE, la confiscation ou l'exclusion du financement public ou des marchés publics de l'entreprise peuvent être appliquées en cas de non-respect des exigences du règlement.<sup>141</sup>

Le 1er juin 2023, le Parlement européen a adopté des amendements renforçant l'importance des exigences en matière de droits de l'homme pour tous les produits entrant sur le marché européen.<sup>142</sup> Plusieurs de ces amendements citent explicitement le travail des enfants et le travail forcé. Les directives de mise en œuvre des exigences de devoir de vigilance en matière de

---

<sup>137</sup> Ibid.

<sup>138</sup> La Commission européenne est l'organe exécutif de l'UE. Elle propose de nouvelles lois, gère les politiques, alloue les financements, fait appliquer le droit de l'UE et la représente à l'échelle internationale.

<sup>139</sup> Commission européenne. (2022). Communiqué de presse. Just and sustainable economy: Commission lays down rules for companies to respect human rights and environment in global value chains. Commission européenne. [https://single-market-economy.ec.europa.eu/news/just-and-sustainable-economy-commission-lays-down-rules-companies-respect-human-rights-and-2022-02-23\\_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/news/just-and-sustainable-economy-commission-lays-down-rules-companies-respect-human-rights-and-2022-02-23_en)

<sup>140</sup> Journal officiel de l'Union européenne. (2023). *Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts et abrogeant le Règlement (UE) n° 995/2010*. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne.

<sup>141</sup> Ibid. Forwood, G., Connellon, C., Killick, J., Nordin, S (2023). 10 Key Things to know about the new EU Deforestation Regulation. White & Case. <https://www.whitecase.com/insight-alert/10-key-things-know-about-new-eu-deforestation-regulation#:~:text=The%20EUDR%20sets%20out%20how,non%2Dcompliance%20with%20the%20EUDR>

<sup>142</sup> Parlement européen. (2023). Textes adoptés le jeudi 1er juin 2023, à Bruxelles. Diligence raisonnable en matière de durabilité d'entreprise. Parlement européen. [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0209\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0209_EN.html).

droits de l'homme, y compris des aspects comme la taille des entreprises qui seront tenues de s'y conformer, étaient toujours en cours de discussion au mois de septembre 2023.

Les entreprises qui importent des produits sur le marché de l'UE devront respecter les exigences en matière de droits de l'homme et de durabilité environnementale dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement.<sup>143</sup> Cela signifie qu'elles seront tenues responsables des conditions sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, quel que soit le lieu où elles achètent leurs intrants. Plus spécifiquement, les entreprises doivent déployer des mesures pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elles gèrent les risques de travail forcé effectifs et potentiels au sein de leurs propres opérations, chaînes d'approvisionnement et relations commerciales. La conséquence la plus immédiate des exigences de devoir de vigilance de l'UE est que les entreprises devront indiquer la manière dont elles visent à protéger leurs chaînes d'approvisionnement contre le travail des enfants et le travail forcé. *In fine*, tous les produits qui ne peuvent pas être certifiés exempts d'exploitation de la main-d'œuvre seront rejetés et ne seront pas autorisés à entrer au sein de l'UE. Les États membres de l'UE et leurs autorités douanières seront chargés de vérifier la conformité des produits entrant dans leurs pays.

L'UE promeut également activement la mise en œuvre efficace d'autres normes internationales relatives au comportement responsable des entreprises. Il s'agit notamment des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un comportement responsable des entreprises, de la Déclaration de principe tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et de la politique sociale et des Conventions fondamentales de l'OIT. La plupart de ces normes ont été utilisées pour éclairer les amendements et la directive de l'UE sur les droits de l'homme, actuellement en cours de finalisation.

Depuis octobre 2022, l'Union européenne, les États membres de la Banque européenne d'investissement, en association avec le gouvernement suisse, mobilisent 450 millions d'euros pour soutenir la stratégie de la Côte d'Ivoire pour la période 2020-2030 visant à renforcer la durabilité de la chaîne de valeur du cacao.<sup>144</sup> Cet investissement est, en partie, destiné à aider le pays à répondre aux exigences de devoir de vigilance de l'UE. L'objectif est de permettre au gouvernement de mettre en œuvre sa stratégie de durabilité du cacao. Le fonds repose sur trois

---

<sup>143</sup> Action externe de l'Union européenne. (2021). *Recommandations sur le devoir de vigilance pour les entreprises de l'UE afin de traiter le risque de travail forcé dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement*. Action externe de l'Union européenne.

<sup>144</sup> Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. (2022). Durabilité du Cacao: La Team Europe mobilise 450 millions d'euros pour appuyer la stratégie de la Côte d'Ivoire. Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=14153>. Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

principaux piliers : (1) la protection et la préservation des forêts, (2) la lutte contre le travail des enfants dans la production de cacao et (3) l'amélioration des revenus des producteurs de cacao.

En outre, 25 millions d'euros sont alloués à la Côte d'Ivoire, au Ghana et au Cameroun pour financer des événements parallèles de dialogue multipartite aux niveaux national et régional en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Cameroun, impliquant le gouvernement, les entreprises du secteur privé et la société civile.<sup>145</sup>

**The Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) and ICI** collaborated to develop *Business Handbook on Due Diligence in the Cocoa Sector: Addressing Child Labour and Forced Labour*.<sup>146</sup> Le manuel présente plusieurs mesures que les pays peuvent utiliser pour développer des moyens plus fiables d'exiger l'importation exclusive de cacao certifié sans recours au travail des enfants et au travail forcé dans leurs pays :

- Mesure 1. Intégrer la conduite responsable et le devoir de diligence des entreprises aux politiques et aux systèmes de gestion.
- Mesure 2. Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.
- Mesure 3. Éviter, atténuer et mettre un terme au travail des enfants et au travail forcé.
- Mesure 4. Suivre la mise en œuvre et les résultats.

Mesure 5. Communiquer et rendre compte du devoir de diligence.

### **5.6.3 Agences des Nations Unies et autres agences internationales de développement**

Les agences des Nations Unies, en particulier l'OIT, l'UNICEF, la FAO et l'agence intergouvernementale Organisation internationale pour la migration (OIM), travaillent aux niveaux local et national du gouvernement dans le cadre de leur mandat. Cela s'applique au renforcement des stratégies et plans nationaux, ainsi qu'aux cadres juridiques et réglementaires liés au travail des enfants et au travail forcé. La sensibilisation et le renforcement des capacités du personnel gouvernemental et des membres du parlement font également partie du travail de ces agences.

L'OIT met actuellement en œuvre une série d'efforts ciblant le travail des enfants et le travail forcé et collabore avec d'autres agences (ex. : voir ci-dessous la section sur la collaboration avec

---

<sup>145</sup> European Commission (2021), EU boosts sustainable cocoa production in Côte d'Ivoire, Ghana and Cameroun. Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_21\\_193](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_193). Commission européenne

<sup>146</sup> OCDE (2023), *Business handbook on due diligence in the cocoa sector: Addressing child labour and forced labour*. OCDE. <https://doi.org/10.1787/79812d6f-en>

l'OIM et l'UNICEF). L'OIT est actuellement en phase 2 de l'Action d'accélération pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (*Accelerating Action for the Elimination of Child Labor in Supply Chains in Africa, ACCEL AFRICA*).<sup>147</sup> Quelques-unes des bonnes pratiques identifiées dans la première phase d'ACCEL Africa sont présentées ci-dessous. Le projet comprend la Côte d'Ivoire et le Ghana, ainsi que quatre autres pays africains.<sup>148</sup> Les principaux résultats attendus sont (a) le renforcement des cadres politiques, juridiques et institutionnels ; (b) l'institutionnalisation de solutions innovantes et fondées sur des données probantes ; et (c) le déploiement à grande échelle des stratégies par le partage des connaissances, les partenariats et le financement. Les Pays-Bas constituent la principale agence de financement.

L'OIT a lancé l'Observatoire du travail forcé (Forced Labor Observatory),<sup>149</sup> qui comprend la Côte d'Ivoire et le Ghana et effectuera un suivi des données disponibles sur le travail forcé dans les deux pays.

L'**UNICEF** place au centre de son action le renforcement du système de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire et au Ghana, ce qui comprend l'attention portée au travail des enfants. Le thème de la protection de l'enfance, comprend aussi des sujets interdépendants qui, s'ils sont traités, auront un impact sur le travail des enfants dans les zones productrices de cacao et ailleurs dans les deux pays. Il convient d'ajouter que, pour la prévention du travail des enfants dans les zones productrices de cacao, il est également essentiel de disposer d'un système de protection de l'enfance qui fonctionne bien dans les zones non-productrices de cacao. Lorsque les enfants sont très vulnérables, en raison de la pauvreté et d'autres conditions, et ne sont pas protégés sur leur lieu de vie, leur migration vers les zones productrices de cacao est une possibilité. La situation s'applique également aux pays voisins. L'UNICEF a mis en place des actions ciblant directement le travail des enfants et les intégrant au système de protection de l'enfance.<sup>150</sup> Cela comprend de nouveaux partenariats avec la Plateforme suisse pour un cacao durable (SWISSCO) et Tony's Chocology. Le Bureau de recherche de l'UNICEF-Innocenti<sup>151</sup> mène des recherches, y compris sur le travail des enfants, et utilise les résultats pour mener des actions de défense.

La **FAO** étudie les questions relatives au travail des enfants et au travail forcé dans l'agriculture et fournit des analyses de ces sujets accompagnées de recommandations sur l'inclusion d'indicateurs dans ses stratégies et plans de développement couvrant différents domaines

---

<sup>147</sup>OIT. (2023). Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL,AFRICA), 2ème phase. En bref. OIT.

<sup>148</sup> Kenya, Mali, Nigeria et Ouganda.

<sup>149</sup>OIT. (2023). Observatoire du travail forcé. OIT. <https://www.ilo.org/flodashboard/>

<sup>150</sup> Par ex., UNICEF. (2019). Rapport final — *UNICEF Côte d'Ivoire: Promoting the rights of children in the cocoa producing areas in Côte d'Ivoire*. UNICEF.

<sup>151</sup> UNICEF-Innocenti (Non daté), Child Labour. Disponible à l'adresse : <https://www.unicef-irc.org/research/child-labour/>

thématiques.<sup>152</sup> Plus récemment, une analyse de l'utilisation de la blockchain et des Systèmes d'information géographique pour surveiller et prévenir le travail des enfants dans le secteur du cacao au Ghana a été menée.<sup>153</sup>

## 5.7 Organisations non gouvernementales

De nombreuses ONG internationales, comme Winrock, Save the Children et CARE, déploient des projets pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. La plupart des ONG internationales travaillent avec une ou plusieurs des nombreuses ONG nationales. Le travail de certaines de ces ONG internationales est décrit dans d'autres sections, notamment dans les sections sur les plateformes multipartites et sur les organisations ouvrières et agricoles. Winrock et Save the Children mettent en œuvre les projets financés par l'USDOL auprès des organisations agricoles. Save the Children s'est également associée à diverses autres agences et entreprises de Côte d'Ivoire, comme Cargill,<sup>154</sup> Ferrero,<sup>155</sup> Mars, Nestlé et Tony's Chocolonely.

L'Union européenne finance le projet Save the Children de 2021 à 2024 pour prévenir le travail des enfants dans le cacao.<sup>156</sup> En partenariat avec différentes agences gouvernementales de Côte d'Ivoire et l'UNICEF, Save the Children met en œuvre le programme Work : Programme No Child's Business dans la zone productrice de cacao de Soubré.<sup>157</sup>

L'ONG ghanéenne Youth Opportunity for Transformation in Africa s'est associée au projet Adwuma Pa, financé par l'USDOL et mis en œuvre par CARE.<sup>158</sup> Voir la Section 5.2 pour plus de détails sur Adwuma Pa.

Voici quelques exemples de programmes menés par les nombreuses agences et groupes internationaux et nationaux qui luttent contre le travail des enfants et le travail forcé en Côte d'Ivoire et au Ghana :

- Fondée en 1997, ACE est une ONG japonaise à but non lucratif, qui vise à éliminer le travail des enfants partout dans le monde. Depuis 2009, l'organisation met en œuvre des projets

---

<sup>152</sup>FAO. (2020). *Framework on ending child labour in agriculture*. FAO.

<sup>153</sup>Termeer, E., Vos, B., Bolchini, A., Van Ingen, E., & Abrokwa, K. (2023). *Digitalization and child labour in agriculture: Exploring blockchain and Geographic Information Systems to monitor and prevent child labour in Ghana's cocoa sector*. Document de spécification. FAO.

<sup>154</sup>Save the Children. (n.d.). *Cocoa promise*. Save the Children. <https://cotedivoire.savethechildren.net/projets/cocoa-promise>

<sup>155</sup>Save the Children. (n.d.). *Protection des enfants dans les plantations de cacao*. Save the Children. <https://cotedivoire.savethechildren.net/projets/cpcp-ii>

<sup>156</sup>Save the Children. (n.d.). PACTE. Save the Children. <https://cotedivoire.savethechildren.net/projets/pacte>

<sup>157</sup>Financé par les Pays-Bas. Save the Children (n.d.). *Work: No Child's Business*. Save the Children. <https://cotedivoire.savethechildren.net/what-we-do/sant%C3%A9-et-nutrition/work-no-child-business>

<sup>158</sup>USDOL-ILAB. (n.d.). Adwuma Pa empowering women and girls in supply chains. USDOL-ILAB. <https://www.dol.gov/agencies/ilab/adwuma-pa>

pour éradiquer le travail des enfants et le trafic d'enfants dans les zones productrices de cacao au Ghana.

- Action Aid<sup>159</sup> – met en œuvre un projet conjointement avec la GAWU (Union nationale des travailleurs agricoles au Ghana), financé avec le soutien du COCOBOD pour lutter contre l'esclavage moderne. L'accent est mis sur le renforcement de l'application des lois et réglementations relatives à la traite des êtres humains pour le travail dans le cacao.
- Anti-Slavery International effectue des recherches, y compris sur la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans la production de cacao, et mène des actions de défense.<sup>160</sup>
- FairTrade International<sup>161</sup> est une organisation dont le travail est axé sur la certification et la traçabilité. Pour obtenir le label Fairtrade, les agriculteurs doivent satisfaire à des exigences spécifiques, dont la production de cacao sans travail des enfants et travail forcé. Les agriculteurs certifiés reçoivent une prime supplémentaire par volume de fèves de cacao. L'organisation met également en réseau et défend un meilleur revenu de subsistance pour les agriculteurs et les aide à mieux s'organiser, afin qu'ils puissent s'impliquer eux-mêmes dans leur défense efficace.
- Global March Against Child Labor<sup>162</sup> est un réseau de syndicats, d'organisations d'enseignants et de la société civile qui travaillent conjointement pour éliminer et prévenir toutes les formes de travail, d'esclavage et de traite des enfants, et garantir l'accès de tous les enfants à une éducation publique gratuite, utile et de bonne qualité. Global March est une organisation de défense qui accorde une attention particulière à l'élimination du travail des enfants dans le secteur du cacao.
- Plan International mène des recherches, y compris sur le travail des enfants dans le cacao<sup>163</sup> et met en œuvre des actions dans le domaine de l'accès à l'éducation et la génération de revenus pour aider à réduire le travail des enfants.

---

<sup>159</sup>Action Aid (2022), le COCOBOD pour soutenir l'aide à l'action et la GAWU pour lutter contre l'esclavage moderne. Disponible à l'adresse : <https://accessagric.com/cocobod-to-support-action-aid-and-gawu-to-combat-modern-slavery/>

<sup>160</sup> Pour des exemples, voir Anti-Slavery(2023), Rechercher « cocoa ». Disponible à l'adresse : <https://www.antislavery.org/?s=Cocoa>

<sup>161</sup> Fairtrade International (Non daté), Cocoa. Disponible à l'adresse : <https://www.fairtrade.net/product/cocoa>

<sup>162</sup> Global March Against Child Labor (Non daté), About us. Disponible à l'adresse : <https://globalmarch.org/about-us/who-we-are/>

<sup>163</sup> Plan International (2020), Applying Gender responsive Human Rights Due Diligence in practice. Cases from the CocoaCases from the Cocoa sector, the Ready-Made Garment & the Tourism & Hospitality sector. The Hague: Plan Nederland.

- Rainforest Alliance<sup>164</sup> est une organisation de certification qui s’engage également dans la défense de la durabilité environnementale et d’un travail décent, y compris en matière de travail des enfants et le travail forcé dans le cacao. Rainforest Alliance soutient également des projets d’action directe de lutte contre le travail des enfants dans le cacao.
- Solidaridad<sup>165</sup> est un réseau décentralisé de personnes et d’organisations qui comprend des activités de défense et de sensibilisation à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, y compris dans la production de cacao en Côte d’Ivoire et au Ghana, et qui soutient les méthodes de production durable dans les exploitations agricoles.
- Terre des Hommes<sup>166</sup> met conjointement en œuvre un projet avec Save the Children et l’Office international des migrations (IOM) pour relever les défis des enfants migrants en Afrique de l’Ouest, y compris en Côte d’Ivoire. Le projet d’Amélioration de la protection des enfants et jeunes migrants sur les principaux itinéraires de migration en Afrique de l’Ouest.
- World Education renforce l’accès à l’éducation, mais, en Côte d’Ivoire, travaille depuis 2012 avec les communautés productrices de cacao pour réduire le travail des enfants.<sup>167</sup> Diverses stratégies sont mises en œuvre pour aider à augmenter la scolarisation dans les zones productrices de cacao, comme aider les parents à obtenir des certificats de naissance pour leurs enfants, sensibiliser davantage à l’importance de l’éducation, améliorer la qualité de l’enseignement et s’assurer que les enfants sont nourris à l’école. Entre autres activités, World Education renforce également les comités de gestion scolaire, construit des latrines avec des postes de lavage des mains et soutient des actions génératrices de revenus pour aider les tuteurs à payer les frais scolaires.
- Par le passé, World Vision a contribué à la lutte contre le travail des enfants, y compris en tant que partenaire de mise en œuvre du programme Mondelēz Cocoa Life au Ghana.<sup>168</sup> Actuellement, World Vision a intégré dans ses activités dans le pays le message de lutte contre le travail des enfants dans le cacao, entre autres sujets.<sup>169</sup>

---

<sup>164</sup> Rainforest Alliance (Non daté), Cocoa. Disponible à l'adresse : <https://www.rainforest-alliance.org/commodity/cocoa/>, Rainforest Alliance (2021), Project Profile : Tackling Forced Labor and Child Labor in the Ghanaian Cocoa and Gold Mining Sectors, Disponible à l’adresse : <https://www.rainforest-alliance.org/in-the-field/tackling-forced-labor-and-child-labor-in-ghana-sectors-project/>. Rainforest Alliance.

<sup>165</sup> Solidaridad (Non daté), Cocoa. Disponible à l'adresse <https://www.solidaridadnetwork.org/commodity/cocoa/>

<sup>166</sup> Terre des Hommes (non daté), Protecting Children on the Move in West Africa. Disponible à l'adresse : <https://www.tdh.org/en/projects/west-africa-migration>

<sup>167</sup> World Education (2022), World Education in Côte d'Ivoire. Abidjan: World Education

<sup>168</sup> Mondelēz Cocoa Life, World Vision Ghana (2014), projet Mondelēz Cocoa Life. Accra: World Vision. Disponible à l'adresse : <https://www.wvi.org/ghana/publication/cocoa-life-project-readable-e-version-fact-sheet>

<sup>169</sup> Par exemple, World Vision (2023), Helping to Earn the Money for School. Disponible à l'adresse : <https://www.wvi.org/stories/helping-earn-money-school>

- Le programme CARE Women for Change<sup>170</sup> est mis en œuvre en partenariat avec le soutien de Mars Wrigley. Le modèle de Women for Change crée d’abord des associations villageoises d’épargne et de crédit (*village savings and loan associations*, VSLA). Les VSLA deviennent ensuite un tremplin pour la mise en œuvre d’initiatives et de liens d’inclusion financière ; le développement de l’entrepreneuriat pour soutenir la croissance et la diversification des revenus ; les interventions en faveur de l’égalité des sexes ; et un programme de formation promouvant le développement de la petite enfance et la protection de l’enfance et comprenant un volet sur le travail des enfants.

## 5.8 Organisations de la société civile

La Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable (PICD) est un groupe de travail composé d’organisations de la société civile et de producteurs, qui promeut les droits des producteurs de cacao en Côte d’Ivoire. Elle a été créée en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du projet d’INKOTA <sup>171</sup> visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile et des organisations productrices de cacao à participer au dialogue politique en Côte d’Ivoire. La PICD a été créée avec le partenaire local d’INKOTA, Inades-Formation Côte d’Ivoire.<sup>172</sup> En outre, la PICD s’efforce d’améliorer la coordination des stratégies conjointes et d’apporter un changement durable dans l’industrie du cacao au profit des agriculteurs et de leurs familles. La PICD comprend actuellement 11 organisations de la société civile et 55 organisations productrices de cacao, lesquelles comprennent des coopératives de cacao. Parallèlement aux causes qu’elle défend, la PICD traite de questions spécifiques, comme la détermination du prix du cacao et le renforcement des capacités des membres concernant la traçabilité du cacao.<sup>173</sup> La PICD contribue également au dialogue sur la réduction du travail des enfants et assiste aux réunions du Groupe de coordination du travail des enfants pour le cacao (*Child Labor Cocoa Coordinating Group*, CLCCG), voir la Section 5.1.3. La prépondérance des organisations de producteurs de cacao, en particulier des groupes agricoles, parmi les membres de la PICD, rend leur contribution importante. L’inclusion d’autres organisations locales de la société civile souligne, de plus, l’importance de les impliquer dans les discussions et les initiatives pour s’attaquer aux problèmes liés au travail des enfants et au travail forcé.

---

<sup>170</sup> CARE Women for Change (2023), Women for Change Microsavings. Disponible à l’adresse : <https://www.care.org/our-work/education-and-work/microsavings/women-for-change/>

<sup>171</sup> INKOTA est une ONG allemande qui fonctionne comme une association de défense des droits et met en œuvre des initiatives de développement dans plusieurs pays, dont la Côte d’Ivoire et le Ghana. INKOTA (2023), Faire Preise Und Mitsprache Von Kakaoproduzent Innen Erstreiten (Lutter pour des prix équitables et la participation des producteurs de cacao) <https://www.inkota.de/projekte/cote-divoire/faire-preise-und-mitsprache-von-kakaoproduzentinnen-erstreiten>

<sup>172</sup> Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable (2023), Disponible à l’adresse : <https://plateformecacao.org/fr/qui-sommes-nous>. Inades-Formation (2023), disponible à l’adresse : <https://www.inadesformation.net/en/inades-formation-cote-divoire/>

<sup>173</sup> Ibid

La Ghana Civil-society Cocoa Platform (GCCP) est une coalition indépendante d'organisations<sup>174</sup> de la société civile (OSC), d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations communautaires (CBO), d'organisations ouvrières et agricoles (FBO), de médias et de personnes s'engageant pour influencer le secteur du cacao du Ghana par le biais d'actions de défense des droits et de partenariats multipartites. La GCCP, qui participe au CLCCG, comptait, en 2023, entre 60 et 70 membres actifs selon les estimations.<sup>175</sup> En 2023, la GCCP a plaidé avec succès pour une augmentation de 15 à 20 % du prix du cacao au niveau de l'exploitation agricole, afin de garantir un revenu de subsistance aux agriculteurs. La GCCP met l'accent sur la transparence et la responsabilité dans le secteur du cacao, en exhortant à la fixation de prix équitables pour les fèves de cacao et en décourageant les pratiques contribuant au travail des enfants et à la déforestation. Les initiatives en cours pour l'année 2024 comprennent la garantie de l'accès des agriculteurs à des intrants et services de qualité, la lutte contre le travail des enfants et la défense de pratiques agricoles durables dans le secteur du cacao. Bien que la GCCP soit une plateforme importante, certaines personnes interrogées ont indiqué que ses capacités de lutte contre le travail des enfants devraient être renforcées. De même, selon plusieurs commentaires, la participation des agriculteurs doit être renforcée au sein de la GCCP, car les ONG en sont les membres prédominants.

La PICD et la GCCP ont fait une déclaration conjointe contre le travail des enfants, notamment concernant le trafic d'enfants pour le travail en 2022.<sup>176</sup>

## 5.9 Organisations de travailleurs

Les organisations de travailleurs et ouvrières et agricoles (FBO) de Côte d'Ivoire et du Ghana sont un canal évident pour sensibiliser les communautés à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Cette recherche devrait aborder le rôle des organisations de travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Pour être clair, l'OIT considère les syndicats et leur forme fédérée comme des organisations de travailleurs. Les organisations de travailleurs représentent les intérêts légitimes des travailleurs et leur rôle dans la promotion d'un travail décent. Elles peuvent inclure d'autres groupes qui traitent les problèmes et gèrent les intérêts des travailleurs.

Les principaux défis des organisations ouvrières et agricoles sont leur manque de capacités techniques et financières pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Les autres défis auxquelles elles sont confrontées sont l'absence de coordination avec d'autres entités

---

<sup>174</sup> Gearhart, J. Building Worker Power in Global Supply Chains: Lessons from Apparel, Cocoa, and Seafood. Accountability Working Paper. Septembre 2023, numéro 15.

<sup>175</sup> Selon les personnes interrogées.

<sup>176</sup> Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable (2023), Déclaration des Organisations de la Société Civile et des Organisations des Producteurs Ivoiriennes et Ghanéennes. Disponible à l'adresse : <https://plateformecacao.org/fr/declaration-des-organisations-de-la-societe-civile-et-des-organisations-des-producteurs-ivoiriennes>

luttant contre le travail des enfants et le travail forcé et le manque de reconnaissance au sein des plateformes multipartites. Ainsi, selon certaines parties prenantes interrogées dans cette étude, si les organisations de travailleurs et ouvrières et agricoles (FBO) peuvent être incluses dans les réunions, leurs contributions ne sont pas toujours sérieusement prises en compte dans le processus décisionnel. Selon certaines personnes interrogées, cela pourrait résulter d'une méfiance envers la capacité de ces organisations à contribuer efficacement aux décisions, malgré des rapports indiquant que cette attitude s'était quelque peu améliorée au cours des 2 dernières années.<sup>177</sup>

Dans les deux pays, il existe des organisations de travailleurs liées ou souhaitant être associées à des groupes d'agriculteurs, y compris des coopératives et des organisations agricoles. Les représentants des travailleurs de Côte d'Ivoire et du Ghana ont fait part de leur souhait d'être plus étroitement impliqués dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

Certaines organisations de travailleurs sont en fait déjà engagées dans des activités de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, mais restent intéressées par l'intensification des actions sur ces sujets. Par exemple, le **Comité intersyndical de Lutte Contre le Travail des Enfants en Côte d'Ivoire**. Ce comité est composé de représentants de différents syndicats qui œuvrent spécifiquement à la réduction du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Entre autres actions, le comité participe à la planification et a dispensé une formation sur les questions du travail des enfants auprès du personnel du gouvernement local et d'autres parties prenantes majeures dans les zones productrices de cacao. Le travail forcé étant encore un sujet relativement nouveau, cette formation portait principalement sur les problèmes du travail des enfants. Le comité prévoit de renforcer l'accent sur le travail forcé à l'avenir.

Les principaux membres syndicaux de ce comité sont :

- L'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI)
- La Confédération Syndicale Internationale Dignité (CISL-Dignité)
- La Fédération des Syndicats Autonomes de la Côte d'Ivoire (FESATI-CG)
- L'Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UNATRCI)
- Centrale Syndicale Humanisme

**Au Ghana, la General Agricultural Workers Union (Union nationale des travailleurs agricoles au Ghana, GAWU) soutient activement la réduction du travail des enfants depuis de nombreuses**

---

<sup>177</sup> Cela est imputé en partie aux initiatives de l'OIT visant à soutenir et à reconnaître la validité des contributions des organisations ouvrières et agricoles. Le secteur privé reconnaît également de plus en plus l'importance des coopératives, en particulier, dans la réduction du TE/TF et donc dans la prise de décision sur la résolution de ces problèmes.

**années.**<sup>178</sup> La GAWU est un membre actif du CLCCG. Les représentants de la GAWU se sont associés à l'OIT et à d'autres agences pour mettre en œuvre la sensibilisation, mener des actions de défense contre le travail des enfants et dispenser une formation aux agriculteurs.

L'un des principaux commentaires concernant l'implication des organisations de travailleurs était qu'elles pourraient avoir une beaucoup plus grande portée que la plupart des observateurs ne le croyaient. Lorsque l'on pense au cacao, on pense généralement surtout aux personnes qui travaillent dans la production du cacao, même s'il existe des syndicats représentant d'autres types de travailleurs qui peuvent également être utilement impliqués. Comme l'ont indiqué certaines des personnes interrogées, par exemple, les organisations de travailleurs représentant les éducateurs, les travailleurs de la santé (en particulier les sage-femmes) et les travailleurs du transport peuvent avoir une large portée au sein des communautés. Travailler par l'intermédiaire de ces organisations de travailleurs comprenant ces types de membres peut par conséquent être bénéfique, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation et le soutien à l'identification des enfants en situation de travail infantile ou risquant d'y être engagés.

## 5.10 Organisations agricoles

La question de savoir si les travailleurs indépendants doivent faire partie des organisations des employeurs ou des travailleurs est complexe. La majeure partie du cacao dans les deux pays étant produite dans des exploitations familiales dans lesquelles les travailleurs extérieurs à la famille sont rares, les organisations de travailleurs ne s'intéressent pas beaucoup, jusqu'à présent, à l'organisation des *employés* des exploitations de cacao. Un représentant d'une organisation de travailleurs interrogé a déclaré qu'ils considéraient les coopératives comme leurs partenaires, car leurs membres étaient des travailleurs confrontés aux mêmes défis et aux mêmes besoins de défense que beaucoup d'autres travailleurs. Lesquels sont, selon la même personne interrogée, un revenu insuffisant, l'absence d'accès à la protection sociale comme les retraites et l'absence d'assurance accident.

L'une des difficultés identifiées par les personnes interrogées est que de nombreux producteurs de cacao font toujours partie de l'économie informelle, car ils ne sont pas membres de coopératives enregistrées ou d'autres organisations fondées sur l'adhésion. Lorsque les agriculteurs sont membres d'organisations enregistrées, ils peuvent être considérés comme faisant partie de l'économie formelle.<sup>179</sup> Sensibiliser les agriculteurs qui ne font pas partie d'une association pour les inclure dans les initiatives contre le travail des enfants et le travail forcé est

---

<sup>178</sup> Par exemple, dès 2007, l'OIT rapportait que la GAWU dispensait une formation aux agriculteurs pour réduire le travail dangereux. OIT (2007), Trade unions and the elimination of child labour in agriculture. Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants 12 juin 2007. Genève : OIT.

<sup>179</sup>OIT. (2015). R204—Transition from the informal to the formal economy recommendation, 2015 (No. 204). OIT. [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:R204](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204)

moins efficace, car ils doivent être contactés individuellement ou par l'intermédiaire de canaux informels. Si cela passe par les canaux informels, ils sont empêchés de bénéficier de divers services économiques et autres services formels. De plus, les agriculteurs formellement organisés peuvent plus efficacement plaider pour de meilleurs prix, primes et autres avantages.

Les parties prenantes ayant une parfaite connaissance des coopératives de cacao dans les deux pays ont déclaré qu'il était très difficile d'indiquer avec exactitude le nombre de coopératives et le nombre d'agriculteurs membres. Certains rapports indiquent qu'il existe environ 3 000 coopératives de cacao en Côte d'Ivoire<sup>180</sup>, regroupant environ 30 à 50 % des producteurs de cacao.<sup>181</sup> Cependant, ces chiffres sont difficiles à évaluer, car le nombre de coopératives réellement fonctionnelles n'est pas clair. Certaines ne sont des coopératives que de nom, et sont composées d'une ou quelques personnes seulement, et/ou peuvent même ne pas être opérationnelles. D'autres complexités résultent du fait que tous les membres de la coopérative ne vendent pas exclusivement à leurs coopératives. Ils peuvent ne pas être des membres actifs de leur coopérative ou n'être que partiellement actifs.

Au Ghana, plus de 800 000 petits exploitants agricoles participent à la production de cacao.<sup>182</sup> En 2019, la Cocoa Health and Extension Division (Division santé et expansion du cacao) du COCOBOD, au Ghana, a identifié un peu plus de 1 300 coopératives, dont seulement 512 étaient légalement enregistrées auprès du Département des coopératives du gouvernement. Ces chiffres sont toutefois incertains, car selon certaines parties prenantes, certains groupes ont été créés à la hâte et ne sont pas opérationnels. En outre, dans le cas du Ghana, certaines coopératives enregistrées pourraient ne pas payer leurs frais annuels et être ainsi rayées de la liste d'enregistrement du Département des coopératives.

Compte tenu de leur taille et de leur portée, il est évident que l'implication des organisations ouvrières et agricoles peut s'avérer utile pour renforcer le message et la mise en œuvre de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et parvenir à sa réduction. Comme l'a fait remarquer l'une des parties prenantes interrogées : « Les coopératives doivent être habilitées et renforcées, afin de mieux comprendre les enjeux de la tolérance du travail des enfants et du travail forcé ; à défaut de lutter contre, c'est leur activité économique qui est menacée. C'est une question de pérennité de leur activité économique ».

---

<sup>180</sup>OIT. (2021). *Financing responsibly the cocoa supply chain in Côte d'Ivoire: The "leverage" role of the financial sector in eliminating child labour*. OIT, Projet Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL,AFRICA).

<sup>181</sup> Bymolt, R., Laven, A., & Tyszler, M. (2018). *Demystifying the cocoa sector in Ghana and Côte d'Ivoire. Chapter 9, Cocoa producer groups, certification, training and credit*. The Royal Tropical Institute (KIT).

<sup>182</sup> Ghana Commercial Bank. (2022). *Sector industry analysis-Cocoa sector report 2022*. Ghana Commercial Bank. Fairtrade Foundation (n.d.). Kuapa Kokoo. <https://www.fairtrade.org.uk/farmers-and-workers/cocoa/kuapa-kokoo-ghana/>

Cependant, une autre partie prenante interrogée a souligné une mise en garde importante. La portée de ces organisations a tendance à se concentrer davantage sur leurs membres au sein de la communauté. Cela signifie que les foyers d'une communauté qui ne sont pas (encore) membres sont moins susceptibles d'être sensibilisés et soutenus, même s'ils peuvent être plus vulnérables au travail des enfants et au travail forcé que les membres des organisations de travailleurs et/ou agricoles.

Le fonctionnement de la gestion des coopératives constitue également une difficulté, selon de nombreuses ressources documentaires<sup>183</sup> et personnes interrogées. Une mauvaise gestion nuit à l'efficacité de la production et des ventes de cacao, mais également à la capacité à lutter contre des problèmes comme le travail des enfants et le travail forcé. Divers projets sont actuellement à l'œuvre pour relever ces défis et renforcer les organisations agricoles dans leur lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Ces projets comprennent le projet MATE MASIE (Making Advances to Eliminate Child Labor in More Areas With Sustainable Integrated Efforts)<sup>184</sup> financé par l'USDOL que Winrock déploie au Ghana et le projet CACAO (Cooperatives Addressing Child Labor Accountability Outcomes)<sup>185</sup> financé par l'USDOL en Côte d'Ivoire, qui se concentre sur le renforcement des coopératives afin qu'elles puissent mieux lutter contre le travail des enfants. L'ICI accorde une attention particulière au renforcement des organisations communautaires, dont les coopératives en Côte d'Ivoire et au Ghana, afin de mettre en œuvre le SS RTE dans les communautés productrices de cacao où elles travaillent.<sup>186</sup>

Certaines agences collaborent au renforcement des coopératives. La Rainforest Alliance collabore avec l'ICI et Solidaridad dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les secteurs du cacao et des mines d'or au Ghana, ce qui inclut le renforcement des coopératives. En Côte d'Ivoire, le projet<sup>187</sup> Cooopération englobe environ 200 coopératives et/ou autres organisations communautaires rurales, pour améliorer leur efficacité et efficacité dans la prestation de services de commercialisation, de gestion du crédit et d'assistance technique à leurs membres. Diverses ONG, comme Rikolto International,<sup>188</sup> mettent en œuvre des projets plus restreints visant à renforcer les coopératives et comprenant un volet sur le travail des

---

<sup>183</sup> Par ex., Fountain, A. C., & Huetz-Adams, F. (2022). *Cocoa barometer 2022*, p. 98. Voice Network.

Bymolt, R., Laven, A., & Tyszler, M. (2018). *Demystifying the cocoa sector*. The Royal Tropical Institute (KIT).

<sup>184</sup> Winrock International. (septembre 2022). *Making advances to eliminate child labor in more areas with sustainable integrated efforts (MATE MASIE)*: Comprehensive monitoring and evaluation plan. Winrock International.

<sup>185</sup> USDOL-ILAB. (n.d.). *CACAO: Cooperatives addressing child labor accountability outcomes*.

<https://www.dol.gov/agencies/ilab/cacao-cooperatives-addressing-child-labor-accountability-outcomes>

<sup>186</sup> ICI. (2022). Rapport annuel 2021. ICI.

<sup>187</sup> Mis en œuvre par l'intermédiaire de The Sustainable Trade Initiative (l'Initiative de commerce durable) (IDH). Cooopération. <https://www.idhsustainabletrade.com/initiative/cocooperation/>

<sup>188</sup> Rikolto International. (2023). *Rikolto-2022: Sowing the seeds for sustainable food systems annual report*. Rikolto International.

enfants.<sup>189</sup> ACCEL Africa<sup>190</sup> de l'OIT et d'autres agences de développement international accentuent leur soutien au renforcement des organisations agricoles, y compris les organisations de travailleurs et les coopératives.

En Côte d'Ivoire, l'*Association des Présidents de Conseil d'Administration de coopératives de café-cacao*<sup>191</sup> et le *Comité intersyndical de la lutte contre le travail des enfants*<sup>192</sup> sont quelques-uns des acteurs les plus importants parmi les organisations et coopératives de travailleurs qui placent la réduction du travail des enfants et du travail forcé au centre de leurs préoccupations. Un représentant de la Coopérative Café Cacao a indiqué aux chercheurs avoir récemment enregistré d'autres coopératives, de sorte qu'elle compte environ maintenant 351 000 agriculteurs au total.

Au Ghana, le syndicat coopératif Kuapa Kokoo<sup>193</sup> dispose d'un département spécial sur le travail des enfants et le travail éthique.<sup>194</sup> Kuapa Kokoo comprend notamment la garantie de contrats éthiques avec les métayers des exploitations agricoles dans le but de réduire le travail forcé. Des alliances existent également entre les syndicats des coopératives pour gérer les questions du travail des enfants et du travail forcé. L'alliance de l'Union coopérative et commerciale des agriculteurs de Kuapa Kokoo (Kuapa Kokoo Farmers' Co-operative and Marketing Union), de l'Association des agriculteurs de Kokoo Pa et de l'Offinso Fine Flavor Cocoa Co-operative en est un exemple. Une campagne de sensibilisation est en cours et des liens sont établis avec la mise en œuvre du SSRTE.

Certaines coopératives ont commencé à s'intéresser davantage à l'inclusion des femmes productrices de cacao et à aborder les questions liées à la traite/au travail des enfants. La *Coopérative Agricole de Yakasse-Attobrou* (CAYAT), gérée par des femmes en Côte d'Ivoire, en est un exemple.<sup>195</sup> La CAYAT centre son activité sur les femmes productrices de cacao, et la traite des enfants constitue l'un des quatre sujets de service pour les membres.<sup>196</sup>

---

<sup>189</sup> Rikolto International. (2023). *Taking Ivorian cocoa to the higher level*. <https://www.rikolto.org/projects/taking-ivorian-cocoa-to-the-higher-level><sup>190</sup> Aguilar, E. (2021). *ACCEL Africa Project—Accelerating action for the elimination of child labour in supply chains in Africa: Supporting cooperative organizations to address root causes of child labour within an integrated area-based approach*. OIT.

<sup>190</sup> Aguilar, E. (2021). *ACCEL Africa Project—Accelerating action for the elimination of child labour in supply chains in Africa: Supporting cooperative organizations to address root causes of child labour within an integrated area-based approach*. OIT.

<sup>191</sup> Association des présidents de conseils d'administration de coopératives de café-cacao.

<sup>192</sup> Comité intersyndical de lutte contre le travail des enfants.

<sup>193</sup> Kuapa Kokoo. (n.d.). About company—*Kuapa Kokoo Cooperative Cocoa Farmers and Marketing Union Limited*. Kuapa Kokoo, Child and Ethical Labour Department. <https://kuapakokoo.com/>

<sup>194</sup> Kuapa Kokoo. (n.d.). Child and Ethical Labour Department. Kuapa Kokoo. <https://new.kuapakokoo.com/about>

<sup>195</sup> Landscape News. (2022). *Cocoa co-op concocts richer futures for farmers: Q&A with Awa Bamba*. Landscape News. <https://news.globallandscapesforum.org/58194/cocoa-co-op-concocts-richer-futures-for-farmers-qa-with-awa-bamba/>

<sup>196</sup> Coopérative Agricole de Yakasse-Attobrou. (CAYAT). (n.d.). *Nous œuvrons pour le développement de la production agricole*. CAYAT. <https://cayat-ci.com/index.php>

Au Ghana, un potentiel d'échanges existe sur ce thème entre les coopératives d'agricultrices ivoiriennes et ghanéennes, par exemple entre CAYAT et la récente organisation Sunyani District Women Cocoa Farmers Union (SUWCOF) comprenant 23 coopératives dont environ 1 500 agricultrices.<sup>197</sup> La SUWCOF n'a pas encore publié la liste de ses activités de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. En effet, certaines parties prenantes interrogées ont souligné l'intensification des échanges entre les unions de coopératives sur les questions des droits de l'homme comme moyen d'aider à renforcer la notoriété et l'efficacité des initiatives visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé.

Les chercheurs ont demandé aux personnes interrogées leurs recommandations sur la manière dont les organisations de travailleurs (y compris les syndicats) et les organisations agricoles pourraient être renforcées afin de lutter contre le travail des enfants. Les recommandations qu'elles ont émises sont essentiellement destinées aux gouvernements des deux pays, aux agences de développement qui mettent en œuvre les initiatives sur le travail des enfants et aux organisations de travailleurs elles-mêmes. Dans leurs recommandations, les personnes interrogées n'indiquent pas qui devrait spécifiquement traiter quelle recommandation. Les chercheurs ont extrait des éléments de ces recommandations et les ont inclus dans leurs recommandations globales. Dans ces cas, des entités responsables sont suggérées.

#### **Document 6. Une attention particulière doit être accordée au soutien visant à renforcer les organisations ouvrières et agricoles dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé parmi leurs membres**

##### **SUGGESTIONS DES PARTIES PRENANTES POUR RENFORCER LES ORGANISATIONS OUVRIÈRES ET AGRICOLES**

###### ***Renforcement des capacités en matière de travail des enfants et de travail forcé ; mise en place de mécanismes utilisables par les organisations ouvrières/agricoles pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé***

1. Mettre en place des structures gouvernementales spécialisées pour aider les coopératives à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.
2. Augmenter efficacement le soutien aux coopératives et se concentrer davantage sur celles-ci pour réduire le travail des enfants et le travail forcé.
3. Renforcer la capacité des organisations ouvrières à plaider en faveur de politiques qui traitent les causes profondes du travail des enfants.

---

<sup>197</sup>Sunyani District Women Cocoa Farmers Union. (SUWCOF). COCOBOD. (2023). Women in Cocoa Cooperative Union launched. COCOBOD. <https://cocobod.gh/news/women-in-cocoa-cooperative-union-launched>

4. Renforcer la capacité des organisations ouvrières et agricoles en matière d'identification, de surveillance et de connaissances du travail des enfants et du travail forcé, grâce au renforcement et au suivi continu des capacités. Assurer la sensibilisation du leadership et des membres, pour transmettre les connaissances et compétences nécessaires aux producteurs de cacao.
5. Réduire la méfiance envers les organisations ouvrières, perçues comme incapables de mettre en œuvre les actions de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé et offrir à ces organisations des opportunités accrues de mettre en place des mesures contre le travail des enfants et le travail forcé.
6. Inclure les organisations de travailleurs non-agricoles, comme les syndicats d'enseignants, les professionnels de santé/sage-femmes, dans les efforts visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao.
7. Impliquer davantage d'experts gouvernementaux et de partenaires ONG dans les thématiques du travail des enfants et du travail forcé, pour fournir un enseignement aux organisations sur les sujets suivants :
  - les lois, décrets, règlements relatifs au travail des enfants et au travail forcé ;
  - la protection de l'enfance (au-delà du travail des enfants) et les droits de l'homme ;
  - l'évaluation du risque ;
  - la prévention et l'atténuation du risque au sein des communautés auprès desquelles ils s'approvisionnent ; et
  - la mise en place d'un système de réclamation également respectueux des principes de protection de l'enfance.
8. Adapter le soutien au renforcement des capacités des organisations ouvrières et agricoles, en fonction de leurs besoins individuels et de leur contexte.
9. Promouvoir l'éducation entre pairs et les échanges au sein des coopératives et entre elles.
10. Concevoir un moyen simple et commun de mise en œuvre d'une approche de méthode mixte et d'outils de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé destinés aux organisations ouvrières et agricoles. La méthode doit être approuvée par le gouvernement et les experts en protection de l'enfance/du travail pour le suivi, la surveillance et l'évaluation (S&E) des risques liés aux droits de l'homme. Cela doit inclure l'identification des cas de travail des enfants et de travail forcé au niveau local et leur lien ultérieur avec les systèmes locaux de signalement des droits de l'enfance et du travail.
11. Renforcer les systèmes de certification du commerce équitable, afin que tous aient comme exigence/critère « zéro travail des enfants et travail forcé ». Relier cela aux paiements de primes proportionnelles aux efforts de prévention du travail des enfants.
12. Désigner une thématique centrale (lutte contre le travail des enfants) au sein de chaque organisation ouvrière et agricole, afin de promouvoir la coordination des actions de ces organisations avec le CIM et le CNS.
13. Développer un mécanisme de S&E permettant de mesurer les progrès des organisations ouvrières et agricoles dans la lutte contre le travail des enfants, et adapté et conforme aux besoins de chacune d'entre elles.
14. Renforcer la capacité des coopératives et des centres de services à fournir des services collectifs aux agriculteurs, afin de réduire le besoin de main-d'œuvre manuelle au niveau de la ferme et donc la dépendance envers le travail des enfants et le travail forcé. Les services et projets collectifs peuvent comprendre des projets d'irrigation et de mécanisation introduisant la

technologie, par exemple dans la pulvérisation, l'élagage, le désherbage, la récolte, la cueillette des gousses, l'ouverture des gousses et le transport au sein de la ferme et de la ferme à la maison.

15. Renforcer la surveillance et l'identification des activités impliquant le travail des enfants par les organisations ouvrières et agricoles.

### ***Renforcement des capacités des organisations agricoles en matière de gestion, de transparence financière et de mise en place de codes de conduite***

1. Renforcer les compétences de leadership et de gestion organisationnelle/administrative de la direction des organisations agricoles en tant que structure administrative forte et cohérente capable d'aider à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Mettre l'accent sur des questions comme la gestion, l'acquisition de matériel roulant, d'ordinateurs et d'outils de sensibilisation.
2. Doter en ressources et fournir aux organisations agricoles les matériels et outils nécessaires pour un leadership et une gestion efficaces de l'organisation de leurs agriculteurs.
3. Examiner les politiques, systèmes et structures des organisations ouvrières et agricoles et déterminer leurs lacunes dans la gestion et la mise en œuvre efficaces et efficientes des initiatives.
4. S'assurer que les politiques financières au sein des organisations agricoles contiennent une clause adéquate de séparation des tâches entre les responsables de la gestion financière, afin de renforcer la transparence et de réduire la perte de revenus due à la corruption.
5. S'assurer que ces coopératives se focalisent non seulement sur les résultats économiques, mais aussi sur l'équité et le soutien aux enfants et les conditions de travail décentes des adultes.
6. Identifier le nombre et l'efficacité des coopératives existantes, en établissant notamment la distinction entre d'une part les organisations axées uniquement sur le regroupement de leurs produits pour vendre aux acheteurs intermédiaires et d'autre part les organisations agricoles fonctionnelles, dotées d'un cadre de gouvernance partagé et de membres agriculteurs clairement identifiés. Cela permettra de renforcer la priorité accordée à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé au sein des organisations agricoles qui sont des coopératives réellement fonctionnelles.
7. Augmenter le soutien aux coopératives au-delà de leur propre renforcement en tant qu'entités commerciales, pour en faire des structures représentant les intérêts des membres et négociant pour eux.
8. Adopter des politiques nationales intégrées avec des mesures actives pour la création, le développement et le fonctionnement des organisations de travailleurs ruraux. Adopter un plan d'action ayant pour objectif d'éliminer les obstacles à l'établissement et au développement des organisations de travailleurs ruraux et à l'exercice de leurs activités légales, afin de donner aux travailleurs agricoles un rôle dans le développement économique et social, conformément à la Convention des organisations de travailleurs ruraux de 1975 (n° 141), en droit et en pratique.

### ***Inclusion de la participation des organisations de travailleurs et ouvrières et agricoles (FBO) dans la prise de décisions sur le travail des enfants et le travail forcé***

1. S'assurer que les représentants des organisations agricoles sont impliqués dans les processus décisionnels qui les concernent. Les impliquer dans la participation aux niveaux politiques les plus élevés, ainsi qu'au niveau du gouvernement local, aux réunions de la plateforme.
2. Définir et garantir une représentation équitable des producteurs et travailleurs du cacao dans le cadre de la gouvernance des stratégies nationales sur le cacao durable et dans l'élaboration et le suivi des plans d'action nationaux périodiques sur le travail des enfants et le travail forcé. Assurer l'implication des agriculteurs dans les réunions de mise en œuvre, de surveillance, d'évaluation et de coordination pour assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux, des stratégies nationales en matière de durabilité du cacao, des politiques de développement agricole et rural, de la gouvernance du secteur du cacao et des partenariats public-privé.
3. Assurer une représentation équitable des organisations ouvrières et agricoles dans les comités directeurs des projets de lutte contre le travail des enfants.
4. Renforcer les organisations agricoles pour qu'elles se regroupent et plaident d'une seule voix pour obtenir les prix et services adéquats. S'assurer que les différents groupes sont bien représentés lorsqu'ils présentent et participent aux politiques, aux plans et à la mise en œuvre des initiatives.
5. Développer des solutions holistiques et corriger les déséquilibres de pouvoir des organisations ouvrières et agricoles et du reste de la chaîne de valeur (par ex., secteur privé).

***Financement des organisations disposant de faibles ressources financières internes, leur permettant de mener des activités visant à la réduction du travail des enfants et du travail forcé pour***

1. Compte tenu de la faible disponibilité de financement interne pour les initiatives, s'assurer qu'un soutien financier est apporté aux organisations de travailleurs et ouvrières et agricoles (FBO) pour la mise en œuvre d'actions visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Ces sources de financement peuvent provenir de gouvernements producteurs et consommateurs, du secteur privé, d'organisations internationales de développement et des propres membres des organisations, le cas échéant. Les coopératives importantes et certifiées peuvent bénéficier de revenus supplémentaires pour les aider à fournir des intrants adaptés, afin de résoudre les problèmes du travail des enfants et du travail forcé.
2. Fournir un soutien pour les intrants de matériel comme les véhicules, l'équipement et les outils, afin de se déplacer dans une zone productrice de cacao pour
  - Syndiquer/organiser les travailleurs agricoles de la production de cacao et
  - Participer à des actions liées à la réduction du travail des enfants et du travail forcé.
3. Renforcer les capacités de levée de fonds et de gestion financière des producteurs et de leurs organisations professionnelles, afin de leur permettre de financer des actions visant à prévenir et à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, et augmenter leur capacité à atténuer les risques et à réduire le nombre de cas de travail des enfants et de travail forcé.
4. Soutenir les organisations agricoles dans la mise en œuvre de projets d'infrastructure capables de prendre en charge des actions préventives et correctives relatives au travail des enfants, comme la construction d'écoles et de cantines scolaires.
5. Soutenir les organisations ouvrières et agricoles dans la sensibilisation de leurs membres.

### ***Organisation des agriculteurs, travailleurs, prestataires de services, intégration des agriculteurs informels dans le système formel***

1. Soutenir la capacité des syndicats à étendre leurs opérations à davantage de communautés productrices de cacao en facilitant, notamment, l'enregistrement et la gestion des processus. Par exemple par la création de bureaux physiques dans les zones productrices de cacao et la mise en place de centres de formation pour fournir des services aux groupes d'agriculteurs organisés.
2. Prendre les mesures appropriées pour faciliter la signature par la Côte d'Ivoire et le Ghana de la Convention C-141 l'OIT (n° 141) de 1975 concernant les organisations de travailleurs ruraux et l'application des directives proposées par la Recommandation R-149 (n° 149) de 1975 concernant les organisations de travailleurs ruraux.
3. Développer et mettre en œuvre des programmes d'amélioration des connaissances pour les dirigeants syndicaux et les organisations d'agriculteurs concernant la liberté d'association et la négociation collective.
4. Développer des outils adaptés aux travailleurs ruraux pour améliorer la sensibilisation à la liberté d'association et aux droits syndicaux des travailleurs.
5. Mettre en place des actions pour organiser les travailleurs agricoles et développer des collaborations stratégiques entre les coopératives et les syndicats.
6. Engager des prestataires de services, comme des inspecteurs du travail et des agents de vulgarisation agricole, pour collaborer avec les organisations de travailleurs et ouvrières et agricoles (FBO), afin de lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.
7. Soutenir des programmes de renforcement et d'officialisation des groupes de travailleurs ou prestataires de services agricoles. Leur fournir des documents de travail pour gérer leurs groupes et s'assurer qu'ils comprennent l'importance de l'officialisation de ces groupes informels d'agriculture communautaire.

### ***Autonomisation économique, protection sociale***

1. Soutenir les partenariats entre les organisations ouvrières et agricoles, pour intensifier le soutien apporté aux familles vulnérables grâce à des initiatives d'autonomisation économique, comme la diversification des revenus, des filets de sécurité sociale et des régimes d'épargne et de crédit.
2. Conclure des partenariats pour le développement et le déploiement d'initiatives de protection sociale, comme l'assurance des récoltes des producteurs de cacao, l'assurance maladie et les retraites.

### ***Responsabilité et engagement des organisations ouvrières et agricoles pour communiquer avec leurs membres sur le travail des enfants et le travail forcé***

1. Demander des comptes aux organisations ouvrières et agricoles et veiller à ce qu'elles aillent au-delà de l'intégration du travail des enfants et du travail forcé dans leurs plans d'action, et engagent un dialogue avec leurs membres sur le travail des enfants et le travail forcé.
2. Motiver les organisations ouvrières et agricoles à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé auprès de leurs membres.

### **Coopération avec d'autres parties prenantes, plateformes**

1. Renforcer la collaboration et l'alignement entre les différentes organisations de travailleurs, les organisations ouvrières et agricoles et les autres associations liées au cacao. Veiller à une mise en œuvre aux niveaux national, local et décentralisé.
2. S'assurer que les contributions sur les plateformes sont correctement alignées sur le développement d'initiatives conjointes, dépassant le simple échange d'informations.
3. Renforcer la capacité des organisations de travailleurs et ouvrières et agricoles (FBO) à former des partenariats avec des institutions de recherche, pour mener des recherches visant à soutenir les activités des agriculteurs.
4. Soutenir la collaboration entre les organisations et les structures gouvernementales travaillant dans leurs différents domaines d'intervention, pour surveiller et coordonner les actions et appliquer les lois et réglementations s'appliquant aux contrevenants coupables d'engager des personnes dans le travail des enfants et le travail forcé.
5. Définir un cadre politique favorable au renforcement des organisations ouvrières et agricoles, afin d'éradiquer le travail des enfants et le travail forcé en Côte d'Ivoire.
6. Susciter un soutien parmi les agriculteurs dans d'autres domaines que l'agriculture, comme la création de réseaux entre les producteurs (groupes) et les parties prenantes importantes de la communauté (y compris les chefs de village, les autres dirigeants et les enseignants) pour partager des informations essentielles et se soutenir mutuellement.
7. S'assurer que les organisations ouvrières et agricoles connaissent et sont en mesure de mettre en œuvre les mécanismes de réclamation, pour une gestion des cas efficace et confidentielle.

## **5.11 Child Labor Cocoa Coordinating Group (Groupe de coordination contre le travail des enfants dans le cacao)**

Le CLCCG est un partenariat public-privé visant à lutter contre les pratiques de travail abusives dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Fondé en 2010, il comprend les gouvernements de Côte d'Ivoire, du Ghana et des États-Unis, ainsi que les représentants de l'industrie internationale du chocolat et du cacao.<sup>198</sup> La GAWU, une organisation de travailleurs du Ghana, participe au CLCCG en tant que membre de la délégation ghanéenne. D'autres types de parties prenantes ont participé aux réunions du CLCCG, notamment des représentants de la société civile et des organisations internationales. L'ICI, l'OIT et l'UNICEF assument le rôle d'experts techniques pour le CLCCG. Un rapport des activités des membres du CLCCG couvrant la période de 2010 à 2020<sup>199</sup> a été publié en 2021. Ce rapport s'intéresse essentiellement aux activités des différentes

---

<sup>198</sup> USDOL- ILAB. (n.d.). Child labor in the production of cocoa. USDOL-ILAB. <https://www.dol.gov/agencies/ilab/our-work/child-forced-labor-trafficking/child-labor-cocoa>.

<sup>199</sup> Government of Côte d'Ivoire, Government of Ghana, United States Department of Labor, International Chocolate and Cocoa Industry. (2021). *CLCCG report: 2010–2020 Efforts to reduce child labor in cocoa*. USDOL.

catégories de membres sur cette période de 10 ans. Les activités du CLCCG, en tant que groupe, ne sont pas évoquées de manière notable dans ce rapport. L'une des personnes interrogées a déclaré avoir l'impression que le CLCCG était quelque peu en sommeil depuis plusieurs années, ajoutant qu'il serait bon qu'il soit désormais plus actif.

Le nom du CLCCG, comme celui du SSRTE, ne tient pas encore compte de l'inclusion du travail forcé comme question à traiter. Le rapport couvrant les activités des membres du CLCCG entre 2010 et 2020 évoque toutefois quelques initiatives contre le travail forcé. Certaines agences étudient des moyens d'inclure la réduction du travail forcé dans certaines de leurs initiatives de SSRTE. Il serait utile pour les membres d'envisager de renommer le SSRTE et le CLCCG afin d'indiquer que le travail forcé est un thème du droit du travail, qui doit être inclus dans les activités.

L'un des aspects importants couverts dans le rapport 2010–2020 du CLCCG est l'engagement pris par les entreprises du cacao.<sup>200</sup> Par exemple, « Pour protéger les enfants, les entreprises collaborent avec les gouvernements pour élargir à 100 % la couverture des systèmes de surveillance et de remédiation du travail des enfants d'ici à 2025, contre environ 20 % en 2019 au sein des communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana ». <sup>201</sup>

Plusieurs des personnes interrogées ont noté que le CLCCG devrait être plus représentatif des parties prenantes associées à la chaîne de valeur du cacao. Cet aspect fait déjà l'objet d'une discussion depuis un certain temps. Cependant, lors des entretiens menés par l'équipe de recherche, les personnes interrogées ont noté que l'expansion du CLCCG à de nouveaux membres ne s'était pas encore concrétisée. Les types de membres supplémentaires dont l'inclusion a été mentionnée comprenaient des représentants d'ONG internationales et nationales, des groupes de défense des droits de l'homme, des syndicats coopératifs et d'autres organisations agricoles. Selon une autre des parties prenantes, un ou plusieurs représentants du personnel de la délégation de l'UE en Côte d'Ivoire et au Ghana qui travaillent sur les exigences européennes de devoir de vigilance en matière d'importation devraient également être membres. Selon cette personne interrogée, l'adhésion d'un représentant de l'UE pourrait permettre de garantir une approche plus commune des pays consommateurs des questions relatives au travail des enfants et au travail forcé.

De plus, des commentaires des personnes interrogées laissent entendre que les membres du CLCCG ont tendance à trop se disperser. Certaines des personnes interrogées ont ajouté que, même si l'alignement s'était amélioré, une intégration beaucoup plus significative des efforts, ainsi qu'une approche plus synergique, étaient nécessaires. Par conséquent, pour améliorer son

---

<sup>200</sup> Ibid.

<sup>201</sup> Ibid., p. 78.

fonctionnement, le CLCCG révisé actuellement sa structure. Cela comprend le renforcement de ses mécanismes de planification et de collaboration pour améliorer son fonctionnement en tant que groupe, c'est-à-dire dépasser le simple échange d'informations sur les activités et les intentions des membres et assurer un travail collectif plus efficace. À cette fin, le CLCCG étudie actuellement plusieurs thèmes majeurs pour parvenir à une meilleure collaboration synergique, notamment par des discussions sur son fonctionnement basées sur l'analyse de ses expériences passées et la détermination de recommandations pour son renforcement. Ces discussions portent également sur l'affinement de sa structure, dont la révision de ses statuts et autres directives opérationnelles (par ex., un cadre d'action).

Il convient d'ajouter qu'au moins deux des personnes interrogées dans le cadre de la recherche ont observé la nature trop ambitieuse de la planification actuelle du CLCCG. Bien que la définition des objectifs soit utile, elles ont noté que le CLCCG devait également être réaliste et fonder ses objectifs sur des preuves de leur faisabilité dans des délais à définir. Il a également été souligné que les objectifs du CLCCG devraient être davantage basés sur les nouveaux plans d'action nationaux de lutte contre le travail des enfants, et à terme le travail forcé, dans les deux pays. C'est-à-dire que plutôt qu'un simple alignement sur les plans d'action nationaux, le CLCCG, en tant qu'entité, et ses membres doivent utiliser ceux-ci comme point de départ de la planification.

## 5.12 Plateformes multipartites

Parallèlement au CLCCG, il existe de nombreuses plateformes multipartites liées aux chaînes de valeur du cacao de différents types. Ces plateformes vont des comités communautaires de protection de l'enfance incluant les questions du travail des enfants aux groupes multinationaux sur le travail des enfants et le travail forcé, comprenant des représentants des gouvernements des producteurs et consommateurs, du secteur privé, des agences de développement internationales et nationales, ainsi que des représentants de la société civile.<sup>202</sup> S'il ne peut pas couvrir en détail toutes les plateformes, le présent rapport évoque toutefois des exemples de plusieurs types clés. D'après les commentaires de certaines personnes interrogées, en raison de la prolifération des plateformes multipartites, il existe également un trop grand nombre de cadres de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, ajoutant qu'il devrait y avoir une plus grande cohérence entre ces cadres. En outre, les personnes interrogées notent la nécessité de rôles et de responsabilités clairement définis entre les plateformes et leurs membres.

L'un des thèmes récurrents souligné dans les divers entretiens, ateliers et documents, est la portée limitée des efforts authentiques et collaboratifs pour lutter contre le travail des enfants. Malgré des initiatives louables, le niveau souhaité de synergie interactive fait défaut dans la phase d'exécution.

---

<sup>202</sup> Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative (CIGCI; n.d.). *About us*. CIGCI. <https://www.cighci.org/about-us/>

Bien qu'il existe une stratégie, une planification et un examen collectifs, la mise en œuvre effective des initiatives est souvent attribuée à des entités distinctes. Cette approche ne permet pas de favoriser de véritables actions collaboratives, capitalisant sur les points forts de tous les partenaires participants. Plutôt que de s'engager dans des efforts concertés, la pratique actuelle implique un partage des informations sur les actions individuelles, plutôt qu'un travail collectif actif.

Il existe des **plateformes de pays producteurs** qui s'organisent autour de collaborations conjointes spécifiques. La Côte d'Ivoire et le Ghana possèdent ainsi leur propre plateforme commune, l'Initiative Côte d'Ivoire-Ghana pour le cacao (*Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative*, CIGCI).<sup>203</sup> Le partenariat public-privé (PPP) du gouvernement de Côte d'Ivoire, de l'industrie du cacao et du chocolat, et des organisations philanthropiques pour la mise en œuvre de programmes comme le Fonds d'apprentissage et d'éducation des enfants (*Child Learning and Education Facility*, CLEF) a été lancé en 2021.<sup>204</sup>

Le Conseil Café-Cacao est l'organisateur du PPP en Côte d'Ivoire. La valeur actuelle du programme équivaut à environ 121 000 000 d'USD.<sup>205</sup> Le CLEF vise à améliorer la qualité de l'éducation de 5 millions d'enfants et à influencer le comportement de 10 millions de parents d'ici à 2027. Le CLEF vise à fournir une éducation de qualité à 5 millions d'enfants et à influencer le comportement de 10 millions de parents concernant l'apprentissage des enfants et les droits des enfants. Le CLEF devrait construire une infrastructure de 2 500 salles de classe et autres infrastructures éducatives, selon les besoins. Le CLEF a des objectifs supplémentaires pour étendre ces actions jusqu'en 2030. Un autre programme du PPP financé par les mêmes donateurs est l'Early Learning and Nutrition Facility (ELAN), également en Côte d'Ivoire, actuellement prévu jusqu'en 2025.<sup>206</sup> Le projet ELAN vise à atteindre 1,3 million d'enfants de Côte d'Ivoire rurale âgés de 0 à 5 ans, avec une capitalisation cible de plus de 44 000 000.

En avril 2023, le gouvernement de Côte d'Ivoire, l'UNICEF, l'OIM et l'OIT ont lancé conjointement un nouveau projet de 9 millions d'USD.<sup>207</sup> Ce programme est intitulé « Ensemble pour agir sur les

---

<sup>203</sup> Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative (CIGCI; n.d.) *About us*. CIGCI. <https://www.cighci.org/about-us/>.

<sup>204</sup> Child Learning and Education Facility (CLEF; n.d.). Child Learning and Education Facility. CLEF.

<https://www.clefpartnership.com/en/our-mission/>

Jacobs Foundation. (n.d.). *CLEF—Child Learning and Education Facility*. Jacobs Foundation.

<https://jacobsfoundation.org/activity/clef-elan/>

<sup>205</sup> Aux taux de change actuels avec le franc suisse : 110 millions CHF = 121 308 440 USD au 10 octobre 2023.

<sup>206</sup> Jacobs Foundation. (2020). *ELAN—Early Learning and Nutrition Facility*. Jacobs Foundation.

<sup>207</sup> OIT. (2023). *Nouveau programme contre le travail des enfants dans la filière cacao en Côte d'Ivoire*. OIT.

[https://www.ilo.org/africa/media-centre/news/WCMS\\_877773/lang—fr/index.htm](https://www.ilo.org/africa/media-centre/news/WCMS_877773/lang—fr/index.htm)

UNICEF. (2023). *Élimination du travail des enfants dans la NAWA*. UNICEF.

<https://www.unicef.org/cotedivoire/communiqu%C3%A9s-de-presse/elimination-du-travail-des-enfants-dans-la-nawa%E2%80%AF-0>

causes profondes du travail des enfants dans la Nawa » (ENACTE). Les agences gouvernementales qui collaborent avec le projet sont le CNS et le CIM. Le projet vise à promouvoir les droits de tous les enfants et adolescents dans la Nawa par l'accès à l'éducation et aux services sociaux de base, en les protégeant contre la violence et l'exploitation, et en offrant des opportunités de travail décentes et une protection sociale aux jeunes en âge de travailler, ainsi qu'à leurs parents, dans les zones productrices de cacao. En outre, le programme s'efforce de renforcer le cadre juridique et institutionnel, afin de promouvoir l'élimination du travail des enfants et prévoit la coordination et la documentation des actions, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base. En outre, il met en place des mécanismes communautaires pour prévenir le travail des enfants, identifier les enfants à risque ou victimes et les orienter vers les services gouvernementaux. Le programme ENACTE est cofinancé par l'UE et la Suisse.

La WCF est une **plateforme mondiale** clé, comprenant des membres internationaux issus de l'ensemble du secteur mondial du cacao et du chocolat.<sup>208</sup> La WCF appelle l'industrie du cacao et du chocolat à une action collective, facilitant les partenariats multipartites et l'engagement de l'industrie dans le dialogue politique avec les gouvernements. En outre, la WCF promeut l'apprentissage du secteur, le partage des connaissances et le S&E (Surveillance et évaluation) tout en communiquant sur l'impact et l'investissement du secteur. La WCF aide également à mobiliser les ressources des partenaires de développement et des marchés financiers.

L'Organisation internationale du cacao (*International Cocoa Organization*, ICCO) est une organisation intergouvernementale créée en 1973, opérant dans le cadre des accords internationaux successifs sur le cacao.<sup>209</sup> L'ICCO comprend 52 pays membres, dont 23 pays exportateurs et 29 pays importateurs de cacao. L'objectif de l'organisation est de recueillir et de partager des statistiques pertinentes pour le secteur du cacao et d'attirer l'attention sur les dimensions sociales, économiques et environnementales de la production et de la consommation.

L'ICI est un partenariat multipartite favorisant les progrès de l'éradication du travail des enfants et du travail forcé, en « unissant les forces de l'industrie du cacao et du chocolat, de la société civile, des communautés agricoles, des gouvernements, des organisations internationales et des donateurs ».<sup>210</sup> Jouant un rôle de plateforme de réseautage, l'ICI met également en œuvre des initiatives au niveau du terrain visant à réduire le travail des enfants et axe aussi désormais ses efforts sur le travail forcé. L'ICI mène également des recherches approfondies sur le développement et l'évaluation d'approches efficaces pour lutter contre le travail des enfants et

---

<sup>208</sup> World Cocoa Foundation (WCF; 2023). *À propos de nous*. WCF. <https://worldcocoafoundation.org/about>

<sup>209</sup> International Cocoa Organization (ICCO; 2023). *Who we are*. ICCO. <https://www.icco.org/who-we-are/#vision>

<sup>210</sup> International Cocoa Initiative (ICI; n.d.). *About ICI*. ICI. <https://www.cocoainitiative.org/about-us#:~:text=It%20is%20a%20multi%2Dstakeholder,governments%2C%20international%20organizations%20and%20donors.>

le travail forcé dans la filière du cacao, en se concentrant sur la Côte d'Ivoire et le Ghana. L'ICI est membre d'autres plateformes (ou leur envoie ses représentants), et participe et contribue à d'autres plateformes sur les principales questions concernant le travail des enfants et le travail forcé. En collaboration avec d'autres parties prenantes-clés, l'ICI a récemment identifié des indicateurs de progrès améliorés, afin de mesurer les résultats et de simplifier la mise en œuvre des initiatives.

Plusieurs plateformes, comme Alliance 8.7, incluent le travail des enfants dans le cacao dans leurs discussions sur toutes les formes de travail des enfants.<sup>211</sup> Cette alliance comprend 375 partenaires mondiaux issus d'un large éventail d'institutions qui collaborent pour prendre des mesures immédiates et efficaces afin d'éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, conformément à la Cible 8.7 de l'Objectif de développement durable (ODD).<sup>212</sup> La Côte d'Ivoire et le Ghana sont tous deux des pays pionniers de l'Alliance 8.7,<sup>213</sup> ce qui signifie qu'ils s'engagent à

- « Développer, adopter et mettre en pratique une **législation, des plans d'action nationaux ou des politiques** améliorés de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne et/ou la traite des êtres humains
- Traduire les engagements publics **en actions concrètes** – les mesures clés identifiées dans l'**Appel à l'action de Durban** sont particulièrement pertinentes à cet égard
- Ratifier, ou travailler activement à la ratification ou à la mise en œuvre de **normes internationales applicables en matière de droits de l'homme**, y compris des normes internationales du travail ». <sup>214</sup>

La plateforme de lutte contre le travail des enfants, présidée par l'OIT, compte parmi ses membres plusieurs entreprises du secteur privé du cacao. L'objectif de la plateforme de lutte contre le travail des enfants est de renforcer le rôle des entreprises dans l'élimination du travail des enfants. La 14<sup>e</sup> réunion annuelle de la plateforme de lutte contre le travail des enfants présidée par l'OIT s'est tenue en décembre 2023, sur le thème De A à Z : Action collective pour

---

<sup>211</sup> Alliance 8.7. (2023). *Ending forced labour, modern slavery, human trafficking and child labour*. Alliance 8.7. <https://www.alliance87.org/>

<sup>212</sup> L'ODD 8.7 consiste à « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et garantir l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025 ».

United Nations Statistics Division (UNSTATS; 2020). Indicateurs ODD. UNSTATS. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/?Text=&Goal=8&Target=8.7>

<sup>213</sup> <https://endchildlabour2021.org/these-6-pathfinder-countries-are-taking-immediate-actions-against-child-labour/>

<sup>214</sup> Alliance 8.7. (2023). *Pathways to Progress*. Alliance 8.7. <https://www.alliance87.org/pathfinders>

mettre fin au travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement.<sup>215</sup> La réunion a délibéré sur le renforcement des moyens de « lutter contre les causes profondes du travail des enfants au niveau national et dans les communautés vulnérables ». Un groupe de travail de Côte d’Ivoire, l’un des trois principaux pays concernés, a contribué au dialogue et aux collaborations avec l’OIT.

Certaines plateformes couvrent divers problèmes de dégradation environnementale, ainsi que le travail des enfants et le travail forcé. Ces plateformes comprennent les Tables rondes sur le cacao (Cocoa Talks Roundtable Dialogues) parrainées par l’UE,<sup>216</sup> qui abordent bon nombre de ces questions, ainsi que les exigences de devoir de vigilance de l’UE. Plus récemment, la plateforme a publié un rapport sur une session d’information et de questions-réponses concernant le Règlement de l’UE sur les produits sans déforestation, qui fait également référence aux droits du travail.<sup>217</sup>

Certaines plateformes ont décidé de se concentrer essentiellement sur un problème spécifique influant sur la prévalence du travail des enfants et du travail forcé, comme la garantie d’un revenu de subsistance pour les foyers producteurs de cacao.<sup>218</sup>

La Living Income Community of Practice est très active. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Améliorer la connaissance de la mesure du revenu de subsistance et des écarts de revenus
- Identifier et discuter de stratégies pour combler les écarts de revenus

Elle organise régulièrement des réunions et effectue des recherches. En outre, il existe des PPP ciblés commanditant des programmes spécifiques qui aident à lutter contre certaines causes du travail des enfants en particulier, comme l’absence d’accès à une éducation de qualité.

Jusque récemment, de nombreuses plateformes avaient deux axes principaux : (1) les stratégies et politiques de planification et (2) l’échange d’informations sur les initiatives mises en œuvre par les membres des plateformes. Cela commence à changer, et le changement s’accélère. Beaucoup plus d’initiatives sont mises en place pour créer des synergies d’efforts conjoints entre les donateurs, c’est-à-dire les gouvernements producteurs de cacao et les donateurs multilatéraux, bilatéraux et privés internationaux. Cependant, les personnes interrogées ont indiqué qu’en raison des différences de nature, d’objectifs et de travail (malgré des recoupements fréquents) entre les membres, l’obtention du parfait alignement des plateformes était très difficile.

---

<sup>215</sup> OIT, Child Labour Platform. (2023). 14e réunion annuelle de la plateforme sur le travail des enfants de l’OIT, de A à Z : Action collective pour mettre fin au travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement. OIT.

<https://childlabourplatform.org/action/child-labour-platform-14th-annual-meeting-from-the-ground-up/>

<sup>216</sup> Cocoa Talks, Sustainable Cocoa Initiative. (2021). *EU virtual multi-stakeholder roundtables on sustainable cocoa—First round of dialogues: Rapport sur les réunions tenues en 2021*. Commission européenne.

<sup>217</sup> À la page 2 de Cocoa Talks, Sustainable Cocoa Initiative. (14 février 2023) Session d’information relative au Règlement de l’UE sur les produits sans déforestation. Commission européenne.

<sup>218</sup> Living Income Community of Practice (Non daté), <https://www.living-income.com/>

En outre, il existe un défi notable en ce qui concerne le signalement. En raison des exigences de l'UE et d'autres exigences du devoir de vigilance,<sup>219</sup> chaque entreprise doit démontrer qu'elle protège sa chaîne de valeur. Si le financement et les efforts sont regroupés, il est plus difficile d'attribuer le changement et la protection complète de la chaîne de valeur. Comme l'ont souligné certaines personnes interrogées, cela entrave la mise en œuvre de programmes conjoints pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

Les collaborations entre les plateformes se développent, notamment parmi les Initiatives des pays européens pour un cacao durable (ISCO), entre elles et avec l'ICI. Il existe cinq plateformes européennes ISCO, chacune comprenant des représentants du secteur privé, du gouvernement, de la société civile et d'autres parties prenantes, en fonction de l'ISCO.

### Document 7. Liste des initiatives européennes pour un cacao durable<sup>220</sup>

Nom	Année de création
Beyond Chocolate (Partenariat pour un secteur du cacao belge plus durable)	2018
Initiative française pour un cacao durable (FRISCO)	2021
Initiative allemande pour un cacao durable (GISCO)	2012
Initiative néerlandaise pour un cacao durable (DISCO)	2020
Plateforme suisse pour un cacao durable (SWISSCO)	2018

Les cinq ISCO ont signé un protocole d'accord pour affirmer leur collaboration, visant à rendre le secteur du cacao <sup>221</sup>plus durable. Bien qu'ils aient des objectifs communs en matière de protection de l'environnement (notamment mettre un terme à la déforestation), mettre fin au travail des enfants et améliorer les revenus des agriculteurs/revenus de subsistance, certaines divergences existent entre leurs objectifs et l'importance accordée à leurs objectifs communs.

Les ISCO présentent également des différences dans le type de gouvernance, ce qui signifie que la collaboration n'est pas nécessairement aussi simple qu'on pourrait l'espérer, bien que l'intention de travailler ensemble soit claire. Le secrétariat de Beyond Chocolate et de DISCO, est basé au sein de l'IDH, une ONG qui organise, « co-crée et co-finance des solutions inclusives et durables permettant aux secteurs des entreprises, de l'investissement et du gouvernement de

<sup>219</sup> Bien que cela ne soit pas par l'intermédiaire de demandes officielles, comme les exigences de devoir de vigilance de l'UE, les consommateurs et les groupes de défense des droits exigent des entreprises la preuve qu'elles ne vendent pas de produits de cacao cultivés ou fabriqués par le travail des enfants ou le travail forcé, ou ayant impliqué une dégradation de l'environnement dans les pays d'origine.

<sup>220</sup> Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'UE, elle est un pays européen.

<sup>221</sup> Beyond Chocolate, DISCO, SWISSCO, GISCO. (2021). The National Platforms for Sustainable Cocoa in Europe: Alignment & collaboration. PDF. Beyond Chocolate, DISCO, SWISSCO, GISCO.

créer de la valeur pour la population et la planète ». <sup>222</sup> Le secrétariat de GISCO est sous l'autorité de l'agence allemande de développement internationale, l'*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ). SWISSCO est coordonné par une association à but non lucratif, et le secrétariat de l'Initiative française pour le cacao durable (FRISCO) est basé dans la société de services professionnels Deloitte.

Les collaborations des ISCO visent désormais à passer du simple échange d'informations au développement et la simplification de la mise en œuvre et du suivi des initiatives visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé. Depuis récemment, la collaboration des ISCO et de l'ICI porte sur le développement d'indicateurs de progrès communs permettant de mesurer les résultats des initiatives engagées. En septembre 2023, les ISCO ont organisé conjointement une réunion de groupe de travail, pour étudier les idées et les questions sur les moyens d'atténuer conjointement le travail des enfants dans le cadre d'approches paysagères plus larges. Environ 60 participants des secteurs de l'industrie, de la société civile, de la recherche et du gouvernement, ainsi que des organisations internationales de développement, ont participé à cet événement à Genève.

De nombreux aspects restent cependant à résoudre, dont les différents contextes et domaines d'intérêt des différents ISCO. Toutefois, l'importance du développement de programmes plus intégrés et synergiques pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé est indéniable. Les sujets suivants doivent être considérés pour renforcer une approche plus unifiée :

- **Programmes régionaux de lutte contre le travail des enfants.** Ces programmes peuvent être mis en œuvre par une seule entité ou un consortium. Leur objectif est de réaliser des progrès au niveau local (par ex., district, groupe de communautés) en mettant l'accent sur un secteur spécifique.
- **Action coordonnée dans le cadre d'une « approche paysagère du travail des enfants ».** Cette approche vise à améliorer la coordination et la collaboration entre les différents acteurs présents dans une zone définie, en identifiant les synergies potentielles et les actions conjointes, souvent sous la direction d'un partenaire organisateur.
- **Approches paysagères axées principalement sur les défis écologiques.** Ces approches paysagères sont axées sur les objectifs écologiques, tout en intégrant les préoccupations sociales et en reconnaissant leur interconnectivité. L'objectif est d'impliquer toutes les parties prenantes locales dans le paysage.

En 2020, la Plateforme pour un cacao durable dans les pays en développement (Platform for Sustainable Cocoa in Developing Countries) a été créée avec l'Agence de coopération

---

<sup>222</sup> IDH. (2023). IDH : *Together, transforming markets*. IDH. <https://www.idhsustainabletrade.com/>

internationale du Japon (JICA) comme secrétariat.<sup>223</sup> En septembre 2022, la plateforme comptait 48 membres, dont des entreprises de la chaîne de valeur du cacao et des ONG. Ses objectifs comprennent la résolution de problèmes sociaux, comme le travail des enfants et la pauvreté, ainsi que la déforestation. En octobre 2022, la plateforme a publié son plan d'action pour éradiquer le travail des enfants dans l'industrie du cacao.<sup>224</sup> L'un de ses membres est Meiji, le premier fabricant de chocolat japonais et la première entreprise japonaise à rejoindre l'ICI.

### 5.13 Présentation générale des bonnes pratiques

Pour être considérée comme un exemple pour les initiatives futures, une bonne pratique doit intrinsèquement pouvoir être reproduite. Néanmoins, il est important de noter que le succès de la réplication dépend du contexte. Un large éventail de méta-analyses indique qu'il n'existe pas de bonne pratique unique permettant de résoudre tous les problèmes liés au travail des enfants et au travail forcé.<sup>225</sup> À l'inverse, une approche systémique est nécessaire pour relever les défis liés au travail des enfants et au travail forcé de manière intégrée et synergique.

C'est pour cette raison que certains programmes/projets, dans leur ensemble – plutôt que des tentatives isolées de reproduire des composantes individuelles semblant utiles – ont un impact positif. Si l'évaluation des projets peut identifier les facteurs contribuant à de bons résultats, il n'est pas toujours facile de déterminer les facteurs clés et la manière de les utiliser dans différents contextes.

Les rapports sur les bonnes pratiques nécessitent normalement au moins l'une des deux conditions préalables suivantes : (1) provenir d'une base de données ou d'un rapport sur les pratiques déjà évaluées ou mesurées, identifiées comme exemples répondant autant que possible aux critères d'une bonne pratique. En d'autres termes, elles doivent être efficaces et performantes, innovantes et créatives, écologiquement, économiquement et socialement durables, sensibles au genre et aux groupes vulnérables, techniquement réalisables, intrinsèquement participatives, et reproductibles et adaptables. Ou (2) être auto-déclarés par les responsables de leur mise en œuvre, avec des informations satisfaisantes prouvant l'application de mesures objectives et démontrant leur efficacité. Malheureusement, il existe peu de bonnes

---

<sup>223</sup>Meiji. (2022). *Meiji Joins the platform for sustainable cocoa in developing countries and declares support for Action Plan to Eliminate Child Labour in the Cocoa Industry*. Meiji

<sup>224</sup> Le rapport n'est disponible qu'en japonais. JICA. (2022). Communiqué de presse. Action Plan to Eliminate Child Labour in the Cocoa Industry by the Platform for Sustainable Cocoa in Developing Countries. JICA.

[https://www.jica.go.jp/Resource/english/news/press/2022/20221012\\_42.html#:~:text=The%20Platform%20for%20Sustainable%20Cocoa%20in%20Developing%20Countries%20\(the%20Cocoa,%2C%20economically%2C%20and%20environmentally%20sustainable](https://www.jica.go.jp/Resource/english/news/press/2022/20221012_42.html#:~:text=The%20Platform%20for%20Sustainable%20Cocoa%20in%20Developing%20Countries%20(the%20Cocoa,%2C%20economically%2C%20and%20environmentally%20sustainable)

<sup>225</sup> ICI. (2020). *The effects of income changes on child labour: A review of evidence from smallholder agriculture*. ICI.

UNICEF. (2020). *Mapping child labour risks in global value chains*. Better Business for Children – Advancing Child Rights and Business.

pratiques objectivement évaluées dans les informations auto-déclarées fournies par les responsables de la mise en œuvre.

Certaines pratiques largement appliquées pour réduire le travail des enfants se sont avérées utiles sur le long terme, grâce aux preuves positives obtenues à partir de tests approfondis sur le terrain. Ces bonnes pratiques comprennent l'approche des systèmes de protection de l'enfance du SSRTE, axée en particulier sur le travail des enfants, et les approches similaires de réduction du travail des enfants. Plusieurs personnes interrogées ont noté que la mise en œuvre du SSRTE était coûteuse. Cela est imputable au coût de la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires, de la sensibilisation de la communauté à l'impact négatif du travail des enfants à l'identification et au soutien des foyers présentant des cas ou un risque de travail des enfants, en passant par le retrait de l'enfant du travail infantile, puis la surveillance de sa situation en matière de travail.

Dans quasiment aucun cas, les bonnes pratiques ne peuvent être considérées comme « meilleures » dans l'absolu, car il existe toujours des difficultés possibles liées à leur mise en œuvre. L'examen de nombreux rapports sur les bonnes pratiques indique que ces difficultés comprennent non seulement le coût possible d'une bonne pratique, mais également la complexité de sa mise en œuvre dans des environnements de ressources potentiellement faibles. Même si les capacités techniques des responsables de la mise en œuvre peuvent être bonnes et s'ils peuvent bénéficier du soutien logistique nécessaire pour se rendre dans des endroits isolés par exemple, la réplique peut être difficile si les ressources sont limitées. Un obstacle simple, comme des routes de mauvaise qualité, peut entraver une bonne pratique, comme la construction d'écoles dans les communautés productrices de cacao, si le coût du transport est très élevé en raison de ces conditions.

Dans le cas du travail forcé, il n'existe que peu de bonnes pratiques établies déjà spécifiquement appliquées dans la chaîne de valeur du cacao, voir aucune. Le projet FLIP de Verité<sup>226</sup> comprend des bonnes pratiques vérifiables en matière de renforcement des capacités pour l'identification du travail forcé.

L'une des bonnes pratiques les plus importantes pour réduire le travail des enfants, y compris dans le cacao, est le recours à une approche thématique multisectorielle. La recherche dans différents contextes a prouvé que la lutte contre le travail des enfants par des méthodes unilatérales, comme la concentration exclusive sur l'éducation, ne suffit pas pour obtenir des résultats.<sup>227</sup> La principale raison est que la première cause du travail des enfants est souvent la pauvreté, mais à moins que les autres problèmes ne soient également traités, les résultats

---

<sup>226</sup>Verité. (2023). *FLIP in Côte d'Ivoire and Ghana*. <https://verite.org/forced-labor-indicators-project/>

<sup>227</sup> UNICEF. (2019). *Ending child labour through a multisectoral approach*. UNICEF.

Zegers, M. C. R., & Ayenor, G. K. (juin 2021). *Ending child labour*. Commission européenne.

risquent d'être limités. Certains types d'initiatives à mettre en place, parallèlement à la réduction de la pauvreté et à l'accès à l'éducation, ont été évoqués dans ce rapport.<sup>228</sup>

Ce rapport mettra en évidence les résultats de certaines bonnes pratiques susceptibles de présenter un intérêt particulier. Si une bonne pratique ne figure pas dans cette liste, cela ne signifie pas qu'elle est sans valeur ; il n'est pas possible de les citer ici toutes.

Une étude mise en œuvre pour l'USDOL<sup>229</sup> sur les bonnes pratiques dans le cacao (et la pêche/les fruits de mer) qu'elle a financée indique que leurs principaux succès était axé sur leurs processus de mise en œuvre. Le présent rapport ne détaillera pas toutes les conclusions, accessibles en lisant l'intégralité du rapport. Cependant, quelques éléments essentiels sont utiles :

- L'efficacité moyenne des projets comportant peu d'éléments ou des éléments disparates s'est révélée inférieure à celle des projets ne présentant pas cette caractéristique.
- Les projets prenant en compte le genre et une programmation spécifique au genre sont plus efficaces ;
- Les projets impliquant l'engagement des membres de la famille, des dirigeants communautaires et des syndicats sont plus efficaces ;
- Les projets utilisant un modèle de sous-traitance pour fournir des programmes, comme l'amélioration de l'accès ou de la qualité de l'éducation locale, par l'intermédiaire d'ONG locales ou d'organisations communautaires, sont en moyenne plus efficaces ;
- Les projets soutenant les gouvernements cibles par une planification multi-interventionnelle basée sur des résultats à long terme sont plus efficaces ; et
- Les projets fondés sur le tripartisme (implication du gouvernement, organisations de travailleurs et organisations d'employeurs) sont plus efficaces ; dans la filière du cacao, en particulier, il existe une forte corrélation entre l'existence d'une structure tripartite explicite et l'efficacité du projet.

L'ICI a évalué son travail dans un certain nombre de domaines et identifié différentes pratiques utiles. Notamment des pratiques comme l'utilisation d'une application mobile pour la mise en œuvre du SS RTE.<sup>230</sup> L'implication d'un agent de surveillance et de remédiation, qui collabore, supervise et valide les données recueillies par les animateurs communautaires, est essentielle pour l'utilisation de l'application mobile. L'ICI a constaté que les agents de terrain féminins sont

---

<sup>228</sup> Par ex., l'accès à la santé et à d'autres services sociaux ; une bonne infrastructure, y compris les routes ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) ; la protection sociale ; et des conditions de travail décentes pour les jeunes et les adultes.

<sup>229</sup> Meuth Alldredge, J., & Liuzzi, S. (2022). *Final report: Synthesis review of OCFT work in cocoa and fishing/seafood*. Mathematica.

<sup>230</sup> ICI, (2022). *Rapport annuel 2021*. ICI.

plus efficace, tout comme les agents ayant déjà une relation avec la famille agricole qu'ils surveillent (par exemple membres de la même communauté ou ayant des relations amicales ou familiales avec celle-ci).<sup>231</sup> Une autre bonne pratique identifiée par l'ICI est le lien entre les VSLA et le secteur bancaire formel, car cela aide les membres à obtenir des prêts plus importants pour entreprendre des activités diverses et plus rentables.<sup>232</sup>

Le projet ACCEL Africa de l'OIT a identifié certaines bonnes pratiques pertinentes ;<sup>233</sup> l'initiative Extension de la couverture de soins de santé universels aux producteurs de cacao (*Extending Universal Health Care Coverage to Cocoa Farmers*), qui aide à renforcer l'accès à l'assurance maladie en identifiant les établissements et programmes gouvernementaux existants qui fournissent ces services et en affectant des partenaires appropriés provenant d'établissements du secteur privé pour prendre en charge ces services.<sup>234</sup> Une autre bonne pratique est la mise en œuvre de l'approche Amélioration du travail dans le développement communautaire (Work Improvement in Neighbourhood Development, WIND). Cette bonne pratique est fondée sur le soutien d'un travail plus sûr et l'amélioration des conditions de vie et environnementales. Cette initiative aide les acteurs agricoles à prendre des mesures volontaires et à faible coût pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.<sup>235</sup> Cette approche vise à améliorer la sécurité et la santé au travail des différents travailleurs et de leurs familles et communautés. Cette initiative est une collaboration entre l'inspection du travail et les services de développement rural travaillant avec les membres de la communauté.

Le programme<sup>236</sup> Income Accelerator de Nestlé fournit quatre transferts monétaires conditionnels annuels aux agriculteurs de Côte d'Ivoire, incitant au changement de comportement, y compris l'élimination du travail des enfants dans leur exploitation agricole. Le transfert monétaire est envoyé sur les téléphones des agriculteurs, la moitié allant au mari et l'autre moitié à la femme, ce qui permet aux femmes de dépenser ou d'investir l'argent comme bon leur semble. Les agriculteurs peuvent s'attendre à recevoir environ 500 USD par an s'ils remplissent les conditions nécessaires. Plusieurs des parties prenantes interrogées ont déclaré

---

<sup>231</sup>ICI. (2023). Spotlight on Child Labour Monitoring and Remediation System (CLMRS) agents. ICI.

<https://www.cocoainitiative.org/news/spotlight-child-labour-monitoring-and-remediation-system-clmrs-agents>

<sup>232</sup>ICI. (2023). *Savings and loans: The importance of linking VSLAs to the formal banking system in cocoa-growing areas*. ICI.

<https://www.cocoainitiative.org/news/savings-and-loans-importance-linking-vslas-formal-banking-system-cocoa-growing-areas>

<sup>233</sup>OIT. (2023). Bonnes pratiques : Knowledge sharing for partnerships on the elimination of child labour in supply chains. OIT.

[https://www.ilo.org/africa/technical-cooperation/accel-africa/WCMS\\_867045/lang-en/index.htm](https://www.ilo.org/africa/technical-cooperation/accel-africa/WCMS_867045/lang-en/index.htm)

<sup>234</sup>Détails disponibles dans ACCEL Africa de l'OIT. (2023) Côte d'Ivoire—*Extending universal health insurance coverage to cocoa farming communities*. OIT.

<sup>235</sup> Le responsable de recherche de l'étude en cours a examiné cette méthode utilisée dans le cadre d'un projet de l'OIT au Cambodge, et évalué positivement la méthode WIND comme contribuant efficacement à l'amélioration de la sécurité au travail et des conditions de santé des membres de la communauté.

<sup>236</sup> Nestlé. (2022). *The Income Accelerator Program: How it works*. Nestlé.

que le programme Income Accelerator était intéressant. Une évaluation à moyen terme du programme sur 4 ans l'a cité comme une bonne pratique.

Le groupe de microfinancement Advans s'associe au Consultative Group to Assist the Poor pour renforcer l'inclusion financière des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire, par le biais de services financiers numériques aidant ces agriculteurs à accéder aux prêts scolaires grâce à la technologie mobile.<sup>237</sup>

Les projets de cofinancement et la mise en œuvre conjointe de projets par les négociants, les marques, les revendeurs, les ONG et les établissements scientifiques se sont avérés être de bonnes pratiques. Ceci en raison du niveau d'engagement des partenaires résultant de leurs efforts conjoints.<sup>238</sup> Ces projets comprenaient : « Un revenu de subsistance pour les producteurs de cacao de Côte d'Ivoire : une collaboration sur l'ensemble de la chaîne pour passer du concept à la réalité », <sup>239</sup> axée sur les améliorations des méthodes de production, la diversification économique et la mise en place et le renforcement de VSLA. Deux autres de ces projets sont la production durable de cacao biologique et de haute qualité pour la coopérative Yeyasso en Côte d'Ivoire, et la diversification du revenu des foyers de la filière du cacao. Ces projets ne disposaient pas de volets spécifiques sur le travail des enfants et le travail forcé, mais visaient à réduire la pauvreté et, par conséquent, la dépendance envers le travail des enfants.

Diverses agences et entreprises intègrent la cartographie des polygones GPS pour identifier les changements dans l'utilisation des terres et de la couverture forestière. Cette bonne pratique semble se généraliser dans de nombreuses entreprises de la chaîne de valeur, et dans les partenariats avec des organisations comme Rainforest Alliance. Bien que la cartographie des polygones GPS soit principalement axée sur la déforestation, un lien direct existe entre la déforestation et les problèmes liés au travail des enfants et au travail forcé. Les services, comme l'accès à l'éducation et à la santé, sont particulièrement difficiles dans les zones déboisées, de sorte que la dépendance envers le travail des enfants et le travail forcé est particulièrement élevée. Diverses entreprises financent l'application de la cartographie des polygones GPS,<sup>240</sup> notamment Ferrero, Cargill, Hershey, Mars, Blommer et Tony's Chocolonely.

---

<sup>237</sup> Pour plus de détails, voir Advans Group. (2018). Blog. Services financiers numériques pour favoriser l'inclusion financière des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire. Advans Group. [https://www.advansgroup.com/media/news/blog-digital-financial-services-to-boost-the-financial-inclusion-of-cocoa-farmers-in-cote-divoire/?ADMCMID\\_prev=IGNORE&moduleToken=467a21a82bf37cf200e39ecaef1ed9315754ad1d&cHash=617f7ca4fb62a57be13731e419e85187](https://www.advansgroup.com/media/news/blog-digital-financial-services-to-boost-the-financial-inclusion-of-cocoa-farmers-in-cote-divoire/?ADMCMID_prev=IGNORE&moduleToken=467a21a82bf37cf200e39ecaef1ed9315754ad1d&cHash=617f7ca4fb62a57be13731e419e85187)

<sup>238</sup> Beyond Chocolate. (2022). *Rapport annuel 2021*. Beyond Chocolate-IDH.

<sup>239</sup> Puratos (2023), Bridging the Gap Towards a Living Income for the Cacao-Trace Farmer Community in Ivory Coast. Projet 2. Disponible à l'adresse : [https://www.puratos.com/news/Bridging\\_the\\_gap\\_towards\\_a\\_living\\_income\\_for\\_Cacao-Trace\\_farmers](https://www.puratos.com/news/Bridging_the_gap_towards_a_living_income_for_Cacao-Trace_farmers)

<sup>240</sup> Ferrero. (2023). *Sustainability report 2022*. Ferrero.

De plus, Ofi Farmer Information System est une plateforme propriétaire utilisant le GPS et des enquêtes détaillées.<sup>241</sup> Ce système va plus loin dans l'utilisation de la cartographie, en relevant les points GPS des exploitations agricoles et des infrastructures sociales, en gérant les activités de formation et en suivant toutes les transactions au « premier kilomètre », y compris le financement, la distribution des intrants et les achats de récoltes. Ces informations permettent de conseiller les agriculteurs et autres participants de la chaîne d'approvisionnement.

Les organisations agricoles mettent également en œuvre de bonnes pratiques, comme le projet Droits du travail de Kuapa Kokoo, avec les agriculteurs.<sup>242</sup> Après une période pilote positive, Kuapa Kokoo déploie son projet à grande échelle, pour aider davantage d'agriculteurs métayers à conclure des accords écrits avec les propriétaires fonciers et les agriculteurs exigeant que les deux parties respectent des normes de pratiques et de comportement adéquates, et à protéger leurs droits.

Plusieurs responsables de la mise en œuvre et donateurs promeuvent comme bonnes pratiques l'utilisation et le parrainage de la mise en œuvre d'activités de devoir de diligence en matière de droits de l'homme, comme les mécanismes de réclamation, les procédures de plainte et de remédiation, et les contrats des employés. Les responsables de la mise en œuvre de ces activités/mécanismes comprennent des entreprises, comme Tony's Choclonely, et des agences, comme Rainforest Alliance.<sup>243</sup>

Plusieurs des personnes interrogées ont cité comme bonne pratique le développement d'outils d'évaluation des risques, qui ont permis d'identifier et de soutenir plus efficacement les foyers vulnérables. Le projet MATE MASIE financé par l'USDOL, au Ghana, et Tony's Choclonely, entre autres, utilisent ces outils. Après analyse de la précision de ces outils,<sup>244</sup> l'ICI a conclu que ces modèles peuvent être très efficaces, le meilleur d'entre eux prédisant correctement le travail des enfants dans plus de 95 % des cas. Cela signifie que l'utilisation d'outils d'évaluation des risques est effectivement une bonne pratique potentielle. L'étude de l'ICI a toutefois révélé que la précision des outils et la qualité des données dépendaient du contexte et, qu'en outre, d'autres facteurs, comme l'éthique du recueil et de l'interprétation des données, étaient des aspects essentiels.

Les résultats les plus intéressants concernant l'identification des bonnes pratiques (potentielles) dans cette recherche sont issus des entretiens. Le degré d'enthousiasme des personnes

---

<sup>241</sup> Olam. (n.d.). *Olam Farmer Information System: Ending the isolation of rural farming and boosting traceability*. Olam. <https://www.olamgroup.com/sustainability/innovation-technology/farmgate/olam-farmer-information-system.html>

<sup>242</sup> Kuapa Kokoo. (n.d.). *Labour Rights Project*. Kuapa Kokoo. [https://kuapakokoo.com/projects/labour\\_right](https://kuapakokoo.com/projects/labour_right)

<sup>243</sup> Rainforest Alliance. (2021). *Project PROFILE: Tackling Forced Labor and Child Labor in the Ghanaian Cocoa and Gold Mining Sectors*. Rainforest Alliance. <https://www.rainforest-alliance.org/in-the-field/tackling-forced-labor-and-child-labor-in-ghana-sectors-project/>

<sup>244</sup> ICI. (2022). *Rapport annuel 2021*. ICI.

interrogées à l'évocation des meilleures ou des bonnes pratiques, bien que sans doute subjectif, permet de connaître les domaines au plus fort potentiel actuel et futur. Outre les suggestions proposées par les personnes interrogées pour renforcer les organisations ouvrières et agricoles, ces parties prenantes ont proposé de bonnes pratiques basées sur leurs propres expériences et observations de la mise en œuvre des initiatives au niveau du terrain. Celles-ci sont résumées dans le Document 8 ci-dessous.

## Document 8. Bonnes pratiques, selon les parties prenantes de la recherche

### Bonnes pratiques

#### Bonnes pratiques internationales

Interagir et collaborer avec les agences luttant contre le travail des enfants et le travail forcé dans d'autres domaines, comme le coton, le tabac, les noix et les crevettes, pour comprendre les leçons apprises et les bonnes pratiques utilisées

#### Bonnes pratiques au niveau du gouvernement local

Mettre en œuvre une approche intégrée à l'échelle du district et de la communauté, pour mettre fin au travail des enfants dans des zones désignées et s'assurer que les enfants ne passent pas du travail dans le cacao à d'autres types de travail infantile

Relier directement les initiatives relatives au travail des enfants et au travail forcé aux programmes de développement rural

Soutenir et renforcer les institutions publiques, pour améliorer et mettre en œuvre des services de soutien des producteurs vulnérables

Notamment par l'inclusion d'informations sur le travail décent pour tous et la couverture de sécurité sociale disponible dans la formation dispensée aux prestataires de services sur le travail des enfants et le travail forcé

Appliquer le droit du travail existant et les poursuites contre les contrevenants, afin de sensibiliser davantage les communautés, y compris les personnes susceptibles d'enfreindre les lois et réglementations.

#### Bonnes pratiques des organisations agricoles

Partager et former largement les coopératives et les membres de la communauté à l'utilisation des outils développés, pour identifier les cas de travail des enfants et de travail forcé, et à la manière de signaler les cas identifiés

Promouvoir l'apprentissage mutuel parmi les coopératives sur les questions concernant les normes de durabilité environnementale et de non-recours au travail des enfants et au travail forcé, de préférence par le biais de réunions en personne entre les membres coopératifs

Travailler avec les coopératives pour les aider à obtenir la certification attestant que les fèves de cacao qu'elles vendent sont conformes aux normes en matière de durabilité environnementale, de travail des enfants et de travail forcé

Renforcer les capacités financières des producteurs et de leurs organisations professionnelles, pour leur permettre de financer des actions visant à prévenir et à remédier au travail des enfants et au travail forcé

## Bonnes pratiques au niveau communautaire

---

Soutenir la mise en œuvre des mécanismes de VLSA

---

Développer et/ou soutenir les systèmes d'entraide communautaires (existants), pouvant consister en l'organisation d'un soutien mutuel lors les périodes de besoins de main d'œuvre élevés dans la culture du cacao ; la mise en commun de fonds au niveau communautaire pour la création d'un fonds de micro-prêts accessibles aux foyers dans le besoin (éventuellement distinct des systèmes de VSLA, pour un système de crédit plus souple pour les membres de la communauté)

---

S'assurer que la sensibilisation se concentre essentiellement sur ce qui constitue le travail des enfants et le travail dangereux en fonction de l'âge, conformément aux définitions du pays

---

Agir par l'intermédiaire d'agents de vulgarisation agricole (qu'il s'agisse d'agents gouvernementaux ou de vulgarisation du secteur privé) et les associer à la sensibilisation et à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé

---

Implication des enfants et des jeunes adultes en tant qu'acteurs de la mise en œuvre des initiatives de réduction du travail des enfants et du travail forcé

---

## 6. Développer une collaboration plus efficace et créer des synergies : développement centré sur l'humain et approche de portefeuille

---

En raison des défis identifiés dans la planification et la collaboration sur les plateformes multipartites, il est utile d'envisager des approches organisées pour renforcer les processus de collaboration et de planification. Le développement centré sur l'humain et l'approche de portefeuille peuvent être associés pour améliorer le fonctionnement des plateformes multipartites contre le travail des enfants et le travail forcé. La conception centrée sur l'humain place les personnes au cœur du développement de solutions concrètes et implique leur pleine et entière participation.<sup>245</sup> Cette méthode est très inclusive, car elle implique directement les utilisateurs, les personnes utilisant le service ou fournissant la solution, afin de développer de nouvelles idées viables et appropriées dans leur contexte par le biais de tests continus des solutions.

L'approche de portefeuille du PNUD<sup>246</sup> est une approche systémique de la planification, gestion et coordination stratégiques d'un ensemble de projets et de programmes de développement dans une zone géographique ou autour d'un thème spécifique. Cette approche implique le regroupement d'initiatives et d'interventions connexes en un cadre unifié, pour une plus grande efficacité et un meilleur impact.

L'IDH a développé l'approche de transformation collaborative, également intéressante.<sup>247</sup> Dans une présentation générale de ses expériences dans ce domaine, l'IDH décrit une approche en cinq dimensions du développement de cadres appropriés parmi les plateformes multipartites.

Une autre approche, la réflexion conceptuelle,<sup>248</sup> est une méthodologie de résolution des problèmes et d'innovation axée sur le développement de solutions axé sur l'humain. Le processus de réflexion conceptuelle comprend généralement plusieurs étapes, commençant par le développement de l'empathie, afin de mieux comprendre la situation de l'utilisateur. La deuxième étape est une définition adéquate du problème qui doit être résolu et la génération d'idées. Enfin, un prototypage est effectué pour permettre le test et l'affinement des concepts par le biais d'un processus itératif. Le projet CACAO, financé par l'USDOL et mis en œuvre par Save the Children en Côte d'Ivoire, utilise la méthodologie de Réflexion conceptuelle. Bien que la

---

<sup>245</sup> UNICEF. (2019). Human-centred design: Accelerating results for every child by design. UNICEF.

<sup>246</sup> PNUD. (2022). *System change: A guidebook for adopting portfolio approaches*. PNUD.

<sup>247</sup> Oorthuizen, J., Vermaak, J., Romeu Dalmau, C., Papaemmanuel, E. (2018). Collaborative transformation: The art of making international trade more sustainable. IDH, Wageningen Academic Publishers.

<sup>248</sup> Par ex., UNICEF. (2018). Human-centered (child-centered) design thinking in support of the design process of the new UNICEF Malawi country programme 2019–2023. UNICEF.

méthodologie de réflexion conceptuelle soit intéressante, elle est plus adaptée à des programmes spécifiques de moindre envergure qu'à de larges cadres complexes pour lesquels l'approche de portefeuille pourrait être plus adaptée. Néanmoins, certains aspects de la réflexion conceptuelle peuvent permettre de développer et de déployer les initiatives identifiées par le biais d'un cadre d'approche de portefeuille plus large.

## 7. Conclusions et recommandations

---

Les conclusions et recommandations présentées dans cette étude exigent une approche complète et adaptable de leur mise en œuvre. Une vérification continue, régulière et intégrée, des résultats des mesures mises en œuvre pour réduire le travail des enfants et le travail forcé sera nécessaire.

Depuis 2019, des changements positifs sont intervenus en termes de collaboration renforcée, de couverture et de (nouvelles) orientations dans les efforts visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Toutefois, de nombreux aspects requièrent encore une attention particulière pour atteindre des niveaux plus élevés d'impact sur la réduction du travail des enfants et du travail forcé.

Actuellement, la priorité accordée à l'éradication du travail des enfants au niveau du foyer s'est légitimement étendue à la prise en compte de nombreux problèmes contextuels et du bien-être général des enfants. Cela implique une volonté d'englober des questions comme la disponibilité des services sociaux, dont l'éducation et la protection sociale, le bon fonctionnement et la participation des organisations ouvrières et agricoles, ainsi que la déforestation et d'autres problèmes environnementaux. En outre, la nécessité de s'assurer que le travail des enfants est réduit de manière systématique au sein des communautés, et pas seulement parmi les enfants qui travaillent actuellement dans le cacao, est de plus en plus reconnue. Pour cette raison, des approches paysagères élargies, qui partagent de nombreux domaines d'intérêt communs avec les initiatives de développement rural, sont de plus en plus discutées lors de la planification de résultats plus efficaces et significatifs pour réduire le travail des enfants et le travail forcé. Les résultats associés à l'IABA, avec la création de CLFZ, ont été testés et sont actuellement déployés à grande échelle pour répondre aux défis du travail des enfants dans les zones de production de cacao.

Il existe de nombreuses plateformes multipartites, chacune ayant sa propre histoire et son orientation principale/sa vision spécifiques pour résoudre tous ces problèmes. Si de nombreuses plateformes multipartites se rejoignent sur certains sujets, comme la préservation du revenu de subsistance des agriculteurs, leurs priorités ou domaines d'action privilégiés varient. Les

plateformes multipartites sont essentielles pour obtenir des résultats effectifs en matière de réduction du travail des enfants et du travail forcé ; toutefois, les résultats de la recherche indiquent que la simplification et la suppression des redondances seront plus efficaces.

La pauvreté demeurant la cause principale, un revenu équitable pour toutes les personnes impliquées dans la production du cacao est nécessaire. Ce n'est cependant pas la seule cause. Cette recherche réaffirme en effet que la lutte contre un seul aspect, comme la pauvreté, ne permettra pas de résoudre les défis du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne de valeur du cacao. Une approche pluridimensionnelle, basée sur la collaboration synergique entre les différentes parties prenantes - des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana (avec les contributions et le soutien du secteur privé), aux donateurs multi et bilatéraux, en passant par les experts techniques nationaux et internationaux - est nécessaire. En particulier, la voix des organisations ouvrières et agricoles est essentielle pour garantir le bien-fondé des mesures engagées et sensibiliser les agriculteurs des zones productrices de cacao.

La réduction de la pauvreté implique la fixation d'un prix équitable du cacao et le versement direct d'une rémunération réelle aux agriculteurs, de manière à améliorer la situation socio-économique de leur foyer et à réduire la dépendance envers le travail des enfants et le travail forcé. Soutenir la diversification des revenus, afin de réduire la dépendance envers le cacao est essentiel, en particulier pour répartir le risque en cas de catastrophe naturelle ou autre. L'amélioration de la disponibilité et de la gestion des régimes d'épargne et de crédit, associée à un meilleur accès aux mécanismes de protection sociale, sont d'autres aspects à prendre en compte. L'amélioration des routes, afin de réduire le coût du transport des intrants de production pour le cacao et les fèves de cacao, peut aussi contribuer indirectement à une efficacité accrue, qui doit être utilisée au profit des agriculteurs. En outre, l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité dans la production du cacao contribue à l'augmentation des revenus. Par ailleurs, l'application de méthodes visant à réduire les accidents et les maladies causés par les technologies de production dangereuses pour l'opérateur permet de réduire dans le même temps la perte de revenus résultant de ces événements.

Bien que la sensibilisation aux problèmes concernant les dangers du travail des enfants progresse en Côte d'Ivoire comme au Ghana, le travail forcé demeure un sujet insuffisamment abordé. La sensibilisation à des questions comme les modalités et l'organisme compétent pour le signalement du travail des enfants et du travail forcé, et les mécanismes de dépôt de plainte disponibles aux membres de la communauté reste encore trop limitée.

Le recueil et le regroupement des données sur le travail des enfants aux niveaux local et national, ainsi que sur les initiatives de réduction du travail forcé et leur impact sur une prise de décision éclairée, reste encore à améliorer. L'un des défis identifiés à plusieurs reprises tout au long de cette recherche est le recueil et le partage des données, afin de s'assurer que les leçons apprises,

les problèmes de mise en œuvre identifiés et les bonnes pratiques ont été utilisés pour éclairer les futurs efforts. Bien que les différentes plateformes multipartites abordent certaines de ces données, l'utilisation concrète de celles-ci pour la planification nécessite toujours une plus grande attention, en utilisant des moyens méthodologiquement appropriés.

Le besoin de renforcer les capacités techniques et logistiques au niveau local pour fournir des services aux communautés du cacao reste indéniable. La réduction de la dépendance vis-à-vis des acteurs non étatiques (agences de développement international, dont les fondations et les ONG) au lieu du gouvernement local pour la prestation de services est nécessaire pour une durabilité à long terme. À cette fin, l'augmentation du financement des services gouvernementaux locaux est essentielle pour une collaboration directe et durable avec les communautés et la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Ceci, associé au renforcement technique et à l'aide logistique, y compris le transport, renforcera de manière exponentielle l'impact des initiatives de réduction du travail des enfants et du travail forcé, en particulier s'ils s'accompagnent de l'amélioration des infrastructures, comme les écoles, les structures de soins de santé et les routes.

En dépit des efforts soutenus visant à impliquer et à renforcer les organisations ouvrières et agricoles, leur potentiel de contribution à l'éradication du travail des enfants et du travail forcé n'est pas pleinement réalisé. Bien que tous les producteurs de cacao ne soient pas membres de coopératives et autres associations agricoles, beaucoup le sont. Par conséquent, des efforts visant à encourager davantage d'agriculteurs à en créer et à les officialiser sont en cours, augmentant ainsi la portée des organisations ouvrières et agricoles. La nécessité de prendre davantage en compte leurs avis et leurs représentants locaux pour contribuer à la réduction du travail des enfants et du travail forcé dans le cacao est évidente.

Cette recherche a conclu qu'il reste encore différents aspects du fonctionnement du CLCCG à améliorer. Certains de ces aspects rejoignent la nécessité de s'associer pour simplifier les plateformes multipartites. Cependant, il est crucial d'élargir le nombre de membres du CLCCG, afin d'obtenir une plus grande diversité d'avis des principales parties prenantes. De plus, comme pour toutes les initiatives, l'intégration plus concrète de méthodes et d'initiatives spécifiques de réduction du travail forcé peut être intensifiée. Les recommandations figurent ci-dessous dans le Document 9.

## Document 9. Recommandations

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
<b>Recommandations pour le domaine thématique 1 : alignement entre les parties prenantes et les stratégies/plans du gouvernement du producteur</b>			
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les efforts des parties prenantes internationales pour reconnaître et élaborer, en collaboration avec les gouvernements de Côte d’Ivoire et du Ghana, ainsi qu’avec les bureaux gouvernementaux locaux des zones productrices de cacao, une stratégie nationale et un niveau de planification pour la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Accroître l’accent et le financement entre les parties prenantes afin de mieux aligner, réseauter et créer des synergies pour réduire le travail des enfants et le travail forcé :</li> <li>• Traiter et réduire la prolifération des plateformes multipartites et leurs cadres pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Examiner le potentiel d’intégration des plateformes multipartites dans la mesure du possible, afin de réduire les redondances. Établir une plus grande cohérence entre les cadres visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé.</li> <li>• Renforcer l’alignement avec et entre les parties prenantes nationales, afin d’inclure leurs représentants de manière plus complète dans toutes les discussions.</li> <li>• Garantir l’identification claire des rôles et responsabilités entre les plateformes et leurs membres. Appliquer les méthodes de développement organisationnel, afin de renforcer les mécanismes de leadership, de coordination et de responsabilisation à tous les niveaux et pour toutes les initiatives et étapes de la chaîne de valeur. Examiner la possibilité d’utiliser des méthodes comme l’approche des systèmes de portefeuille du PNUD, pour obtenir des processus plus intégrés, plus systématiques et plus simplifiés visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé.</li> </ul>	E	Gouvernements de Côte d’Ivoire et du Ghana ; participants nationaux et internationaux concernés sur les plateformes multisectorielles

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que l'éradication du travail des enfants est directement citée et pleinement intégrée à toutes les politiques et tous les plans de développement économique, en particulier dans les activités ou investissements économiques liés à l'agriculture. Inclure la référence au travail des enfants et au travail forcé dans la conception et la surveillance des plans.</li> </ul>		
2	Renforcer l'intégration des initiatives de l'USAID en Côte d'Ivoire aux initiatives de l'USDOL et autres initiatives financées par les donateurs, visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé.	M	Agences gouvernementales des États-Unis
3	Continuer à améliorer et/ou renforcer les partenariats existants et les accords transfrontaliers entre les pays de la CEDEAO : Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso et Mali. Y compris l'attention portée au soutien à la réintégration des rapatriés.	M	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana
4	Planifier et intégrer les efforts de lutte contre le travail forcé à ceux contre le travail des enfants. Le cas échéant, développer des systèmes pour traiter les problèmes spécifiques au travail forcé des enfants et des adultes, y compris l'application du droit du travail pour les adultes. Fournir un soutien concernant les contrats de travail des travailleurs dans les exploitations de cacao, y compris pour les travailleurs temporaires.	E	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences des Nations Unies, agences de financement, y compris le secteur privé et les ONG
<b>Recommandations pour le domaine thématique 2 : réduction de la pauvreté</b>			
5	<p>Renforcer les efforts visant à augmenter les revenus des producteurs de cacao :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre davantage l'accent sur la réduction des écarts économiques, pour garantir un revenu décent. Augmenter les revenus des foyers des communautés productrices de cacao, en appliquant le différentiel de revenu de subsistance et d'autres soutiens aux foyers agricoles, comme les récompenses en échange d'une participation au commerce équitable et la certification comme tel, ainsi que tout autre transfert financier pour augmenter les revenus.</li> <li>Renforcer la fourniture d'une éducation financière et le soutien à la diversification des revenus, y compris les activités génératrices de revenus par des produits et</li> </ul>	E	Toutes les parties prenantes

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
	services commercialisables, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Soutenir le renforcement des liens entre les VSLA, les autres systèmes de crédit et d'épargne communautaires et les systèmes bancaires formels, y compris les banques mobiles.		
6	Réaffirmer la priorité accordée au renforcement des systèmes nationaux de protection sociale, pour répondre aux besoins des producteurs et des travailleurs de la filière du cacao, y compris l'accès aux filets de sécurité sociale (par ex., transferts monétaires aux familles vulnérables dans les zones productrices de cacao), aux retraites, aux soins de santé et à l'assurance accident, et à l'assurance de production agricole. Identifier des méthodes pour relever les défis potentiels d'une mise en œuvre efficace et efficiente de la protection sociale et des filets de sécurité sociale associés.	E	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les contributions techniques d'experts nationaux et internationaux
7	Renforcer le développement de l'amélioration des conditions de travail pour les enfants plus âgés, les jeunes et les adultes (travail décent), la différenciation et l'adaptation du travail pour réduire les dangers et le coût des accidents et maladies résultant de l'exposition à des conditions de travail dangereuses. S'assurer que cette différenciation permet un travail non dangereux pour les enfants plus âgés dans des conditions de travail décentes, conformément aux conventions internationales et aux cadres juridiques et réglementaires nationaux ratifiés. S'assurer de l'adéquation des mesures de sécurité et de réduction des risques liés au travail, par la prise en compte d'aspects pratiques, comme des vêtements et des chaussures de protection adaptés au climat, pour garantir une utilisation effective dans la pratique.	M	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les contributions techniques d'experts nationaux et internationaux
<b>Recommandations pour le domaine thématique 3 : données pour renforcer la qualité de la gestion des connaissances à tous les niveaux</b>			
8	Augmenter et renforcer la collaboration, afin que les systèmes de données nationaux soient utilisés à des fins de planification et autres. S'assurer que toutes les entités qui œuvrent à la réduction du travail des enfants et du travail forcé participent et contribuent aux systèmes de données du gouvernement local et national sur le travail des enfants et le travail forcé. Dépasser le simple recueil de données et	E	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les contributions techniques d'experts

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
	tirer effectivement parti des leçons apprises et de l'identification des problèmes de mise en œuvre et des bonnes pratiques pour éclairer les futurs efforts.		nationaux et internationaux
9	<p>Entreprendre des recherches pour déterminer la couverture exacte, au niveau géographique et des foyers producteurs de cacao, par les initiatives de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ; et Relier et s'inscrire aux systèmes numériques de cartographie polygonale/d'information mondiale pour une surveillance et une évaluation continues des niveaux de couverture, des progrès de la réduction du travail des enfants et du travail forcé. Déterminer la redondance avec les problèmes de déforestation à l'aide de ces mécanismes de cartographie. Développer des méthodes pour relever les défis liés à l'utilisation des technologies numériques, afin d'identifier et de surveiller les exploitations agricoles et les foyers vulnérables au travail des enfants et au travail forcé, ou engagés dans ce travail.</p>	M	Toutes les parties prenantes expertes
<b>Recommandations pour le domaine thématique 4 : Renforcement de la sensibilisation</b>			
10	<p>Continuer à sensibiliser et à se concentrer davantage sur les méthodes de changement de comportement communautaire pour changer le comportement réel. Continuer à améliorer la présentation du travail des enfants et du travail forcé dans les médias (dans les pays producteurs et consommateurs). Renforcer l'accent sur les questions du travail forcé.</p> <p>Dans les pays consommateurs, souligner la manière dont les consommateurs peuvent aider les foyers des pays producteurs de cacao, en soutenant des initiatives de prix d'achat garantissant un revenu équitable aux agriculteurs et aux travailleurs, ainsi que des conditions de travail décentes.</p>	M	Les agences de mise en œuvre en Côte d'Ivoire et au Ghana, dans les pays consommateurs, comprennent des experts des médias
11	<p>Intégrer à la sensibilisation des informations sur la manière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signaler les cas de travail des enfants et de travail forcé ;</li> <li>• Utiliser les procédures de plainte relative à tout autre problème auquel les agriculteurs et leurs familles peuvent être confrontés ;</li> <li>• Accéder à des services pour améliorer la production et les ventes de cacao.</li> </ul>	E	Agences de mise en œuvre en Côte d'Ivoire et au Ghana

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
<b>Recommandations pour le domaine thématique 5 : prestations de services du gouvernement local au niveau communautaire</b>			
12	Analyser les capacités visant à identifier les points forts, les faiblesses et les opportunités de tous les services et acteurs gouvernementaux en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre du développement local, afin de réduire le travail des enfants et le travail forcé. Inclure l'évaluation de l'accès et de la qualité de l'éducation formelle/non formelle, des services de protection sociale, de la couverture de la protection sociale, de l'intégration du travail des enfants et du travail forcé aux capacités techniques des inspecteurs du travail, de la police/des gendarmes/autres personnes du système judiciaire, des professionnels de la vulgarisation agricole, des prestataires de services micro et petites entreprises du gouvernement. En fonction des résultats par district/sous-préfecture, développer des programmes de renforcement des capacités techniques adaptés et un soutien logistique (y compris pour le transport) vers et depuis les communautés. Identifier les mécanismes de financement pour mettre en œuvre les initiatives des prestataires de services gouvernementaux au niveau communautaire.	Très élevée, car elle est fondamentale pour la mise en œuvre de nombreuses autres recommandations et autres interventions efficaces	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les contributions techniques d'experts nationaux et internationaux
13	Renforcer les systèmes de protection de l'enfance du gouvernement local et intégrer la prévention et la réduction du travail des enfants au système, en veillant à l'identification exhaustive des sujets liés à la protection de l'enfance ; Cela implique de s'assurer que l'évaluation des cas de travail infantile tient compte des autres vulnérabilités/expériences de l'enfant d'autres formes d'exploitation, d'abus, de négligence, de handicap, d'absence d'actes de naissance, et autres. Renforcer les liens entre les initiatives de lutte contre le travail des enfants au niveau communautaire et le soutien local aux systèmes de protection de l'enfance.	E	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les contributions techniques d'experts nationaux et internationaux
14	Inclure les groupes locaux de femmes et de jeunes dans toutes les activités de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Promouvoir l'inclusion des membres de la communauté, comme les personnes handicapées, les personnes touchées par le VIH, les migrants et les personnes victimes de la traite d'êtres humains dans les discussions.	M	Agences de mise en œuvre en Côte d'Ivoire et au Ghana

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
15	Outre les associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA), soutenir le développement d'autres systèmes d'aide mutuelle au niveau communautaire couvrant le partage du travail, l'assistance sociale, y compris aux travailleurs migrants/foyers vulnérables, la location d'outils et d'équipements liés à l'agriculture.	M	Agences de mise en œuvre en Côte d'Ivoire et au Ghana
16	Améliorer la qualité et l'accès à l'éducation générale et à l'Éducation technique et professionnelle et la formation aux compétences (TVEST). Cela comprend des programmes de cantine scolaire correctement planifiés et la formation aux droits des enfants et au travail décent dans l'agriculture. S'assurer du développement de la TVEST, de manière à couvrir les sujets innovants et liés à l'agriculture par le biais de technologies modernes/appropriées.	E	Gouvernement de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les donateurs et les experts techniques
17	Augmenter la construction d'infrastructures physiques, en particulier de routes, d'écoles et d'infrastructures de santé, de protection de l'enfance, de fourniture d'eau/d'assainissement/d'hygiène (EAH) accessibles. Assurer en particulier l'accès à l'EAH dans les écoles ou à proximité, en accordant une attention particulière à l'accès sécurisé pour les filles.	E	Gouvernement de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les donateurs et les experts techniques
<b>Recommandations pour le domaine thématique 6 : approche paysagère, approche intégrée par zone, avec création de zones sans travail des enfants</b>			
18	Développer des mécanismes permettant d'intégrer les efforts visant à réduire le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao à des programmes plus larges, dont notamment les IABA/CLFZ et les approches paysagères dans des zones géographiques spécifiques. Créer, en collaboration avec le gouvernement local, les écoles et d'autres parties prenantes de la zone, un environnement de travail positif et décent pour les enfants.  Évaluer les possibilités d'intégration optimales de l'IABA/CLFZ aux approches paysagères. Déterminer comment mieux intégrer les approches paysagères aux cadres et activités de développement rural planifiés par le gouvernement.	E	Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec les contributions techniques d'experts nationaux et internationaux
<b>Recommandations pour le domaine thématique 7 : renforcer le rôle des organisations ouvrières et agricoles</b>			

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
19	<p>Définir et garantir une représentation équitable des producteurs et travailleurs du cacao dans le cadre de la gouvernance des stratégies nationales sur le cacao durable et dans l'élaboration et le suivi des plans d'action nationaux périodiques sur le travail des enfants et le travail forcé. Assurer leur implication dans les réunions de mise en œuvre, de surveillance, d'évaluation et de coordination pour assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux, des stratégies nationales en matière de durabilité du cacao, des politiques de développement agricole et rural, de la gouvernance du secteur du cacao et des partenariats public-privé.</p>	E	<p>Représentants des organisations de travailleurs et ouvrières et agricoles (FBO), gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences de mise en œuvre et conseillers techniques</p>
20	<p>Renforcer les capacités des organisations de travailleurs/ouvrières et agricoles sur les questions du travail des enfants et du travail forcé et mettre en place des mécanismes utilisés par les organisations de travailleurs/agricoles pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé ; Inclure l'objectif de s'assurer que les organisations ouvrières et agricoles connaissent, et sont en mesure de mettre en œuvre, les mécanismes de réclamation, afin que la gestion des cas puisse être appliquée de manière efficace et confidentielle. Mettre en place des structures gouvernementales spécialisées pour aider les coopératives à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Ajuster le soutien au renforcement des capacités des organisations ouvrières et agricoles, en fonction de leurs besoins individuels et de leur contexte.</p>	E	<p>Représentants des organisations ouvrières et agricoles, gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences de mise en œuvre et conseillers techniques.</p>
21	<p>Développer un mécanisme de surveillance et d'évaluation permettant de mesurer les progrès des organisations ouvrières et agricoles dans la lutte contre le travail des enfants, et adapté et conforme aux besoins de chacune d'entre elles. Demander des comptes aux organisations ouvrières et agricoles et veiller à ce qu'elles aillent au-delà de l'intégration du travail des enfants et du travail forcé dans leurs plans d'action, et engagent effectivement le dialogue avec leurs membres sur le travail des enfants et le travail forcé.</p>	M	<p>Représentants des organisations ouvrières et agricoles, gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences de mise en œuvre et conseillers techniques.</p>
22	<p>Concevoir et/ou diffuser les outils existants développés pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, destinés aux organisations ouvrières et agricoles. Ces outils doivent comprendre l'identification des cas de travail des</p>	E	<p>Représentants des organisations ouvrières et agricoles,</p>

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
	enfants et de travail forcé au niveau local et leur lien avec les systèmes locaux de signalement des droits de l'enfance et du travail.		gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences de mise en œuvre et conseillers techniques.
23	Renforcer à grande échelle les compétences de leadership et de gestion organisationnelle/administrative de la direction des organisations agricoles en tant que structure administrative forte et cohérente, capable d'aider à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Doter en ressources et fournir aux organisations agricoles les matériels et outils nécessaires pour un leadership et une gestion efficaces de l'organisation de leurs agriculteurs et déployer les initiatives sur le travail des enfants et le travail forcé. Soutenir la capacité des syndicats à étendre leurs opérations à davantage de communautés productrices de cacao en facilitant, notamment, l'enregistrement et la gestion des processus.	M	Représentants des organisations ouvrières et agricoles, gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences de mise en œuvre et conseillers techniques.
24	Développer des partenariats entre les organisations ouvrières et agricoles pour intensifier le soutien apporté aux familles vulnérables, grâce à des initiatives d'autonomisation économique, comme la diversification des revenus, des filets de sécurité sociale et des régimes d'épargne et de crédit.	M	Représentants des organisations ouvrières et agricoles, gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences de mise en œuvre.
25	Renforcer la collaboration et l'alignement entre les différentes organisations ouvrières, les organisations agricoles et les autres associations liées au cacao et les bureaux des gouvernements. Les organisations concernées garantissent une mise en œuvre aux niveaux national, local et décentralisé.	M	Représentants des organisations ouvrières et agricoles, gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, agences de mise en œuvre.
26	Inclure les organisations de travailleurs non-agricoles, comme les syndicats d'enseignants, les organisations de professionnels de santé/sage-femmes, dans les efforts de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao.	E	Représentants des organisations ouvrières et agricoles, gouvernements de Côte d'Ivoire et du

N°	Recommandations par domaine thématique	Priorité : élevée (E) moyenne (M)	Principales entités responsables
			Ghana, agences de mise en œuvre.
<b>Recommandations pour le domaine thématique 8 : renforcement du Child Labor Cocoa Coordinating Group</b>			
27	Évaluer l'implication et le niveau d'expansion des membres du CLCCG, afin qu'ils soient plus représentatifs des parties prenantes associées à la chaîne de valeur du cacao. Analyser dans quelle mesure cela peut être associé à des méthodes de simplification et de meilleure intégration aux différentes plateformes multipartites (voir Recommandation 1). Après examen, déterminer avec les membres si et de quelle manière cette expansion est souhaitable et mettre en œuvre la décision.	E	Membres du CLCCG
28	S'assurer que les objectifs du CLCCG sont réalistes, en se fondant sur les preuves de leur faisabilité dans des délais à fixer, alignés sur les plans d'action nationaux sur le travail des enfants, et comprennent le travail forcé dans les deux pays.	E	Membres du CLCCG
29	Envisager de renommer le SSRTE et le CLCCG de manière à indiquer que le travail forcé est un thème du droit du travail qui doit être inclus dans les activités. Accroître l'attention portée au travail forcé.	E	Membres du CLCCG

## Annexe A. Références

---

Abu, I.A. Szantoi, Z.Brink, A. et al. Detecting cocoa plantations in Côte d'Ivoire and Ghana and their implications on protected areas. Documents commandités par Elsevier. Disponible à l'adresse <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8329934/?report=printable>. Site Web consulté le 20 mai 2023. Nikolai.

Action Aid (2022), COCOBOD to support Action Aid and GAWU to combat modern slavery. Disponible à l'adresse : <https://accessagric.com/cocobod-to-support-action-aid-and-gawu-to-combat-modern-slavery/>

Advans Group (2018), Blog : Digital financial services to boost the financial inclusion of cocoa farmers in Côte d'Ivoire, Disponible à l'adresse : [https://www.advansgroup.com/media/news/blog-digital-financial-services-to-boost-the-financial-inclusion-of-cocoa-farmers-in-cote-divoire/?ADMCMID\\_prev=IGNORE&moduleToken=467a21a82bf37cf200e39ecaef1ed9315754ad1d&cHash=617f7ca4fb62a57be13731e419e85187](https://www.advansgroup.com/media/news/blog-digital-financial-services-to-boost-the-financial-inclusion-of-cocoa-farmers-in-cote-divoire/?ADMCMID_prev=IGNORE&moduleToken=467a21a82bf37cf200e39ecaef1ed9315754ad1d&cHash=617f7ca4fb62a57be13731e419e85187) . Groupe Advans.

African Union, Specialized Technical Committee (STC) on Finance, Monetary Affairs, Economic Planning and Integration : « Developing integrated and complementary value chains for sustainable recovery and reinforcing operationalization of the AfCFTA » Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/stc-finance-2021>.

Anti-Slavery (2023), Recherche « cocoa ». Disponible à l'adresse : <https://www.antislavery.org/?s=Cocoa>

Agarwal, M, & Kelly, L. (2004), Understanding Children's Work Program Addressing Challenges of Globalization: An Independent Evaluation of the World Bank's Approach to Global Programs - Case Study. Washington, D.C.: Service d'évaluation des opérations de la Banque mondiale.

Aguilar, E. (2021), ACCEL Africa Project - Accelerating action for the elimination of child labour in supply chains in Africa: Supporting cooperative organizations to address root causes of child labour within an integrated area-based approach. Abidjan: OIT.

Atlas.ti, Feature Overview. Disponible à l'adresse <https://atlasti.com/features.html>

- Organisation africaine de normalisation (ARSO) et Organisation Africaine de Normalisation (ORAN) (2021), Catalogue des normes régionales africaines (ARS), Addis-Abeba : ARSA/ORAN. Disponible à l'adresse : [https://www.arso-oran.org/wp-content/uploads/2021/07/Catalogue-of-African-Regional-Standards-ARS-June-2021\\_TC.pdf](https://www.arso-oran.org/wp-content/uploads/2021/07/Catalogue-of-African-Regional-Standards-ARS-June-2021_TC.pdf)
- Better Evaluation (2023) Developmental Evaluation: Developmental evaluation: Applying complexity concepts to enhance innovation & use, Disponible à l'adresse : <https://www.betterevaluation.org/methods-approaches/approaches/developmental-evaluation> Consulté le 20 avril 2023).
- Better Evaluation. (2021). *Developmental evaluation*. <https://www.betterevaluation.org/methods-approaches/approaches/developmental-evaluation> (basé sur Patton, M. Q., (2010). *Developmental evaluation: Applying complexity concepts to enhance innovation and use*. Guilford
- Beyond Chocolate, DISCO, SWISSCO, GISCO (2021), The National Platforms for Sustainable Cocoa in Europe: Alignment & Collaboration. PDF, lieu de publication non disponible, Beyond Chocolate, DISCO, SWISSCO, GISCO.
- Buama, M.; Joras, U.; Weiskopf, B. (2022), Monitoring Report 2021. Berlin : Forum Nachhaltiger Kakao e.V. (German Initiative on Sustainable Cocoa) Forum Nachhaltiger Kakao e.V./German Initiative on Sustainable Cocoa. Page 15.
- Bureau Indépendant d'Évaluation, PNUD (2022), Évaluation Indépendante Du Programme: République Centrafricaine. New York: PNUD/UNDP.
- Bureau of Integrated Rural Development, Kwame Nkrumah University of Science
- Bymolt, R., Laven, A., Tyszler, M. (2018). Demystifying the cocoa sector in Ghana and Côte d'Ivoire. Chapter 9, Cocoa producer groups, certification, training and credit. The Royal Tropical Institute (KIT)
- Child Learning and Education Facility (CLEF) (Undated), Child Learning and Education Facility, Disponible à l'adresse : <https://www.clefpartnership.com/en/our-mission/> . Child Learning and Education Facility.
- Cocoa Talks, Sustainable Cocoa Initiative (2021) EU Virtual Multi-Stakeholder Roundtables on Sustainable Cocoa – First Round of Dialogues, Rapport sur les réunions tenues en 2021. Bruxelles : Commission européenne.
- Government of Côte d'Ivoire, Government of Ghana, U.S. Department of Labor, International Chocolate and Cocoa Industry (2021), CLCCG Report: 2010-2020 Efforts to Reduce Child Labor in Cocoa, Washington, D.C.: United States Department of Labor.

Chiodi, V. & Escudero, V. (2020), More is more. Livelihood interventions and child labor in the agricultural sector. Genève : OIT.

CNS (Undated), Accueil, Plan d'Action, Notre Mission, Disponible à l'adresse : <https://travaildesenfants.org/fr/pages/notre-mission>. CNS.

CNS (Non daté). Le Nouveau Cadre Institutionnel, Disponible à l'adresse : . CNS.

CNS (Non daté), Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), Disponible à l'adresse : <https://travaildesenfants.org/fr/dossier/sosteci> . CNS.

CNS (2023), Toutes les Actualités, Protection Des Enfants : La Côte d'Ivoire et les Etats-Unis d'Amérique Unissent Leurs Efforts, Disponible à l'adresse : <https://travaildesenfants.org/fr/actualites/protection-des-enfants-la-c-te-d-ivoire-et-les-etats-unis-d-am-rique-unissent-leurs>. CNS.

COCOBOD (2023), Women in Cocoa Cooperative Union Launched, Disponible à l'adresse : <https://cocobod.gh/news/women-in-cocoa-cooperative-union-launched> . COCOBOD.

Confectionery Production (2020), Environmental and human rights groups unite for declaration urging cocoa sustainability action. Disponible à l'adresse : <https://www.confectioneryproduction.com/news/30546/environmental-and-human-rights-groups-combine-for-landmark-declaration-urging-cocoa-sustainability-action/> . Confectionery Production.

Confectionery Production (2023), Cocoa price rises to record highs should benefit farmers, yet conditions remain challenging Disponible à l'adresse : <https://www.confectioneryproduction.com/blog/45267/cocoa-price-rises-to-record-highs-should-benefit-farmers-yet-conditions-remain-challenging/>.

Coop News (2019), Cocoa co-operative launches in Ghana. The government also announced measures to support cocoa growers and is encouraging them to form into co-operatives. Disponible à l'adresse : <https://www.thenews.coop/141184/sector/cocoa-co-operative-launches-ghana/#:~:text=Currently%2C%201%2C342%20co%2Dops%20have,government's%20Department%20of%20Co%2Doperatives>. Coop News.

Coopérative Agricole de Yakasse-Attobrou (CAYAT) Nous œuvrons pour le Développement de la Production Agricole, Disponible à l'adresse : <https://cayat-ci.com/index.php>. CAYAT.

Côte d'Ivoire-Ghana Cocoa Initiative (CIGCI), About us (CIGCI), Disponible à l'adresse : <https://www.cighci.org/about-us/>

Dhillon, L. (Editor), Keene, M. (Editor), Parsons, B. (Editor), (2020), Visionary Evaluation for a Sustainable Equitable Future (2020), Edited by Parsons, B. and Dhillon, J., Charlotte, NC : Information Age Publishing.

DISCO (2022), Monitoring Framework, La Haye, DISCO.

Dutch Initiative on Sustainable Cocoa (DISCO) (2022), Rapport annuel 2021, Utrecht: Sustainable Trade Initiative (IDH).

European Commission (2022), Communiqué de presse : Just and sustainable economy: Commission lays down rules for companies to respect human rights and environment in global value chains, Disponible à l'adresse : [https://single-market-economy.ec.europa.eu/news/just-and-sustainable-economy-commission-lays-down-rules-companies-respect-human-rights-and-2022-02-23\\_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/news/just-and-sustainable-economy-commission-lays-down-rules-companies-respect-human-rights-and-2022-02-23_en). Commission européenne.

European Parliament (2020), Briefing Towards a Mandatory EU System of Due Diligence for Supply Chains. Bruxelles : Parlement européen.

Eval Academy (2023), Social Network Analysis and Evaluation: Learnings From the Evaluator and the Client. Disponible à l'adresse : <https://www.evalacademy.com/articles/social-network-analysis-what-we-learned>. Site Web consulté le 19 juin 2023. EVAL Academy.

Evalcommunity for a Better World (2023) Systems Theory in Evaluation: Understanding Complex Social Systems. Disponible à l'adresse : <https://www.evalcommunity.com/career-center/systems-theory/#:~:text=Systems%20Theory%20is%20an%20approach%20to%20evaluation%20that%20emphasizes%20the,rather%20than%20just%20individual%20components>. Site Web consulté le 15 avril 2023.

Fairtrade Foundation (Non daté), Kuapa Kokoo. Disponible à l'adresse : <https://www.fairtrade.org.uk/farmers-and-workers/cocoa/kuapa-kokoo-ghana/>

Fairtrade International (Non daté), Cocoa. Disponible à l'adresse : <https://www.fairtrade.net/product/cocoa>

FAO (2020), Framework on Ending Child Labour in Agriculture, Rome: FAO.

Cinquième Conférence mondiale sur l'éradication du travail des enfants. Durban, 15-20 mai 2022 (2022), Durban. Rapport de conférence. Durban : 5e Conférence mondiale sur l'éradication du travail des enfants.

Fontaine, A. & Huetz-Adams, F. Cocoa Barometer 2022. Voice Network: 2022. Disponible à l'adresse : <https://cocoabarometer.org/en/>. Site Web consulté le 3 mars 2023, le 29 septembre 2023.

- Forwood, G., Connellon, C., Killick, J., Nordin, S. (2023), 10 Key Things to know about the new EU Deforestation Regulation. Disponible à l'adresse : <https://www.whitecase.com/insight-alert/10-key-things-know-about-new-eu-deforestation-regulation#:~:text=The%20EUDR%20sets%20out%20how,non%2Dcompliance%20with%20the%20EUDR>. White & Case.
- Gearhart, J. Building Worker Power in Global Supply Chains: Lessons from Apparel, Cocoa, and Seafood. Accountability Working Paper. Septembre 2023, numéro 15.
- Ghana Commercial Bank (2022), Sector Industry Analysis-Cocoa Sector Report 2022, Accra: Ghana Commercial Bank.
- Ghana Cocoa Board (COCOBOD) (Non daté), About COCOBOD: Poised to maintain Ghana's Premium Quality Cocoa. Disponible à l'adresse : <https://cocobod.gh/about-us.COCOBOD>.
- Global March Against Child Labor (Undated), About us. Disponible à l'adresse : <https://globalmarch.org/about-us/who-we-are>
- Gouvernement République de Côte d'Ivoire (2019), Plan d'Action National de Lutte Contre la Traite, l'exploitation et le Travail des Enfants République de Côte d'Ivoire 2019-2021 Abidjan: Gouvernement République de Côte d'Ivoire.
- Gouvernement du Ghana, UNICEF, OIT et International Cocoa Initiative (décembre 2017), Plan d'action national : Towards Achieving Sustainable Development Goal (SDG) 8.7 (PHASE II (NPA2)): For the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Ghana (2017–2021), Accra: Gouvernement du Ghana, UNICEF, OIT et International Cocoa Initiative.
- ICI (2018), Lack of education is at the root of youth issues in cocoa-growing communities. <https://www.cocoainitiative.org/news/lack-education-root-youth-issues-cocoa-growing-communities>
- ICI (2020), The effects of income changes on child labour: A review of evidence from smallholder agriculture. Genève : ICI.
- ICI (2021), Effectiveness Review of Child Labour Monitoring and Remediation Systems in the West African Cocoa Sector. Genève : ICI.
- ICI (2022), Rapport annuel 2021, Genève : ICI.

ICI (2022), L'ICI forme les agents des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Disponible à l'adresse : <https://www.cocoainitiative.org/fr/news/lici-forme-les-agents-des-droits-de-lhomme-et-de-la-justice-administrative-du-ghana-la-lutte>. ICI.

ICI (2023), Spotlight on Child Labour Monitoring and Remediation System (CLMRS) agents. Disponible à l'adresse : <https://www.cocoainitiative.org/news/spotlight-child-labour-monitoring-and-remediation-system-clmrs-agents> . ICI.

ICI (2023), Savings and loans: The importance of linking VSLAs to the formal banking system in cocoa-growing areas. Disponible à l'adresse : <https://www.cocoainitiative.org/news/savings-and-loans-importance-linking-vslas-formal-banking-system-cocoa-growing-areas>. ICI.

ICI (2021), Risk Models for Predicting Child Labour: Findings and recommendations from six projects to predict the risk of child labour in cocoa-growing households. Genève : ICI.

ICI (2017), Effectiveness Review of Child Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa: Review of Emerging Good Practices. Genève : ICI.

ICI (2021), Benchmarking study: Overview and definition of child labor monitoring and remediation systems, (2021), Geneva: ICI.

ICI (2022), Child Labour indicators - Rationale, progress and next steps -ISCO Commitments Related to Child Labour Geneva: ICI.

IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development (2022), Beyond Chocolate Annual Report 2021. Utrecht: IDH, Beyond Chocolate, Belgium Partner in Development.

IDH (2022), Cocooperation, Disponible à l'adresse : <https://www.idhsustainabletrade.com/initiative/cocooperation/> . IDH.

IDH (2023), How Landscape Approaches Can Tackle Deforestation and Shape the Future of Sustainable Supply Chains: The Case of the Cocoa Sector. Disponible à l'adresse : <https://www.idhsustainabletrade.com/news/how-landscape-approaches-can-tackle-deforestation-and-shape-the-future-of-sustainable-supply-chains-the-case-of-the-cocoa-sector/#:~:text=Landscape%20approaches%20refer%20to%20multi,sustainability%20performance%20in%20that%20area>.

IDH (2023), IDH: Together, transforming markets. Disponible à l'adresse : <https://www.idhsustainabletrade.com/>. IDH.

ILO ACCEL Africa, (2023), Côte d'Ivoire - Extending universal health insurance coverage to cocoa farming communities. Genève : OIT.

ILO ACCEL Africa, (2023), Côte d'Ivoire - The WIND approach and strategic interventions on labour inspection: Improving working and living conditions through local solutions. Genève : OIT.

OIT (2007), Trade unions and the elimination of child labour in agriculture. Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants 12 juin 2007. Genève : OIT.

OIT (2012), Indicateurs du travail forcé. Programme d'action spéciale pour lutter contre le travail forcé. Genève : OIT.

ILO (2015), R204 - Transition from the Informal to the Formal Economy Recommendation, 2015 (No. 204), Disponible à l'adresse : [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CO\\_DE:R204](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CO_DE:R204) . Genève : OIT.

ILO (2020), Boîte à outils de l'OIT sur le développement de plans d'action nationaux sur le travail forcé. Outil n°2 : Travail forcé et concepts apparentés. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_762168.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_762168.pdf)

ILO (2021), Financing responsibly the cocoa supply chain in Côte d'Ivoire: the "leverage" role of the financial sector in eliminating child labour. Abidjan: ILO, Accelerating Action for the Elimination of Child Labour in Supply Chains in Africa (ACCEL Africa) Project.

ILO (2023), Accelerating action for the elimination of child labour in supply chains in Africa (ACCEL AFRICA), 2nd Phase. En bref. Genève : OIT.

ILO, (2023), Bonnes pratiques : Knowledge Sharing for Partnerships on the Elimination of Child Labour in Supply Chains, Disponible à l'adresse : [https://www.ilo.org/africa/technical-cooperation/accel-africa/WCMS\\_867045/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/africa/technical-cooperation/accel-africa/WCMS_867045/lang--en/index.htm). OIT.

OIT (2023), Afrique : Child Labor in Cocoa Fields/ Harkin-Engel Protocol, Disponible à l'adresse <https://www.ilo.org/resource/africa-child-labor-cocoa-fields-harkin-engel-protocol>. Site Internet consulté le 10 janvier 2023.

ILO (2023), Forced Labour Observatory (FLO), Disponible à l'adresse : <https://www.ilo.org/flodashboard/>. OIT.

ILO, Child Labour Platform (2023), Child Labour Platform: Leading the way for businesses to contribute to achieving target 8.7. Disponible à l'adresse : <https://childlabourplatform.org/overview/> . OIT.

ILO, Child Labour Platform (2023), ILO Child Labour Platform 14th Annual Meeting, “From the Ground Up: Collective Action to End Child Labour in Supply Chains”, Disponible à l’adresse : <https://childlabourplatform.org/action/child-labour-platform-14th-annual-meeting-from-the-ground-up/> . OIT.

ILO, (2023), Bonnes pratiques : Knowledge Sharing for Partnerships on the Elimination of Child Labour in Supply Chains, Disponible à l’adresse : [https://www.ilo.org/africa/technical-cooperation/accel-africa/WCMS\\_867045/lang-en/index.htm](https://www.ilo.org/africa/technical-cooperation/accel-africa/WCMS_867045/lang-en/index.htm). OIT.

OIT (2023), Nouveau programme contre le travail des enfants dans la filière cacao en Côte d’Ivoire. Disponible à l'adresse : [https://www.ilo.org/africa/media-centre/news/WCMS\\_877773/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/africa/media-centre/news/WCMS_877773/lang-fr/index.htm) . OIT.

OIT (2023), R203 - Recommandation sur le travail forcé (mesures supplémentaires), 2014 (n° 203), Disponible à l'adresse : [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:3174688](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3174688)

OIT, Convention sur le travail forcé de l’OIT, 1930 (n° 29), disponible à l'adresse [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C029](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C029)

OIT, UNICEF (2017), Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et voie à suivre. New York : OIT et UNICEF.

Inades-Formation (2023), Disponible à l’adresse : <https://www.inadesformation.net/en/inades-formation-cote-divoire/>

INKOTA (2023), Faire Preise Und Mitsprache Von Kakaoproduzent Innen Erstreiten (Fight for Fair Prices and a Say for Cocoa Producers) <https://www.inkota.de/projekte/cote-divoire/faire-preise-und-mitsprache-von-kakaoproduzentinnen-erstreiten>

Fonds monétaire international (2023), Côte d’Ivoire : Requests for and Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility and a 40-Month Arrangement Under the Extended Credit Facility — Communiqué de presse ; Rapport du personnel ; et déclaration du Directeur exécutif pour la Côte d’Ivoire. Washington, D.C.: FMI.

International Monetary Fund (2023), IMF Reaches Staff-Level Agreement on the First Review of the Extended Credit Facility and Conducts Discussions of the 2023 Article IV Consultation with Ghana, Disponible à l’adresse : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/10/05/pr23339-ghana-imf-reaches-sla-1st-rev-ecf-conducts-discussions-2023-art-iv-consult>. FMI.

International Monetary Fund (2023), Communiqué de presse No. PR23/74, IMF Staff Concludes Mission to Côte d’Ivoire, March 15, 2023. Disponible à l’adresse : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/03/15/pr2374-cote-divoire-imf-staff-concludes-mission>. FMI.

INTRAC for civil society, Realist Evaluation. Royaume-Uni (uniquement en ligne, plus de bureau physique) : INTRAC for civil society.

INTRAC for civil society, Social Network Analysis. Royaume-Uni (uniquement en ligne, plus de bureau physique) : INTRAC for civil society.

ISEAL Alliance (2022), Effective company actions in landscapes and jurisdictions. Guiding Practices. Volume 1.0. London: ISEAL Alliance.

Jacobs Foundation (Undated), CLEF – Child Learning and Education Facility, Disponible à l’adresse : <https://jacobsfoundation.org/activity/clef-elan/>. Jacobs Foundation.

Jacobs Foundation (2020), ELAN—Early Learning and Nutrition Facility, Zürich: Jacobs Foundation.

Jacobs Foundation (Undated), Transforming Education in Côte d’Ivoire (TRECC), <https://jacobsfoundation.org/activity/trecc-transforming-education-cocoa-communities/>

JICA (2022), Communiqués de presse. “Action Plan to Eliminate Child Labour in the Cocoa Industry” by the Platform for Sustainable Cocoa in Developing Countries. Disponible à l’adresse : [https://www.jica.go.jp/Resource/english/news/press/2022/20221012\\_42.html#:~:text=The%20Platform%20for%20Sustainable%20Cocoa%20in%20Developing%20Countries%20\(the%20Cocoa,%2C%20economically%2C%20and%20environmentally%20sustainable.](https://www.jica.go.jp/Resource/english/news/press/2022/20221012_42.html#:~:text=The%20Platform%20for%20Sustainable%20Cocoa%20in%20Developing%20Countries%20(the%20Cocoa,%2C%20economically%2C%20and%20environmentally%20sustainable.) JICA.

Kalischek, N., Lang, N., Renier, C., Caye Daudt, R., Addoah, T., Thompson, W, Blaser-Hart, W.J., Garrett, R., Schindler, K., Wegner, D. Carte satellite haute résolution de la zone de plantation de cacao pour la Côte d’Ivoire et le Ghana. UNEP-WCMC, Disponible à l’adresse : [https://www.researchgate.net/publication/361275455\\_Satellite-based\\_high-resolution\\_maps\\_of\\_cocoa\\_planted\\_area\\_for\\_Cote\\_d'Ivoire\\_and\\_Ghana](https://www.researchgate.net/publication/361275455_Satellite-based_high-resolution_maps_of_cocoa_planted_area_for_Cote_d'Ivoire_and_Ghana) Site Web consulté le 20 mai 2023.

KIT (2023), The potential of landscape approaches for addressing child labour in sustainability programmes in the cocoa sector. Disponible à l’adresse : <https://www.kit.nl/project/the-potential-of-landscape-approaches-for-addressing-child-labour-in-sustainability-programmes-in-the-cocoa-sector/> in sustainability programmes in the cocoa sector.

(KNUST) (2022), An Assessment of Child Labor Monitoring and Remediation Systems (CImrs) in Three Selected Cocoa Cooperatives in Ashanti Region: Rapport final. Accra & Kumasi: KNUST College of Agriculture and Natural Resources; Winrock.

Kuapa Kokoo (Undated), About Company - Kuapa Kokoo Cooperative Cocoa Farmers and Marketing Union Limited (KKFU), Disponible à l'adresse : <https://kuapakokoo.com/> .  
Kuapa Kokoo

Kuapa Kokoo (Non daté), Child and Ethical Labour Department.  
<https://new.kuapakokoo.com/about> (site en cours de renouvellement).

Landscape News, (2022), Cocoa co-op concocts richer futures for farmers: Questions-réponses avec Awa Bamba, disponible à l'adresse :  
<https://news.globallandscapesforum.org/58194/cocoa-co-op-concocts-richer-futures-for-farmers-qa-with-awa-bamba/>. Landscape News.

Living Income Community of Practice (Non daté), Disponible à l'adresse : <https://www.living-income.com/>

Los Angeles Times (15 août 2023) U.S. issued over imports of cocoa harvested by child labor, Disponible à l'adresse : <https://www.latimes.com/business/story/2023-08-15/cocoa-harvested-by-children-child-labor>, Los Angeles Times.

Meiji (2022), Meiji Joins the Platform for Sustainable Cocoa in Developing Countries and Declares Support for Action Plan to Eliminate Child Labour in the Cocoa Industry. Tokyo : Meiji

Meuth Alldredge, J, Liuzzi, S. (2022), Final Report: Synthesis Review Of OCFT Work In Cocoa and Fishing/Seafood, Washington, D.C.: Mathematica.

Millennium Challenge Corporation (2023), Disponible à l'adresse :  
<https://www.mcc.gov/where-we-work/program/cote-divoire-compact/>

Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Ghana (2021), Youth in Agriculture. Disponible à l'adresse : <https://mofa.gov.gh/site/programmes/youth-in-agriculture#:~:text=The%20average%20age%20of%20farmer,averages%20between%2055%20%E2%80%93%2060%20years>. Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Ghana.

Ministry of Food and Agriculture, COCOBOD, Tree Crops Development Authority (2023), Ghana Tree Crops Diversification Project: Labour Management Procedure, Final Report, Accra: Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, COCOBOD, Autorité de développement des cultures arboricoles.

Ministry of Gender, Children and Social Protection (Ghana) (Non daté), Livelihood Empowerment Against Poverty Program. Disponible à l'adresse : <https://leap.mogcsp.gov.gh/> Ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale.

Nestlé ((2022), The Income Accelerator Program: How it works. Vevey: Nestlé.

NORC (octobre 2020), Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana Final Report, Chicago: NORC.

Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons (2023), Disponible à l'adresse : <https://www.state.gov/united-states-and-cote-divoire-launch-child-protection-compact-partnership-activities/> . The United States Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons.

Journal officiel de l'Union européenne (2023) Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts et abrogeant le Règlement (UE) n° 995/2010. Bruxelles : Parlement européen et Conseil de l'Union européenne.

Ofori Agyeman, E. (2023), Protocols and Guidelines for the Establishment of Child Labour Free Zones. Accra: Département du travail, Ministère de l'emploi et des relations de travail, Ghana.

Okali, K., Boamah, E. F., & Sumberg, J. (2022). The Quantification of Child Labour by Ghana's Mass Media: A Missed Opportunity? *Africa Spectrum*, 57(2), 155-177. <https://doi.org/10.1177/00020397221096166>

Oorthuizen, J., Vermaak, J., Romeu Dalmau, C., Papaemmanuel, E. (2018), Collaborative Transformation: the Art of Making International Trade More Sustainable. Wageningen: IDH, Wageningen Academic Publishers.

OXFAM International (May 2023), Chocolate giants reap huge profits as promises to improve farmers' incomes "ring hollow", Disponible à l'adresse : <https://www.oxfam.org/en/press-releases/chocolate-giants-reap-huge-profits-promises-improve-farmers-incomes-ring-hollow> .

Plan International (2020), Applying Gender responsive Human Rights Due Diligence in practice. Cases from the Cocoa sector, the Ready-Made Garment & the Tourism & Hospitality sector. The Hague: Plan Nederland.

Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable (2023), Disponible à l'adresse :  
<https://plateformecacao.org/fr/qui-sommes-nous>.

Producteurs Ivoiriennes et Ghanéennes. Disponible à l'adresse :  
<https://plateformecacao.org/fr/declaration-des-organisations-de-la-societe-civile-et-des-organisations-des-producteurs-ivoiriennes>

Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire (2022), Durabilité du Cacao : La Team Europe Mobilise 450 Millions D'euros Pour Appuyer la Stratégie de la Côte d'Ivoire. Disponible à l'adresse : <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=14153> . Portail Officiel du Gouvernement De Côte D'ivoire.

Puratos (2023), Bridging the Gap Towards a Living Income for the Cacao-Trace Farmer Community in Ivory Coast. Project 2. Disponible à l'adresse :  
[https://www.puratos.com/news/Bridging\\_the\\_gap\\_towards\\_a\\_living\\_income\\_for\\_Cacao-Trace\\_farmers](https://www.puratos.com/news/Bridging_the_gap_towards_a_living_income_for_Cacao-Trace_farmers)

Rainforest Alliance (2021), Project Profile: Tackling Forced Labor and Child Labor in the Ghanaian Cocoa and Gold Mining Sectors, Available from: <https://www.rainforest-alliance.org/in-the-field/tackling-forced-labor-and-child-labor-in-ghana-sectors-project/>. Rainforest Alliance.

Rainforest Alliance (Non daté), Cocoa. Disponible à l'adresse : <https://www.rainforest-alliance.org/commodity/cocoa/>

Rikolto International (2023), Rikoloto-2022: Sowing the Seeds for Sustainable Food Systems Annual Report, Antwerp: Rikolto International.

Rikolto International (2023), Taking Ivorian cocoa to the higher level, Disponible à l'adresse : <https://www.rikolto.org/projects/taking-ivorian-cocoa-to-the-higher-level>. Rikolto International.

Save the Children (Non daté). "Cocoa Promise" , Disponible à l'adresse :  
<https://cotedivoire.savethechildren.net/what-we-do/sant%C3%A9-et-nutrition/cocoa-promise> Available from: Save the Children.

Save the Children (Non daté). « PACTE », Disponible à l'adresse :  
<https://cotedivoire.savethechildren.net/what-we-do/sant%C3%A9-et-nutrition/pacte-ii>. Save the Children.

Save the Children (Non daté). « Protection des enfants dans les plantations de cacao » (CPCP), Disponible à l'adresse : <https://cotedivoire.savethechildren.net/what-we-do/sant%C3%A9-et-nutrition/cpcp-ii> . Save the Children.

Save the Children (Non daté). « Work: No Child's Business », Disponible à l'adresse : <https://cotedivoire.savethechildren.net/what-we-do/sant%C3%A9-et-nutrition/work-no-child-business>. Save the Children.

Solidaridad (Non daté), Cocoa. Disponible à l'adresse : <https://www.solidaridadnetwork.org/commodity/cocoa/>

SimpleMind, Home. Disponible à l'adresse : <https://simplemind.eu/>. SimpleMind

Termeer, E., Vos, B., Bolchini, A., Van Ingen, E., & Abrokwa, K. - FAO, Wageningen University & Research (2023), Digitalization and child labour in agriculture: Exploring blockchain and Geographic Information Systems to monitor and prevent child labour in Ghana's cocoa sector. Rome: FAO.

Terre des Hommes (Non daté), Protecting Children on the Move in West Africa. Disponible à l'adresse : <https://www.tdh.org/en/projects/west-africa-migration>

Tulane University (juillet 2015), Survey Research on Child Labor in West African Cocoa Growing Areas, New Orleans: Tulane University.

The World Bank Group (2022), International Development Association International Finance Corporation Multilateral Investment Guarantee Agency Country Partnership Framework For The Republic of Côte d'Ivoire For The Period Fy23-Fy27, Washington, D.C.: The World Bank Group.

The World Bank (2023), A New Strategy to Support Economic and Social Transformation in Côte d'Ivoire, Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/02/02/a-new-strategy-to-support-economic-and-social-transformation-in-cote-divoire>. The World Bank.

The World Bank (2023), World Bank Supports Ghana to Modernize and Diversify its Tree Crops Sector to Accelerate Productivity, Resilience, and Industrialization. Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/06/23/world-bank-supports-ghana-to-modernize-and-diversify-its-tree-crops-sector-to-accelerate-productivity-resilience>, The World Bank.

PNUD (2022), System Change: A Guidebook for Adopting Portfolio Approaches. Bangkok : PNUD.

UNICEF (2018), Human-Centered (Child-Centered) Design Thinking in Support of the Design Process of the New UNICEF Malawi Country Programme 2019-2023. Lilongwe : UNICEF.

UNICEF (2019), Human-Centred Design: Accelerating results for every child by design. New York: UNICEF.

UNICEF (2019), Ending Child Labour Through a Multisectoral Approach. New York: UNICEF.

UNICEF (2019), Final Report – UNICEF Côte d’Ivoire: Promoting the Rights of children in the Cocoa Producing Areas in Côte d’Ivoire. Abidjan: UNICEF.

UNICEF (2020), Impacts of the Ghana Livelihood Empowerment Against Poverty 1000 programme, Disponible à l’adresse : <https://www.unicef-irc.org/article/1964-final-evaluation-of-ghana-social-protection-programme-for-infants-now-available.html> . UNICEF. Voir également :

UNICEF (2020), Mapping Child Labour Risks in Global Value Chains. Genève : Better Business for Children – Advancing Child Rights and Business.

UNICEF (2021), Ending Child Labor Through a Multisectoral Approach, New York: UNICEF.

UNICEF (2021), Fulfilling the Commitment to Child Protection in Ghana, UNICEF New York: UNICEF. Page 74.

UNICEF (2021), Le droit des enfants à la protection: Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d’Ivoire, Abidjan: UNICEF.

UNICEF (2023), Élimination du travail des enfants dans la NAWA. Disponible à l’adresse : <https://www.unicef.org/cotedivoire/communiqu%C3%A9s-de-presse/elimination-du-travail-des-enfants-dans-la-nawa%E2%80%AF-0> . UNICEF.

UNSTATS SDG 8.7 (2020), SDG Indicators, Disponible à l’adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/?Text=&Goal=8&Target=8.7> . UNSTATS.

USAID (2022), Resilient Ecosystems and Sustainable Transformation Of Rural Economies (RESTORE) Fact Sheet. Washington, D.C., USAID.

US Customs and Border Protection (Undated), Forced Labor, Disponible à l’adresse : <https://www.cbp.gov/trade/forced-labor>. US Customs and Border Protection.

USDOL-ILAB (Undated), Adwuma Pa, Disponible à l’adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/adwuma-pa> . USDOL–ILAB.

USDOL-ILAB (non daté), CACAO : Cooperatives Addressing Child Labor Accountability Outcomes, Disponible à l’adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/cacao-cooperatives-addressing-child-labor-accountability-outcomes>

USDOL-ILAB (Non daté), Eliminating the Worst Forms of Child Labor in West Africa by Strengthening Sub-Regional Cooperation Through ECOWAS. Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/eliminating-worst-forms-child-labor-west-africa-strengthening-sub-regional>

USDOL, ILAB (Non daté), MATE MASIE project. Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/mate-masie-making-advances-eliminate-child-labor-more-areas-sustainable-integrated>

USDOL, ILAB (Non daté), Mobilizing Community Action and Promoting Opportunities for Youth in Ghana's Cocoa-Growing Communities (MOCA). Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/mobilizing-community-action-and-promoting-opportunities-youth-ghanas-cocoa-growing-0>

USDOL, ILAB (Non daté), Child Labor in the Production of Cocoa, Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/our-work/child-forced-labor-trafficking/child-labor-cocoa>. USDOL-ILAB

USDOL, ILAB (Non daté), Combating Forced Labor and Labor Trafficking of Adults and Children in Ghana and Côte d'Ivoire (FLIP) (2016-2023), Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/combating-forced-labor-and-labor-trafficking-adults-and-children-ghana-and-cote>

USDOL, ILAB (Undated), Eliminating Child Labor in Cocoa (ECLIC). Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/eliminating-child-labor-cocoa-ecllc-0>

USDOL, Bureau of International Labor Affairs (2022-2023), Child Labor and Forced Labor Reports: Ghana. Disponible à l'adresse : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/ghana> .USDOL, Bureau of International Labor Affairs

Verité (2023), Forced Labor Indicators Project (FLIP) en Côte d'Ivoire et au Ghana. Disponible à l'adresse : <https://verite.org/forced-labor-indicators-project/>. Site Web consulté le 20 février 2023.

Verité. (2023). Les indicateurs du travail forcé de l'OIT. <https://verite.org/forced-labor-indicators-project/flip-resources/ilo-forced-labour-indicators/>

Verité (2019), Assessment of Forced Labor Risk in the Cocoa Sector of Côte d'Ivoire, Amherst: Verité.

Williams, B. and Hummelbrunner, R: Systems Concepts in Action (Stanford, Stanford Business Book, 2010).

Williams, B., Systemic Evaluation Design: A Workbook, 2nd Edition (Online Publishing, 2019).

Winrock International (September 2022), Making Advances to Eliminate Child Labor in More Areas with Sustainable Integrated Efforts (MATE MASIE) Comprehensive Monitoring And Evaluation Plan (CMEP). Arlington, Virginie : Winrock International.

World Bank (2019), Safety Nets: Social safety net programs protect families from the impact of economic shocks, natural disasters, and other crises. Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/topic/safetynets>

Mondelēz Cocoa Life, World Vision Ghana (2014), Mondelēz Cocoa Life Project. Accra: World Vision. Disponible à l'adresse : <https://www.wvi.org/ghana/publication/cocoa-life-project-readable-e-version-fact-sheet>

World Vision (2023), Helping to Earn the Money for School. Disponible à l'adresse : <https://www.wvi.org/stories/helping-earn-money-school>

Zegers, M. C. R. et Ayenor, G. K. (juin 2021), Ending Child Labour and Promoting Sustainable Cocoa Production in Côte d'Ivoire and Ghana. Bruxelles, Commission européenne.

## Annexe B. Liste des personnes interrogées

---

Cette page a été laissée intentionnellement vierge conformément à la loi fédérale américaine sur la gestion de la sécurité de l'information (Federal Information Security Management Act, FISMA) de 2002, Loi publique 107-347.

## À propos de l’American Institutes for Research®

L’American Institutes for Research® (AIR®) est une institution indépendante, non politique et à but non lucratif, créée en 1946, dont le rôle consiste à réaliser des études comportementales et de sciences sociales et à fournir une assistance technique, aux États-Unis et dans le monde entier, dans les domaines de l’éducation, de la santé et de la main-d’œuvre. La mission de l’AIR consiste à œuvrer pour un monde meilleur et plus équitable, par l’analyse rigoureuse et l’exploitation d’éléments probants. Basée à Arlington, en Virginie, L’AIR dispose d’agences aux États-Unis et à l’étranger. Pour en savoir plus, consultez le site [AIR.ORG](https://www.air.org).



### Siège Social de l’AIR®

1400 Crystal Drive, 10th Floor  
Arlington, VA 22202-3289  
+1.202.403.5000 | [AIR.ORG](https://www.air.org)

Avis de marque déposée : « American Institutes for Research » et « AIR » sont des marques déposées. Tous les autres noms de marque, de produit ou de société sont des marques commerciales ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Copyright © 2023 American Institutes for Research®. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, distribuée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie, l’enregistrement, l’affichage de sites Web ou d’autres méthodes électroniques ou mécaniques, sans l’autorisation écrite préalable d’American Institutes for Research. Pour les demandes d’autorisation, veuillez utiliser le formulaire « Contact Us » (Nous contacter) sur [AIR.ORG](https://www.air.org).